

L'ÉNERGIE EN DEUX-SÈVRES

L'HISTOIRE SINGULIÈRE DU SIÉDS
DEPUIS 1923



L'ÉNERGIE EN DEUX-SÈVRES

L'HISTOIRE SINGULIÈRE DU SIEDS
DEPUIS 1923

Arnaud BERTHONNET



SOMMAIRE

- p. 5
└ AVANT-PROPOS **Roland Motard**, président du SIEDS
- p. 7
└ PRÉFACE **Philippe Mouiller**, sénateur des Deux-Sèvres
- p. 8
└ PARTIE
1 **ÉLECTRIFIER LES CAMPAGNES : UNE MISSION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (1923-1945)**
- p. 34
└ PARTIE
2 **PARACHEVER L'ÉLECTRIFICATION RURALE ET MODERNISER LES RÉSEAUX (1946-1974)**
- p. 56
└ PARTIE
3 **INVESTIR TOUJOURS ET ADAPTER LES STRUCTURES (1975-1995)**
- p. 74
└ PARTIE
4 **LE GROUPE SIEDS SE STRUCTURE POUR PORTER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE (1996-2023)**



AVANT-PROPOS

Roland Motard, président du SIEDS

À notre époque très connectée, l'électricité fait partie intégrante de notre vie de tous les jours. Imaginerions-nous un instant vivre sans elle ? À l'instar du téléphone, elle est d'une utilité indiscutable pour les activités quotidiennes de chacun, particuliers, entreprises et collectivités. Allumer la lumière est un acte tellement banal qu'il faut faire un effort de réflexion pour se rappeler toutes les étapes qui ont été nécessaires pour que cela soit possible.

Dans l'histoire contemporaine, l'arrivée de l'électricité est pourtant récente. À la fin des années 1950, certains hameaux de notre département n'étaient toujours pas reliés à l'électricité. Enfant, j'ai connu l'éclairage à la lampe à pétrole. L'arrivée tardive de la fée électricité dans mon village, en 1958, fut un événement inoubliable, à tel point que la date reste gravée dans ma mémoire. Soudain, les murs de ma chambre ont changé de couleur. Il était possible de lire, le soir ! Un meilleur confort de vie s'est installé dans la cuisine, avec le frigidaire, dans la salle de bain avec l'eau sous pression... Dehors, la nuit a reculé avec l'éclairage public. Les activités du soir ont pu se développer. Et, dans nos maisons, les lampes à pétrole sont devenues des éléments de décoration.

Fort heureusement des élus du département ont œuvré à la création et au développement du réseau, contribuant à l'essor de nos campagnes. Dans les années 1970, le « tout-électrique » s'est imposé de manière rapide. Éclairage, électroménager, chauffage... Le choc pétrolier a été une alerte pour nos sociétés de consommation. Le gaspillage n'était plus possible. La fameuse « chasse au gaspi » entre alors dans les mentalités.

Aujourd'hui, dans un contexte de dérèglement climatique et d'épuisement des ressources, il convient de penser « sobriété ». La fin des énergies fossiles est engagée, et cette révolution remet au centre du jeu l'électricité et l'énergie en général. Les énergies renouvelables (EnR) doivent s'épanouir : éolien, photovoltaïque, hydraulique, en harmonie avec la nature et les humains... Mais le robinet électrique est comme le robinet d'eau : il mérite d'être utilisé avec mesure. Soyons reconnaissants des services que nous rend l'électricité et sachons la consommer en toute conscience, sans excès, pour relever l'immense défi d'une sobriété heureuse.

Je rends ici hommage à tous les présidents qui m'ont précédé depuis 1923, avec qui nous avons partagé la même passion et le même engagement pour le service public de l'énergie et le développement du Groupe SIEDS.



PRÉFACE

Philippe Mouiller, sénateur des Deux-Sèvres

Depuis sa création en 1923, le SIEDS a été un remarquable outil de solidarité entre les communes des Deux-Sèvres, par ailleurs terre de mutualisme et de coopération dans de multiples domaines. Autorité organisatrice du service public de l'électricité du département, le Syndicat a rempli son objectif premier : distribuer l'énergie électrique dans chaque commune rurale du département, quelle que soit sa taille ou son éloignement, apportant ainsi confort et modernité dans chaque foyer. Puis, au fil du temps, les élus qui ont guidé le SIEDS ont toujours veillé à ce que le service public soit rendu équitablement sur l'ensemble du territoire, par l'intermédiaire d'infrastructures sécurisées, en assurant un équilibre financier qui permet de fonctionner en toute indépendance et de réinvestir en permanence sur le réseau.

Notre syndicat a largement démontré sa capacité à réagir aux multiples évolutions législatives qui ont émaillé l'histoire de l'électricité en France et dans le cadre européen. Ce qui suppose une grande capacité d'adaptation des structures, et aussi des qualités d'anticipation : vous les découvrirez dans ce livre. Être toujours au rendez-vous dans un monde de l'énergie en transformation permanente n'est pas la moindre de ses qualités !

Ainsi, le SIEDS s'est imposé comme un des premiers opérateurs et aménageurs du département. À travers ses missions de service public, il est à l'initiative du développement de grandes structures, qu'elles soient industrielles ou de production d'énergies renouvelables, tout comme la desserte du moindre hameau ou écart. Au diapason des attentes des communes et des intercommunalités, le Syndicat demeure à leurs côtés pour développer leurs projets, participant largement à la dynamique économique et au confort de vie du département.

Acteur principal de l'énergie en Deux-Sèvres, le SIEDS – aujourd'hui Groupe SIEDS – est aussi le relais naturel des politiques énergétiques nationales, notamment en matière de production d'énergies renouvelables, de décentralisation de la production, d'autoconsommation et de rénovation énergétique, domaines dans lesquels il a anticipé depuis vingt ans par ses choix politiques forts. Il peut ainsi bonifier les actions de l'État à destination des collectivités, pour mieux décupler leur capacité à agir.

Représentées par leurs élus, les collectivités adhérentes sont toujours « propriétaires » du Groupe SIEDS aujourd'hui. Elles peuvent compter à l'avenir sur sa capacité d'innovation dans un paysage énergétique qui, de mutations en crises, promet d'être en évolution perpétuelle. Détenteur des réseaux d'électricité basse et moyenne tension des Deux-Sèvres, le Groupe SIEDS est parfaitement équipé pour produire sa propre électricité, nouer de nouveaux partenariats régionaux et nationaux, guider ses adhérents et, plus largement, accompagner la population des Deux-Sèvres vers une plus grande sobriété énergétique. Il est prêt à prendre part aux grandes innovations et évolutions sociétales de notre XXI^e siècle – réseaux intelligents, mix énergétique, nouvelles mobilités, électricité verte, biogaz, hydrogène – en favorisant l'évolution de ses métiers.

Perpétuant l'esprit d'un modèle centenaire – solidarité sur tout le département, qualité de service, robustesse de l'investissement, écoute, appui et conseil aux collectivités –, si singulier dans le paysage français, le Groupe SIEDS s'affirme comme un acteur local et départemental majeur, fier de son histoire, parfaitement intégré dans un paysage de l'énergie national et supranational. C'est ce paradoxe qui fait toute sa force. Bonne lecture !

1923 PARTIE 1 1945

ÉLECTRIFIER LES CAMPAGNES : UNE MISSION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL



1881
La première Exposition
internationale d'électricité
se tient à Paris

1890
Loi du 22 mars
sur l'intercommunalité

Niort s'électrifie
1899

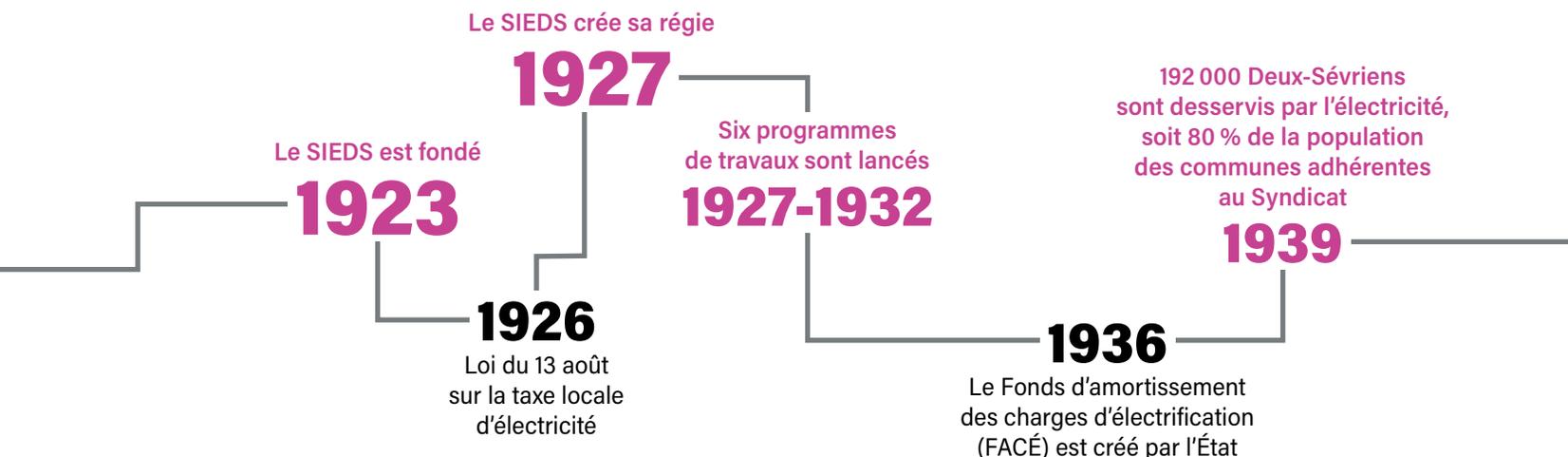
1906
Loi du 15 juin
qui reconnaît la distribution
d'électricité comme
un service public



Le 10 décembre 1923, le Syndicat intercommunal d'électricité des Deux-Sèvres (SIEDS) est créé à Niort, par la volonté du conseil général d'électrifier les campagnes.

À cette date, l'électrification du territoire relève des seules sociétés privées qui, soucieuses de rentabilité, limitent leurs investissements aux villes. Dès lors, le SIEDS et sa régie, fondée en 1927, vont conduire le vaste chantier de l'électrification rurale.

À dix ans d'essor et six programmes de travaux (1927-1932) succède une période de stagnation (1933-1945) : le SIEDS vit au rythme de l'adaptation permanente.



LES PRÉMICES DE L'ÉLECTRIFICATION EN DEUX-SÈVRES

La « fée électricité » en Deux-Sèvres est une chimère en 1900 alors que Paris est déjà la « Ville Lumière ». Niort commence tout juste son électrification. Les campagnes devront attendre les années 1920 pour que les forces politiques et économiques du département prennent en main cet immense chantier.

La « fée électricité » se fait attendre en Deux-Sèvres

Alors que la première Exposition internationale d'électricité se tient à Paris en 1881, la seconde révolution industrielle (électricité, pétrole et chimie) est en marche... La première commune en France, voire en Europe, à inaugurer un éclairage électrique de ses rues avec un site de production éloigné des lieux de consommation est... Bourgneuf... en Creuse, en 1886 !

En 1889, les merveilles de l'éclairage électrique illuminent Paris et enchantent les visiteurs de l'Exposition universelle. Onze ans plus tard, l'électricité est la reine de l'Exposition universelle de 1900 ; Paris devient aux yeux du monde la « Ville Lumière ». Les Deux-Sèvres regardent d'abord de loin cette révolution industrielle et sociale et hésitent... gaz ou électricité ? La « fée électricité » reste une illusion.

Des lois favorables au pouvoir communal

Le gaz fait de plus en plus peur et les catastrophes se multiplient. L'incendie de l'Opéra-Comique du 25 mai 1887, conséquence de la chute d'un rideau de décor sur une rampe de gaz, rend obligatoire l'éclairage électrique dans les théâtres parisiens. Les lois de 1884, de 1890 et de 1906 confient aux communes la responsabilité de la construction des réseaux électriques.

Les premiers textes de lois sur l'électricité ne font référence qu'à la distribution. Parmi ces textes législatifs, la loi du 15 juin 1906 est fondamentale. Elle reconnaît à la distribution d'électricité le caractère d'un service public, placé sous le contrôle des collectivités locales : communes, départements, établissements publics de coopération. Même si les modes d'exercice varient selon les configurations locales, le cadrage mis en place en 1906 va demeurer et fait de la commune l'autorité concédante des réseaux de distribution publique d'électricité. Cette loi marque aussi la volonté de rattraper le temps perdu en donnant à l'électricité un statut digne de son potentiel énergétique.



Source : archives départementales des Deux-Sèvres.

Plus de 1200 ouvriers fabriquent les trieurs dans l'usine Marot à Niort qui possède sa fonderie, sa scierie, sa menuiserie, ses ateliers de mécanique et de ferblanterie, ainsi que l'entrepôt pour l'emballage du produit terminé. Toutes ces installations sont électrifiées.

Ici, l'atelier de mécanique où 30 ouvriers façonnent les plaques alvéolées des cylindres pour la séparation des grains de blé ou d'avoine.

PARTIE 1 1923-1945



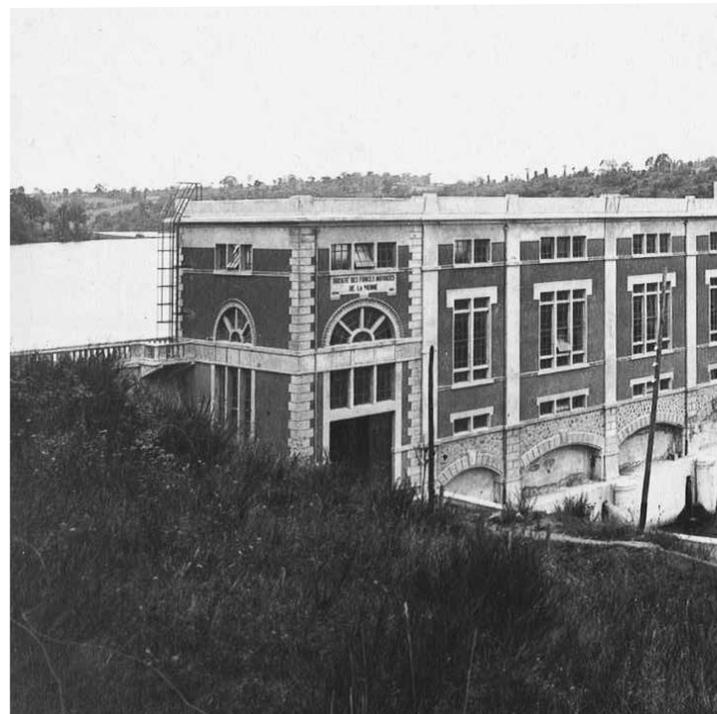
Niort, le Grand Hôtel de France au début du XX^e siècle.

Niort s'électrifie à partir de 1899

L'éclairage de Niort a débuté juste après la Révolution. Il est d'abord obtenu par des réverbères à huile. La municipalité installe plus de 130 réverbères éclairant le centre avec 439 lampes. La ville est ensuite éclairée au gaz à partir de 1844. Son usine permet d'alimenter plus de 1000 becs de gaz, pour plusieurs rues niortaises et certains magasins. Cette distribution est le point de départ de l'électrification de la ville et de son essor. Niort est devenue au XIX^e siècle l'un des principaux centres de la chamoiserie et de la ganterie françaises.

La Société des forces motrices de la Vienne (SFMV) possède l'usine hydroélectrique de L'Isle-Jourdain et les usines de La Rochelle et de Tonnay-Charente dont le réseau est relié à celui de la Société énergie électrique de l'Ouest de la France.

En 1899, alors que la première voiture dépassant les 100 km/h est électrique, les édiles niortais s'entendent avec la Compagnie d'électricité des Deux-Sèvres pour établir un réseau urbain de distribution de l'énergie électrique. Les premiers essais d'éclairage électrique public ont lieu le dimanche 22 décembre 1900, rue Victor-Hugo et rue Ricard. Michel Rougier, de la chambre de commerce, informe le conseil municipal en octobre 1901 : « Les lampes sont montées par cinq en série, l'intensité est de 6 A, la consommation des lampes à arc est de 240 W. » L'usine à gaz est rénovée en 1932. Elle devient la propriété de la Compagnie française d'éclairage et de chauffage par le gaz, très importante société parisienne créée à Castres (Tarn) en 1869 et installée à Niort en 1890.



Des concessionnaires privés dans les villes et des campagnes oubliées

L'électricité pénètre très lentement dans les foyers deux-sévriens. L'édification et la gestion des premiers réseaux électriques sont confiées à des sociétés privées ou concessionnaires qui, pour des raisons de rentabilité, ne s'intéressent qu'aux équipements urbains, négligeant totalement les campagnes. À partir du début du XX^e siècle, les premiers réseaux électriques urbains sortent de terre : d'abord à Niort, puis, plus tard, à Bressuire, Melle, Parthenay, Thouars. Les gros bourgs comme Airvault, Breloux-la-Crèche, La Mothe-Saint-Héray, Les Aubiers, etc. attendront les années 1920...



Pour répondre à ce marché nouveau et rémunérateur, des sociétés régionales et nationales s'installent dans le département et vont se développer. Créée en 1914, la Société des forces motrices de la Vienne (SFMV) fait construire des barrages et centrales hydroélectriques. Parmi elles, l'installation de L'Isle-Jourdain, inaugurée en 1926 avec une ligne à 60 000 volts qui traverse tout le sud du département des Deux-Sèvres. Son réseau sera relié à la centrale thermique électrique de Faymoreau située en Vendée près de la célèbre mine de charbon. D'une puissance de 6 000 kW, cette centrale fonctionne à partir de 1923.

La centrale de Faymoreau a été créée par la Société énergie électrique de l'Ouest de la France (SEEO), fondée en 1918. Les installations de cette société en Vienne et en Vendée seront essentielles dans la fourniture d'électricité des Deux-Sèvres jusqu'en 1945. La SEEO construit une ligne à 30 000 volts entre l'usine de Faymoreau et Thouars (1923), via Parthenay (1925), et une de ses extensions reliera Bressuire. Enfin des lignes à 15 000 volts seront construites par l'Électricité des Deux-Sèvres, l'Union électrique régionale et la Société électrique de Surgères.

Les sociétés de distribution vont jouer un rôle important dans l'électrification du grand-ouest de la France. L'Énergie électrique du Poitou, créée en 1921 avec siège social à Thouars, étend son réseau de Faymoreau à Thouars et à Montreuil-Bellay en Maine-et-Loire. Quant à la Société nantaise d'éclairage et de force par l'électricité, créée en 1892 à Nantes, elle engage des sommes très importantes dans la construction de la centrale thermique électrique de Chantenay en Loire-Inférieure (44), mise en service dès 1913. C'est cette centrale qui va fournir l'électricité dans la région de Bressuire.

Un département rural en mutation qui compte sur l'électricité

En 1920, l'agriculture du département des Deux-Sèvres peut être donnée en exemple à de nombreux départements aussi favorisés que lui tant au point de vue du sol que du climat. L'agriculteur a su adapter ses méthodes de cultures au milieu dans lequel il vit. Dans la Gâtine, vers Parthenay, et le bocage, vers Bressuire, il a développé le plus possible l'exploitation du bétail ; dans la plaine du sud vers Niort, Melle et Saint-Maixent et vers Thouars, il s'est spécialisé dans la production des céréales et du lait. Le marais, au sud-ouest de Niort, riche en bois et abondant en herbe, participe aussi à cette réussite.

Depuis 1850, les procédés culturaux et les méthodes de transformation des produits ont été améliorés. L'évolution de l'agriculture a été assez remarquable. La fabrication de chaux pour l'amendement des terres et la création d'usines de matériels agricoles ont permis d'accroître les rendements. Cette double évolution pose les bases de l'essor du secteur agroalimentaire : laiteries, minoteries, distilleries d'alcool, notamment de betteraves à Melle et Celles-sur-Belle. L'Office agricole des Deux-Sèvres, créé en 1919, accompagne cette prospérité.

Le développement de l'agriculture rime avec l'essor industriel. Dans cette modernisation, les entrepreneurs jouent un rôle fondamental aux côtés des représentants agricoles. De nouveaux secteurs industriels se sont structurés et sont montés en puissance dans la première moitié du XX^e siècle, comme la filière bois avec des scieries, des usines de contreplaqué et d'emballages, ou encore des sociétés de construction automobile comme Heuliez à Cerizay à partir des années 1920.

Un village des Deux-Sèvres à électrifier en 1920 :
Saint-Georges-de-Noisné en Gâtine.

L'impact de la guerre

Au lendemain de la Première Guerre mondiale, l'électricité en zone rurale devient indispensable pour poursuivre la modernisation de l'agriculture et de l'élevage et développer des filières industrielles et agroalimentaires.

Le retard important de l'électrification rurale du département, pour des raisons tant politiques qu'économiques, est un constat commun aux élus et aux acteurs économiques. Ils ont la même vision pour l'avenir : pour moderniser les Deux-Sèvres, il faut rapidement passer à la vitesse supérieure en matière d'électrification, qui est encore balbutiante en milieu rural.

Pour tous, la guerre de 14-18 a été un vrai révélateur du retard pris, de l'ampleur des travaux à réaliser et des investissements à faire. À partir de 1922, la création d'un Syndicat intercommunal est évoquée en haut lieu et c'est le conseil général des Deux-Sèvres qui va en être l'un des grands promoteurs.





La carte postale diffuse les atouts touristiques en Deux-Sèvres (années 1920).

LE SIEDS EST CRÉÉ EN 1923, SA RÉGIE EN 1927

Au début des années 1920, avec l'appui d'un certain nombre de maires, le conseil général des Deux-Sèvres décide de distribuer l'énergie électrique à l'ensemble des communes du département, en particulier aux zones rurales presque toutes non électrifiées. C'est ainsi que va naître le SIEDS en 1923.

Au lendemain de la guerre, un retard pénalisant

Malgré quelques tentatives d'électrification avant 1914, les Deux-Sèvres sont en retard - comme l'Ouest en général - et l'usage de l'électricité ne se diffuse qu'après la guerre. La ville de Thouars ne débute ses travaux d'électrification qu'en 1921 et l'hôpital n'en bénéficie qu'à partir de 1922 ! Les villes de Parthenay et de Saint-Maixent s'équipent à la même période. Seule Niort a développé son réseau. Trois sociétés de production et distribution qui ont pignon sur rue ont déjà maillé le territoire : la Société des forces motrices de la Vienne, l'Électrique des Deux-Sèvres et l'Énergie électrique du Poitou.



L'électrification des campagnes dans les années 1920.

Fin 1922, 333 communes sur 354 ne sont pas desservies par cette énergie, soit 232 000 ruraux sur 310 000 habitants au total. Ces derniers se répartissant ainsi : 38,6 % dans les bourgs de plus de 130 habitants, 18,8 % dans les hameaux de 50 à 130 habitants et 42,6 % dans les hameaux de moins de 50 habitants ou dans des fermes isolées. Un tel éparpillement n'encourage pas les concessionnaires privés de la distribution de l'électricité à investir dans des programmes nécessaires mais très coûteux.

La double volonté des maires ruraux et du conseil général

Les élus des Deux-Sèvres ont compris l'importance vitale de l'énergie électrique pour le développement économique du département. Dès 1919, Hippolyte Gentil (1848-1935), président du conseil général de 1904 à 1920, a fait de l'électrification des Deux-Sèvres son cheval de bataille. Ses successeurs poursuivent sa tâche. Pour un grand nombre d'élus locaux, l'électrification des campagnes doit passer par la mutualisation des moyens humains, techniques et financiers.

Des conseillers généraux de l'époque s'émeuvent de cette situation. Lors de la séance du conseil général du 24 avril 1923, un élu de Melle prend position : « L'électrification ne peut se faire que par le groupement des usagers en coopératives, sociétés à intérêts collectifs ou syndicats de communes. »

En avril 1923, une commission est créée, composée de plusieurs conseillers généraux, auxquels sont adjoints l'ingénieur en chef du génie rural Doux, l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées et le directeur des services agricoles, chargé de l'étude des voies et des moyens de réalisation. Pour tous ces décideurs, la création d'un syndicat intercommunal d'électricité semble la solution la plus adaptée pour mettre en œuvre l'électrification rurale du département.

Le législateur apporte sa contribution par la loi du 2 août 1923 qui facilite la distribution d'électricité dans les campagnes par des avances de l'État. L'article 1^{er} stipule que « l'État peut mettre à la disposition de l'Office national du Crédit agricole des avances destinées à permettre à cet établissement d'accorder des prêts spéciaux dont la durée ne dépasse pas quarante ans aux départements, aux syndicats de communes, aux communes, aux associations syndicales, aux sociétés coopératives ou aux sociétés d'intérêt collectif agricole qui ont pour objet l'établissement ou l'exploitation de réseaux ruraux d'électricité ».



L'emprunt syndical, principe de financement de l'électrification rurale en France.

L'avènement du SIEDS

Le syndicat de communes est constitué sous le nom de « Syndicat intercommunal d'électricité des Deux-Sèvres » ou « SIEDS », autorisé par l'arrêté du 10 décembre 1923 signé par le préfet du département, Henri Régnault. La première réunion du SIEDS se tient le dimanche 23 décembre après-midi à l'hôtel de ville de Niort, en présence de 500 délégués représentant les communes du département.

Henri Régnault préside la réunion. À ses côtés sont présents notamment Émile Marot, député, conseiller général et président de la commission d'électrification, Paul Mercier, député et président du conseil général, Georges Talhouët-Roy, député et conseiller général. Le SIEDS est un organisme pionnier puisqu'il est parmi les premiers syndicats d'électricité à voir le jour en France. Parmi les départements limitrophes, seule la Vienne le précède et fonde son syndicat d'électricité en juillet 1923. Le département de Maine-et-Loire sera pourvu d'un syndicat en 1925, la Charente en 1937, la Charente-Maritime en 1949 et la Vendée en 1950.

Dorénavant, le SIEDS est l'autorité compétente chargée de gérer la distribution d'électricité pour les communes adhérentes. Son siège social est installé 4 rue de la Préfecture à Niort. Les deux premières années d'exercice prévoient la construction de deux lignes principales de 15 000 volts, et les deux années suivantes les lignes secondaires. L'avant-projet, dressé début 1924 par le service du génie rural, s'élève à 34 millions de francs.

PARTIE 1 1923-1945

Sur les 354 communes du département, 326 ont adhéré. Elles ont un point commun : elles sont toutes rurales de moins de 2 000 habitants. C'est presque l'unanimité si l'on considère que les communes des Aubiers (qui rejoindra le SIEDS en 1929) et de Mauzé sont liées déjà par d'autres accords. Les membres du bureau élisent leur premier président, Émile Marot (1857-1952), et le vice-président Émile Naslin (1870-1975), tous deux soutiens actifs de la création du syndicat. Lors de la première assemblée générale du SIEDS tenue en 1924, le président Marot précise que toutes les communes du département devront être électrifiées en 1926 : vaste dessein pour ce jeune syndicat !

Émile Marot, personnalité des Deux-Sèvres, premier président du SIEDS

Né le 19 septembre 1857 à Niort, cet ingénieur de formation est une personnalité de premier plan du département. Entrepreneur, il a repris l'usine de trieurs agricoles fondée par son père, Jean-Jules. Cette activité a été créée à partir du brevet qui lui a valu le premier prix lors de l'Exposition universelle de 1867. Émile Marot développe la société familiale en pratiquant une politique commerciale agressive : « Les trieurs Marot changent le grain en or ».

Très impliqué dans la vie du département et de sa ville, Émile Marot est conseiller municipal de Niort en 1892, puis élu maire à deux reprises : de 1904 à 1910, de 1919 à 1925. Conseiller général de 1907 à 1927, il est député des Deux-Sèvres de 1919 à 1924. Battu aux élections législatives de 1924 et 1928, il se retire de la vie politique pour se consacrer au développement économique du département et de son entreprise, à laquelle il donne une dimension nationale. Il a présidé aussi la Chambre syndicale des constructeurs de machines agricoles de France, à Paris.

Très actif sur le plan économique, Émile Marot fonde en 1900 la chambre de commerce des Deux-Sèvres, qu'il préside de cette date à 1937. Il participe aux créations de la Banque Populaire, de la gare de triage, du syndicat d'initiative, des « fourneaux économiques », qui donnent des repas gratuits aux pauvres.



Émile Marot devant son stand à la foire-exposition de Niort en 1933.

Et bien sûr du SIEDS, qu'il préside de sa création au 1^{er} janvier 1927. Il organise la première foire-exposition de Niort en 1923. Promoteur de l'électrification rurale en tant que président de la commission d'électrification rurale, il doit néanmoins démissionner de la présidence du SIEDS fin 1926 pour avoir été en même temps administrateur de la Société des forces motrices de la Vienne. Il s'éteint le 10 avril 1952 à l'âge de 95 ans.

Premiers contrats passés avec des fournisseurs d'énergie

Le réseau syndical est exploité par trois sociétés. Le premier contrat est signé avec les Forces motrices de la Vienne en 1925. Le SIEDS lui concède pour 42 ans l'exploitation et l'entretien des lignes à 15 000 volts dans la moitié sud et dans la partie nord-est du département. Par un autre contrat, l'Énergie électrique de l'Ouest de la France prend l'exploitation des lignes à 30 000 volts et à 15 000 volts de la partie nord et nord-ouest du département.

Rapidement deux conventions nouvelles se substituent à celui-ci, d'une durée plus courte de 25 ans, passées l'une le 26 août 1927 avec la Société nantaise d'éclairage et de force par l'électricité, l'autre le 16 septembre 1927 avec l'Énergie électrique du Poitou à laquelle la Compagnie générale du gaz pour la France et l'étranger se substituera peu après.



L'insuffisance du privé et la crise économique conduisent le SIEDS à revoir son modèle

Si la crise financière à partir de juin 1926 joue un rôle – chute du franc et forte hausse des prix, enrayées par le retour aux affaires de Raymond Poincaré –, c'est d'abord l'insuffisance économique des sociétés concessionnaires qui motive le SIEDS à se tourner vers une exploitation des réseaux en régie. En effet, l'impossibilité de trouver une société privée pour distribuer de l'électricité en zone rurale dans un contexte troublé oriente le SIEDS vers l'exploitation de son réseau en gestion directe.

Les acteurs pèsent les avantages et les inconvénients d'un tel système et discutent toute l'année 1926. Pour ses détracteurs, la régie s'inscrit dans un cadre trop rigide de lois et de règlements, administrée par un conseil d'administration.

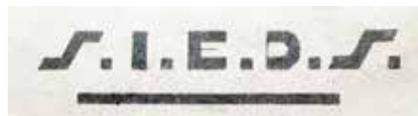
De plus, c'est un organisme à créer à partir de rien exigeant le concours d'un personnel nombreux et manquant d'expérience pratique et d'esprit commercial, du moins au début de son activité. Si ce modèle peut donner de bons résultats dans une commune ou dans un petit syndicat, la régie est plus complexe à organiser dans un syndicat de grande envergure. Elle constitue alors une charge écrasante et une responsabilité très lourde pour la direction et le conseil d'administration.

Discussions après et démission du président

Le bureau syndical prend position pour conserver le système de la concession aux sociétés existantes, mais avec des clauses spéciales comme une durée de concession réduite à 25 ans. Pour lui, la concession évite au syndicat les difficultés de recrutement et de formation d'un nombreux personnel et réduit considérablement les frais généraux. Une contestation assez vive a lieu par tracts et articles de presse. Le fait que le président du SIEDS, Émile Marot, soit aussi membre du conseil d'administration de la Société des forces motrices de la Vienne, qui concourt pour la concession, embarrasse certains élus. Le président du SIEDS a indiqué que, si le principe de concession n'est pas adopté, il démissionnera de son poste. Quant à l'assemblée, elle se prononce à une très grande majorité pour la concession à une société privée avec participation aux bénéfices.

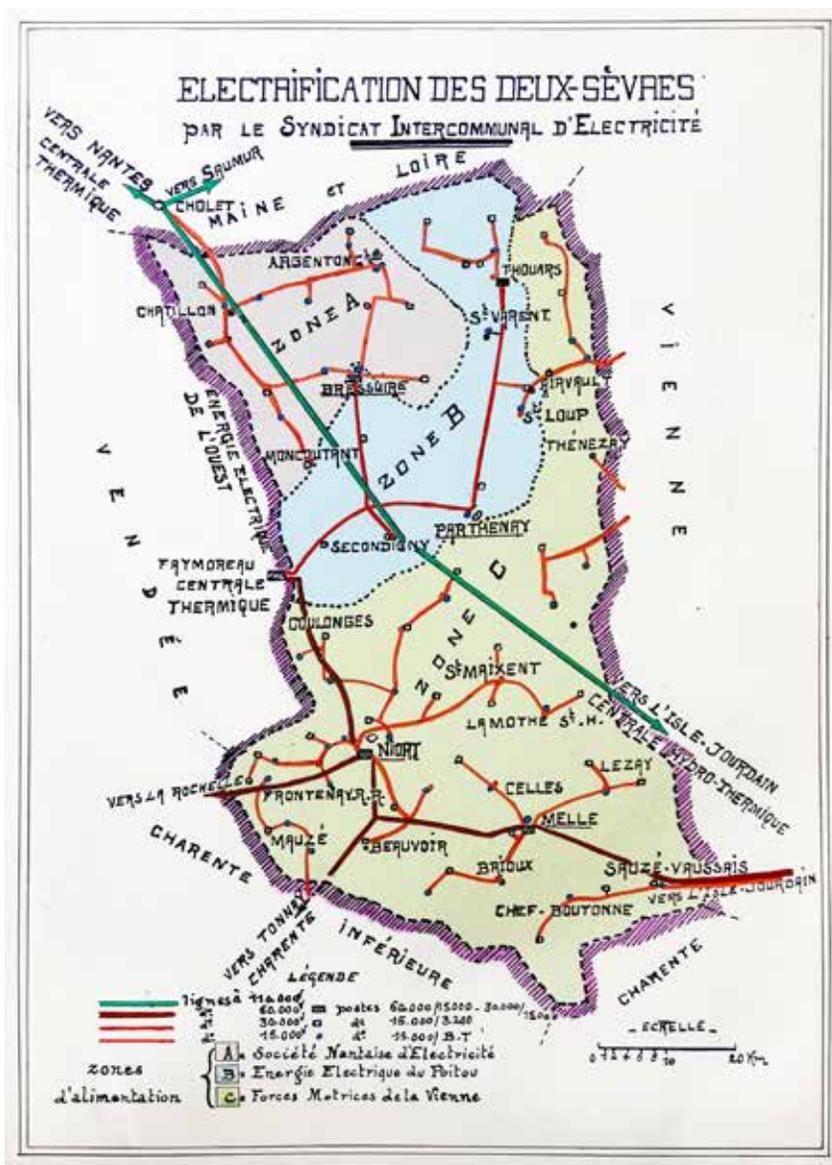
Mais pour certains élus, traiter dans ces conditions avec les sociétés privées et pendant une période économique aussi troublée semble imprudent. D'un côté, des concessionnaires qui peuvent être lésés de se voir accorder l'exploitation d'un nombre de communes plus restreint qu'envisagé. De l'autre, un syndicat redoutant que les concessionnaires ne réalisent des bénéfices exagérés du fait de l'exploitation des gros bourgs et « oublient » les petites communes et hameaux. Le bureau syndical décide de ne pas trancher et de confier l'exploitation à une régie provisoire.

Par arrêté préfectoral du 6 octobre 1926, le SIEDS est autorisé à exploiter en régie le réseau qu'il a déjà construit, conformément au décret du 8 octobre 1917 et au cahier des charges type du 30 août 1917. Deux hommes ont pris une part active à la création de cette régie provisoire : le vice-président du conseil général Émile Naslin (portrait p. 48) et l'ingénieur en chef du génie rural à Tours, M. Doux. Le 17 décembre 1926, Émile Marot démissionne : il est remplacé le 3 avril 1927 par Louis Frère, nouveau président du SIEDS. Une première page de l'histoire du Syndicat se tourne...



Premier logo du Syndicat.

Le réseau électrique des Deux-Sèvres en 1930
avec les zones d'alimentation dévolues aux sociétés concessionnaires





Grande Rue
Notre-Dame
à Niort, le siège
social du SIEDS
depuis 1931.

La régie d'exploitation du SIEDS est enfin fondée

Le 28 avril 1927, par un nouvel arrêté préfectoral, le SIEDS est autorisé à poursuivre l'exploitation en régie de la distribution de l'énergie électrique sur son territoire. Henri Strehler (1880-1945), nommé directeur, développera la régie jusqu'au 7 janvier 1945, date de son décès accidentel. Les premiers mois sont consacrés à l'organisation de la nouvelle structure. Le service exploitation est installé au 8, avenue de la République à Niort.

Entreprise à capitaux entièrement publics et de droit public, une régie (ici d'électricité) est un service public de proximité, disponible, réactif et à l'écoute des besoins de la population et des élus. Elle a des devoirs, comme pourvoir aux charges de capital, aux dépenses d'achat de l'énergie et à toutes les dépenses d'exploitation et de renouvellement des lignes. Ses recettes sont constituées de primes fixes annuelles d'exploitation et d'amortissement, de redevances sur les branchements et compteurs, de redevances par kWh d'énergie consommé, tant pour l'éclairage que pour la force motrice. Surtout, elle a l'obligation de maintenir en permanence l'équilibre financier de ses opérations.

Nombreuses sont alors les défiances à l'égard des régies directes. Sans détour, le ministère de l'Agriculture préconise la concession. Dans une notice de 1924 destinée à faciliter la création des réseaux ruraux de distribution électrique, le ministère précise : « ce système (la concession) devra être préféré, car la gestion directe mettrait les administrateurs, qui sont des élus, soit, en l'occurrence, des agriculteurs, à la merci de leurs directions techniques ». Cet avertissement peut expliquer le fait que les régies directes ne vont concerner qu'environ 7 % des réseaux électriques ruraux avant 1939.

Installation et ambitions

À l'échelon départemental, la Régie du SIEDS est chargée à la fois de la gestion du réseau (création, entretien et extension) et de la fourniture (c'est-à-dire la vente) de l'électricité. La Régie ne se contente pas uniquement d'acheter de l'électricité auprès de sociétés privées et de la revendre à ses clients, elle met en œuvre les décisions des élus du SIEDS et gère à la fois la vie du réseau et la gestion complète des abonnés. Elle va devenir au fil des décennies l'une des premières entreprises des Deux-Sèvres et l'une des plus importantes régies en France.

Le Syndicat et sa Régie se structurent vite. Le SIEDS édite unilatéralement un règlement de service qui s'impose à sa Régie. Le 4 décembre 1927, une remise, un atelier et un magasin sont loués au 7-9, rue du Musée à Niort. Le premier agrandissement a lieu en février 1929, avec la location de l'immeuble du 9, rue du Musée. En mars 1931, un hôtel particulier, situé Grande Rue Notre-Dame à Niort, est acquis à la famille Malartic pour 250 000 francs (l'adresse inchangée du SIEDS jusqu'à présent).

Malgré la difficulté de placer et recouvrer l'emprunt syndical auprès des communes, le SIEDS et sa Régie lancent six grands programmes de travaux de 1927 à 1932. Les travaux sont donnés en adjudication d'abord au moins-disant ; ils le seront ensuite en adjudication restreinte. Plusieurs entreprises seront fidèles au Syndicat pendant de nombreuses années, comme la société Bornhauser Molinari ou l'entreprise Bonmort et, plus tard, l'entreprise Delaire et bien d'autres.

DES BELLES ANNÉES D'ESSOR (1928-1932) AUX ANNÉES DE CRISE (1933-1939)

« Grâce au syndicat intercommunal, la fée électricité apporte à l'habitant de nos campagnes, qu'il soit du Marais, de la Plaine ou de la Gâtine, la lumière, la chaleur et la force. Elle devient aussi son auxiliaire, le meilleur et le plus souple, en même temps qu'elle lui procure les agréments réservés aux seuls citadins. »

Louis Frère (1930)

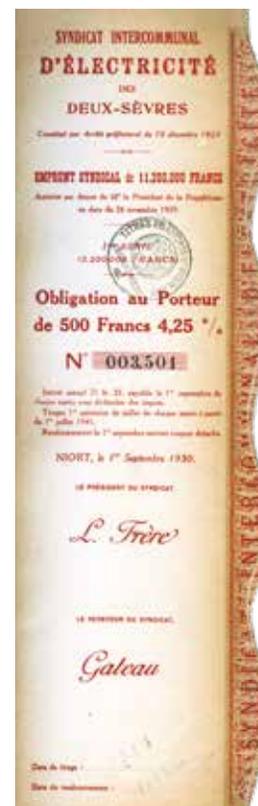
Louis Frère et Francis Rumilly, deux présidents, deux périodes contrastées



Louis Frère,
président
du SIEDS, de
1927 à 1937.

Au premier président Émile Marot, démissionnaire fin 1926, succède Louis Frère en 1927. Cet ingénieur des Ponts et Chaussées, maire de Niort de 1925 à mai 1932 (démissionnaire), préside le SIEDS du 3 avril 1927 au 10 juin 1937, et reste président honoraire. Il est l'homme qui conduit les six premiers programmes de travaux. Sa formation d'ingénieur sera un sérieux atout dans la bonne conduite des travaux.

Francis Rumilly, ingénieur électricien, lui succède à la présidence du SIEDS de juin 1937 au 23 novembre 1942, date de son décès. Faute de pouvoir faire exécuter les travaux en raison des aléas économiques, il consacre sa présidence à la mise en place à la Régie d'une comptabilité industrielle et commerciale et promeut une politique sociale. À son décès, 83 % du territoire des Deux-Sèvres sont desservis par l'électricité.



Premier essor territorial : l'exemple du bourg d'Amailoux

En 1928, la commune d'Amailoux, située en Gâtine, vit les premières heures de son électrification. La nuit tombée, les Amalliennes et les Amalliens vont profiter de l'éclairage des trois lampes qui sont alors installées dans le centre de ce gros bourg de 1100 habitants.

L'année suivante, l'église est éclairée à l'électricité elle aussi. Malgré la crise économique, le déploiement de l'électricité se poursuit dans les hameaux de la commune au début des années 1930. Les habitants de Puyravault en 1930, et ceux de La Guillère, Fougerit et La Roche en 1931, etc., peuvent à leur tour disposer des bienfaits de l'éclairage électrique. S'ensuivra l'électrification des premiers écarts et hameaux.



1928-1932 : lancement de six programmes de travaux

De 1927 à 1932, sous la présidence de Louis Frère, le SIEDS et sa Régie lancent six programmes de travaux. Réalisés en moins de six ans, ils permettent de desservir 186 500 habitants. Avant leur lancement, près de 50 000 ruraux ont été raccordés au réseau. À lui seul, le deuxième programme dessert 55 000 habitants.

Le 4^e programme permet la construction de 282 kilomètres de lignes 3 200 volts, 187 km de lignes basse tension et 4 140 branchements ; le 5^e programme, 510 km de lignes 3 200 volts, 223 km de lignes basse tension et 4 500 branchements. Le 6^e programme dessert 32 746 habitants. À son achèvement, 190 285 habitants sont raccordés au réseau électrique, soit 79 % de la population du département.

Dès 1928, tous les chefs-lieux de communes sont électrifiés ou en voie d'achèvement. Les services de la Régie réalisent une partie des mises en service, le contrôle des installations, le raccordement des abonnés et quelques lignes complémentaires.

En 1932, les 92 millions de francs de moyens de financement se répartissent ainsi : 26 millions de subventions de l'État, 35 millions de prêts du Crédit Agricole, 28 millions d'emprunts du Syndicat et 3 millions de participation des communes (y compris les avances du département). La dernière tranche des travaux du 6^e programme s'achèvera en 1936 et le 7^e programme en 1939, pour un montant total de travaux de 96 millions de francs.

Amailoux, un gros bourg
de la Gâtine poitevine,
s'électrifie à partir de 1928.

Embauches et développement territorial

De nombreux agents sont recrutés pour couvrir tout le territoire. En 1932, le personnel de la Régie comprend près de 80 agents : 1 ingénieur chef d'exploitation, 1 agent technique, 20 employés de bureau (15 au siège et 5 à la caisse), 3 chefs de groupe de secteur, 18 monteurs, 3 magasiniers et aides et 32 agents de secteurs. Le nombre d'agents recensés dépassera les 100 en 1938 et les 120 à la déclaration de guerre.

Dans les années 1930, le SIEDS et sa Régie se déploient en installant des agences et ateliers dans les principales villes du département. En 1932, un immeuble est acquis à Vrines, près de Thouars, pour implanter une agence départementale, chargée de la surveillance de la distribution d'énergie. En 1936, des agences sont ouvertes à Parthenay et Bressuire et des habitations construites pour loger des agents.

En 1938, un bâtiment comprenant un magasin, trois garages, un atelier et deux bureaux (agence) est édifié à Parthenay. L'année suivante, un terrain est acquis à Melle pour ouvrir une agence. À Niort, deux immeubles sont achetés en 1933 rue Saint-Jean : un magasin est installé au n° 76 où des locaux sont construits pour les véhicules et le matériel. L'année suivante, les 10 et 14 rue Notre-Dame à Niort sont aménagés en bureaux pour le personnel. En 1936, un terrain est acquis chemin de Romagné, près de la gare de marchandises de Niort, pour établir un dépôt de matériel de gros œuvre.

Un retournement économique brutal

Dix ans après sa création, le SIEDS est l'un des syndicats d'électricité les plus importants de France, si ce n'est alors le premier rural. La crise économique et sociale qui touche la France à partir de 1933 va changer profondément la donne. Après dix ans de développement ininterrompu, le Syndicat et sa Régie connaissent leur première crise de croissance.



Allonne, l'un des nombreux bourgs des Deux-Sèvres électrifiés dans les années 1920.

Les travaux d'électrification se poursuivent à un rythme très lent : si le 6^e programme s'achève, le 7^e prendra beaucoup de retard. En 1934, la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) est créée dans le but de structurer le pouvoir concédant des communes et les premiers syndicats de communes. Lors de son congrès de juin 1936, cette jeune Fédération est à l'initiative, avec l'État, de la création du Fonds d'amortissement des charges d'électrification (FACÉ), dans une conjoncture de crise.

Avec le FACÉ, qui fonctionne par une contribution prélevée sur les ventes d'électricité basse tension, l'État devient dorénavant un acteur incontournable de l'électrification du pays, notamment des campagnes, toujours en retard. En 1938, le gouvernement français lance un vaste programme d'équipement, tourné vers l'interconnexion des réseaux existants et l'électrification des zones rurales où de nombreux programmes ont été mis à l'arrêt depuis cinq ans, faute de financement.

1934

Premier bilan de l'électrification en Deux-Sèvres :

433 km de lignes 15 000 volts ;
2 325 km de lignes 3 200 volts ;
2 031 km de lignes basse tension ;
349 communes rurales desservies.

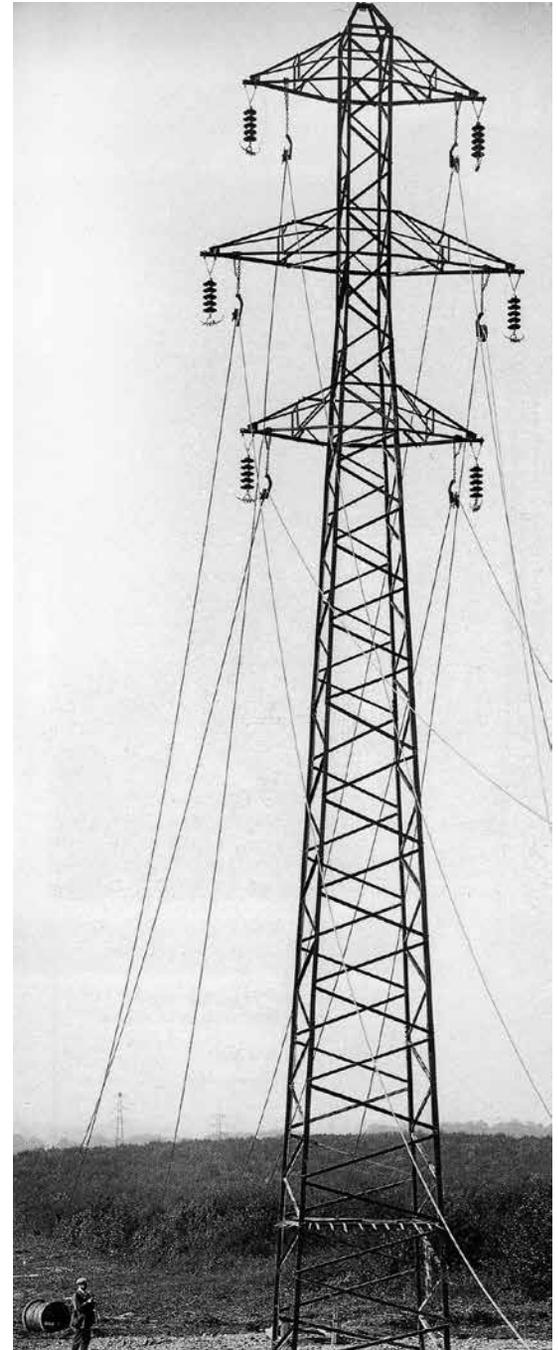
L'effervescence de 1936 et ses conséquences

Les grandes grèves ouvrières du printemps 1936 ont des répercussions importantes à la Régie, dont le personnel présente des revendications pressantes. Dès le 1^{er} juillet 1936, la loi du 21 juin 1936 qui institue la semaine de 40 heures dans les établissements industriels et commerciaux est appliquée aux agents. Les statuts évoluent, tant en ce qui concerne le mode de recrutement que le réajustement des salaires. Dans un premier temps, le traitement des agents est augmenté de 10 %, puis de près de 20 %. En 1937, les dépenses de personnel ont augmenté de 31 % par rapport à 1936.

Le 10 juin 1937, Francis Rumilly, maire de Saint-Gelais, succède à Louis Frère, qui a démissionné le même jour. Le nouveau président du SIEDS va développer une politique sociale plus ambitieuse, en accord avec le directeur de la Régie. Ainsi, à partir du 1^{er} octobre 1937, une indemnité de cherté de vie de 15 % est attribuée au personnel. Mais l'année suivante, le SIEDS et sa Régie font marche arrière et doivent appliquer à compter du 1^{er} mai 1939 le décret du 21 avril, qui porte la durée du travail de 40 à 45 heures par semaine sans supplément de traitement.



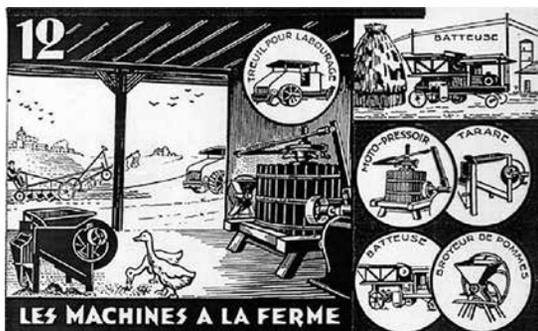
Le 7^e programme
du SIEDS, lancé
en 1939 avec
beaucoup de retard,
a pour but d'électrifier
les écarts et
les hameaux.



Changement de statut pour la Régie (1938)

La Régie change de statut en 1938 pour devenir un service du SIEDS, selon l'application du décret du 28 décembre 1926. Elle perd la personnalité morale. Cette modification découle d'une volonté des élus de demeurer maîtres de la part de leur patrimoine affectée à la Régie. Ils font observer « que le système inverse, même s'il présente l'avantage d'étendre la capacité de la Régie en lui permettant d'accomplir de sa propre autorité tous les actes d'administration nécessaires à sa gestion, offre par contre l'inconvénient d'entraîner la création au sein de la collectivité d'un organisme indépendant et de rompre l'unité administrative de cette collectivité ».

Les élus soulignent « le risque de dresser en face du conseil syndical, qui est le représentant du syndicat, un pouvoir affranchi qui peut devenir rival et compromettre ainsi la concorde indispensable à la marche des services qu'il a pour tâche d'assurer ». Avec le décret de 1926, il n'y a pas entre le syndicat et les bénéficiaires de l'exploitation une personne morale interposée. L'autonomie de fonctionnement de la Régie a un caractère purement financier. Ce statut juridique demeurera jusqu'au 1^{er} janvier 1989, date à laquelle la Régie retrouvera la personnalité morale.



L'électrification des fermes et de l'agriculture débute réellement en France dans les années 1930.



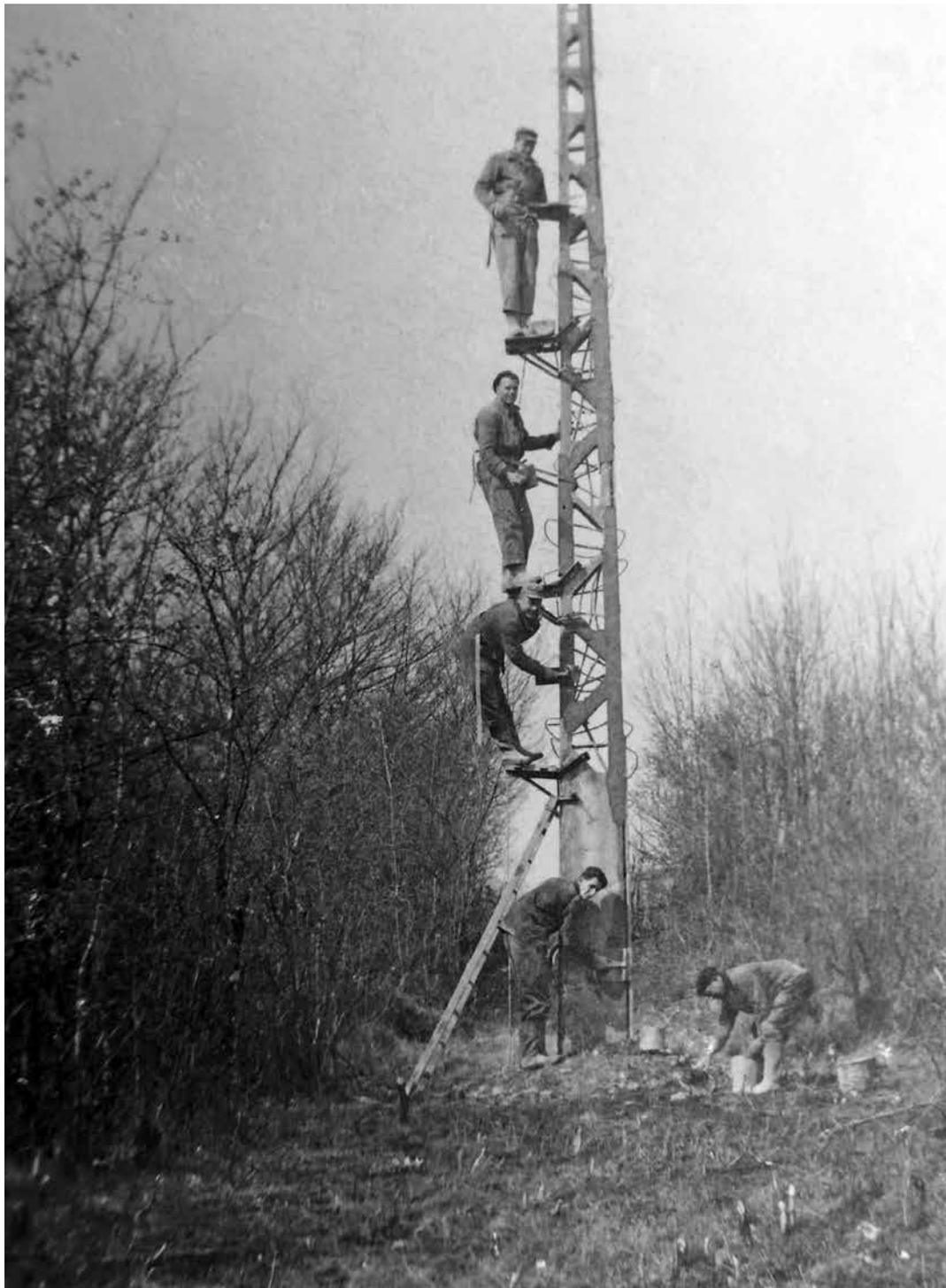
Les tarifs du SIEDS en 1937 : tarif «A» binôme ou monôme et tarif «B».

Le SIEDS crée son service commercial (1939)

Dans une conjoncture où l'électrification rurale du département stagne depuis plusieurs années, le SIEDS crée en juin 1939 un service commercial pour faire connaître à tous les usagers les avantages nombreux qu'ils pourraient retirer de l'utilisation de l'électricité. Les agents ont aussi la mission de prospecter auprès des industriels.

Les premiers résultats de cette politique sont positifs : cinq laiteries industrielles demandent à être desservies, d'autres suivent ainsi que des minoteries, scieries, tuileries, carrières et diverses activités industrielles. En parallèle, des démonstrations de cuisines électriques sont effectuées dans le nord du département. Quant au stand du SIEDS à la foire de Niort, il montre les possibilités offertes par la fée électricité au sein des foyers et pour le travail agricole, obtenant le plus grand succès.

À la veille de la Seconde Guerre mondiale, près de 5 000 kilomètres de lignes ont été posés depuis la création du SIEDS en 1923, desservant 192 000 habitants, soit 80 % de la population des communes adhérentes au Syndicat. Si la guerre et l'Occupation interrompent tous les travaux, les consommations ne cessent pas de croître et les demandes de distribution redoublent, la population se tournant résolument vers l'électricité dans cette période de pénuries et de rationnements.



LA GUERRE STOPPE LES INVESTISSEMENTS, L'OCCUPATION RELANCE LES CONSOMMATIONS

Pénuries, restrictions et rationnements sont les maux de la période, mais ils ne résument pas à eux seuls le contexte économique. Venant autant de particuliers que d'agriculteurs, d'industriels et d'artisans, les demandes de branchements électriques ne vont jamais être aussi nombreuses que pendant la guerre. Le SIEDS et sa Régie vont devoir gérer au plus serré l'électricité et ses dessertes.

S'adapter aux pénuries et restrictions

L'entrée en guerre de la France et de l'Angleterre le 3 septembre 1939, suite à l'invasion de la Pologne par l'Allemagne nazie le 1^{er} septembre, donne un nouveau coup d'arrêt à l'électrification rurale. La déclaration de guerre mobilise près de la moitié des agents de la Régie du SIEDS : 50 techniciens et 24 personnes du service administratif. Pour la bonne exploitation du réseau, des mesures urgentes sont prises par les chefs de groupe des secteurs, qui doivent embaucher des électriciens comme agents temporaires.

Alors que les travaux du 7^e programme, budgétés en 1936 mais lancés en 1939, sont presque achevés, le SIEDS doit réduire au strict minimum les travaux d'exploitation, cantonnés aux réparations les plus urgentes, et les travaux complémentaires indispensables. Le 7^e programme doit électrifier tous les écarts non desservis. Les aléas économiques et sociaux, comme la hausse des prix et des salaires, lui ont fait prendre du retard. Il est poursuivi dans la difficulté en 1941-1942, puis stoppé par une ordonnance allemande du 22 mai 1942. Il n'est achevé qu'après la guerre.



En novembre 1939, le SIEDS répond à un marché singulier : la commande par le Génie français de travaux importants pour l'électrification du camp « de circonstance » de Saint-Loup-sur-Thouet, près d'Airvault. Celui-ci est destiné à accueillir et à former les unités combattantes de deux divisions de l'armée polonaise.

Après l'armistice, les troupes d'occupation allemandes prennent possession des lieux et font poursuivre les travaux ; le matériel nécessaire à ce chantier est ponctionné sur le stock du 7^e programme. Peu après, les Allemands transformeront le cantonnement en camp d'internement.

Très vite, des mesures de rationnement sont prises : il est interdit au SIEDS d'employer du cuivre pour les lignes aériennes, que celui-ci soit prélevé sur le stock ou commandé à l'extérieur. Seul l'aluminium ou le fil de fer peuvent le remplacer.

Politique sociale et entraides

Dans le cadre de la création des Comités d'organisation (loi du 16 août 1940), la Régie du SIEDS adhère en septembre 1940 au Syndicat professionnel des producteurs et distributeurs d'énergie électrique. L'adhésion à un groupement de ce type se révèle alors indispensable pour disposer du matériel de branchement. La grande et la petite histoire se croisent... Alors que le pensionnat Notre-Dame à Niort est réquisitionné par les autorités allemandes, le SIEDS va héberger pendant plus d'un an cette institution voisine dans ses locaux du 12, rue Notre-Dame.

La Régie met en place un comité social qui va se préoccuper d'abord de trouver des jardins ouvriers pour ses agents. Une ferme de treize hectares est également louée à Chavagné (La Crèche), exploitée par un gérant aidé par le personnel. Ce système a l'avantage de procurer des ressources pécuniaires supplémentaires au personnel et de lui fournir des légumes à prix abordable. Mais cette location se traduit par un déficit d'exploitation en raison de la sécheresse exceptionnelle des années 1943 et 1944.



Une des nombreuses
laiteries électrifiées
au début de la Seconde
Guerre mondiale.



Un battage des moissons utilisant une chaudière à vapeur pendant l'entre-deux-guerres.
Face à la pénurie de carburants, le battage électrique monte en puissance pendant la guerre puis diminuera à partir de 1946.

L'électricité à la rescousse des moissons

Dès l'été 1940, suite à la débâcle et à l'occupation du département, le SIEDS et sa Régie doivent répondre au défi de la demande croissante de raccordements électriques de particuliers, d'agriculteurs et d'industriels. En réponse à la pénurie de bois et au rationnement de carburants (essence, gas-oil et charbon), les pouvoirs publics demandent aux syndicats d'électricité d'organiser pour les moissons des campagnes de battage à l'électricité. Quoique prise au dépourvu, la Régie du SIEDS va en deux mois et demi desservir, équiper, surveiller et dépanner 33 matériels de battage électrique. Pour ce seul usage agricole, la consommation d'électricité en 1940 sera de 132 000 kWh.

L'année suivante, la Régie est invitée à étudier un programme de battage à l'électricité beaucoup plus vaste, avec détermination de vingt zones et la mise au point de 60 matériels : 18 équipements haute tension (HT), nouveau modèle conçu par le SIEDS et sa Régie, 6 équipements de HT, 26 équipements basse tension (BT), nouveau modèle appartenant aussi bien à des sociétés de battage qu'à des particuliers, et 10 équipements BT ancien modèle.

Le matériel mis au point par les équipes de la Régie se compose d'une cabine mobile de transformation 3 200/200 volts, d'un chariot de déroulage de câble, de 300 mètres de câble BT fractionnés en tronçons de 100 mètres avec connecteurs à chaque extrémité, d'un moteur et de trois perches de prises de courant.

Ce programme de battage électrique national est piloté au niveau départemental par l'ingénieur en chef du génie rural à Niort, Georges Lamarre (1856-1974). Pendant plus de trente ans, cet homme passionné de techniques a participé à toutes les actions de modernisation du département, en matière d'agriculture, d'électrification, d'alimentation en eau potable, d'équipement industriel laitier, d'aménagement hydraulique ou de désenvasement du marais poitevin.

Pour desservir ces nouveaux matériels en électricité, la mise en conformité du réseau se heurte à des difficultés. Les agents doivent changer un certain nombre de transformateurs des postes principaux, car certaines lignes 3 200 volts sont trop faibles. En effet, si les chutes de tension n'arrêtent pas les battages, elles entraînent des gênes dans le fonctionnement des moteurs. Les battages électriques monteront en puissance de 1942 à 1944 : en 1942, 109 matériels sont mis en action pour une consommation de 240 221 kWh ; en 1943, 170 matériels pour une consommation de 245 292 kWh ; en 1944, malgré un contexte particulier, 169 matériels sont mis en service, 193 en 1945 et 170 en 1946. En parallèle, le nombre de quinquats battus augmente chaque année. Le nombre de matériels en activité diminuera à partir de 1947.

Régie du Syndicat Intercommunal d'Électricité des Deux-Sèvres
10, Rue Notre-Dame, à Niort

~~XXXXXXXX~~ TROUPES D'OCCUPATION FELDKOMMANDANTUR *Pool*
651 NIORT, (Deux-Sèvres)
Nuit du 5 Janvier 1944

5	Raccordement ligne Base-Tension alimentant le poste d'observation des Troupes d'occupation à VILLIERS-EN-FLAINE (Deux-Sèvres).		
	Main-d'œuvre:		
	5 Heures Monteur à	17,00	85 00
	Transport:		
	24 Km. vélo à	0,50	12 00
			97 00
	Frais généraux 15 %		14 55
			Total: 111 55

97 55

CENT ONZE FRANCS 5 Décimes

NIORT

Le Directeur,

Répondre aux demandes individuelles et industrielles

Le Syndicat manque de personnel qualifié : le retour des agents mobilisés ne se fait qu'à partir d'août 1940. Quinze restent prisonniers des Allemands, dont les chefs de service de l'exploitation et de la comptabilité. Deux sont tombés au champ d'honneur : Henri Rouillard, agent technique, le 2 octobre 1939, et Léon Bitaudeau, commis, le 9 juin 1940.

Les moyens de transport sont limités et la Régie se réorganise en équipant huit véhicules de gazogènes à charbon de bois. Néanmoins, ces voitures n'auront jamais le rendement des véhicules à essence et de nombreux agents vont devoir se déplacer dans les campagnes à bicyclette. Le surcroît de travail des agents non mobilisés explique les retards pris par les opérations d'entretien du réseau, à l'exemple de l'élagage des arbres, indispensable pour que les usagers ne subissent pas de coupures de courant.

Devant l'impossibilité de s'éclairer à l'essence ou au pétrole, les populations se tournent résolument vers l'électricité. En quelques mois, la Régie du SIEDS reçoit des milliers de demandes de branchements : plus de 10 000 pour le seul éclairage entre août 1940 et mai 1941. Seuls 2 000 branchements peuvent être effectués à court terme. Pour la force motrice, la demande est la même : un peu moins de la moitié des 1 250 demandes basse tension sera satisfaite. Pour l'anecdote, certains clients iront jusqu'à fournir à la Régie le fil de fer et/ou les poteaux nécessaires au branchement !

De nombreux industriels et artisans, dont l'activité est à l'arrêt faute de combustible ou de carburant, vont aussi demander à être raccordés au réseau électrique. Pour la seule année 1940, la Régie répond à 166 demandes d'électrification en basse tension dont 5 laiteries, 56 charrons, 39 menuiseries, 17 scieries, 49 artisans divers, et 70 demandes en moyenne tension avec 16 laiteries, 18 minoteries, 12 scieries, 4 tuileries, 7 carrières, 13 industries diverses. Des mesures de restrictions de la consommation d'électricité sont prises, avec la mise en place de quotas de consommation.

Malgré des difficultés diverses, la distribution d'énergie restera satisfaisante. Les faibles dégâts causés par la guerre et le bon état des postes de transformation vont permettre de répondre à la forte demande de courant de l'hiver 1940/1941.



Deux collaborateurs du SIEDS sont morts au champ d'honneur en 1939-1940.

Modernisation de la comptabilité et mise en place d'une délégation spéciale

Autre conséquence de l'accroissement considérable de la demande d'énergie électrique et du nombre de clients : le service de facturation est débordé par 50 000 factures à établir par relevés. Le Syndicat décide de s'équiper d'un équipement électro-comptable et modernise la comptabilité industrielle et commerciale de la Régie. Elle fait preuve d'une grande clairvoyance. La Régie en profite pour adopter le premier Plan comptable général (PCG), créé en 1942 par le régime de Vichy.

Suite au décès du président Francis Rumilly, le 23 novembre 1942, le préfet demande la constitution d'une délégation spéciale habilitée à remplacer à la fois le comité et le bureau composé de 16 membres. Elle est instituée le 21 mars 1943. Il s'agit d'une singularité : la délégation spéciale permet d'assurer en priorité une continuité du pouvoir au niveau municipal. Plusieurs villes de France sont dirigées ainsi pendant la guerre. La première réunion de la délégation spéciale du SIEDS se tient le 20 mai 1943 sous la présidence d'Yvon Coudé de Foresto et la vice-présidence d'Émile Naslin. Il faudra attendre les élections municipales du 13 mai 1945 pour renouveler les délégués des communes et revenir en septembre 1945 à la situation normale de fonctionnement.

Un bilan général positif malgré la pénurie

À la Libération, le réseau électrique du département est globalement en mauvais état. Depuis 1942, la distribution d'énergie électrique a été soumise à toutes sortes de difficultés. L'absence de charbon dans les usines de la région parisienne a accru les demandes d'énergie électrique au moment même où trois années de sécheresse tarissent les fleuves et les barrages. D'autre part, les exigences des autorités d'occupation entre 1941 et 1943, ajoutées à partir de fin 1943 aux actions des Forces françaises de l'intérieur (FFI), qui sabotent les lignes alimentant les usines travaillant pour l'économie allemande, provoquent de graves perturbations du réseau électrique des Deux-Sèvres.

Durant cette période difficile, le SIEDS et sa Régie poursuivront sans cesse leurs efforts pour apporter la lumière et la force électrique à leurs clients tout en améliorant le réseau de distribution d'énergie avec les faibles moyens dont ils disposent. Malgré les injonctions de l'occupant, ils exécutent 8 000 branchements en fil de fer et procèdent aussi au remplacement de nombreux poteaux en bois par des poteaux en ciment. Le réseau électrique tient bon ! Cependant, un plan de délestage doit être mis en place pour permettre à certaines industries vitales comme les laiteries, minoteries, adductions d'eau ou encore boulangeries de tourner un minimum de quatre heures par jour.

À la Libération, prendre un nouveau départ

Après la libération de Niort, le 6 septembre 1944, et de l'ensemble du département le 8 septembre, il faut repartir, et d'assez bas. Les réseaux électriques n'ont pas subi de dommages importants, sauf pendant la libération du territoire, notamment le 25 août 1944, où 600 mètres de lignes BT sont endommagés dans le bourg de Cerizay à la suite d'un incendie de représailles des Allemands, et le 27 août, où des lignes basse et haute tension prennent feu sur la commune de Saint-Florent-lès-Niort, après la destruction d'un dépôt de munitions par les troupes allemandes.

Très vite les problèmes de ravitaillements et de pénuries en tous genres vont obséder les élus des Deux-Sèvres qui doivent faire face à de nombreuses manifestations et grèves fin 1944 et toute l'année 1945. Quant à l'électricité, elle est devenue pour de nombreux foyers, indispensable à la vie quotidienne. Si la production de Faymoreau reprend lentement, les interconnexions avec le réseau électrique du Massif central sont rétablies assez tôt.

Début 1945, rétablir le courant partout et limiter les coupures ne suffisent pas ; il faut parachever les travaux d'électrification des campagnes. Il reste 40 000 habitants à électrifier sur le territoire du SIEDS (17 %), soit l'installation de 720 km de lignes de 3 200 volts, 600 postes de transformation et 2 140 km de lignes basse tension. Le 8^e programme prévoit de faire passer de 83 % à 87 % l'électrification de la population syndicale. Le montant des travaux est estimé à 71 millions de francs, financés comme les précédents par emprunts du Crédit Agricole et subventions.

Après le retour des douze prisonniers et des deux déportés du Service du travail obligatoire, la délégation spéciale n'a plus lieu d'être et la vie du SIEDS et de sa Régie reprend son cours. Après les élections municipales du 13 mai 1945, le SIEDS réunit le 6 septembre 1945 les délégués des communes qui élisent un nouveau président : Yvon Coudé de Foresto. Cet homme politique de stature départementale et bientôt nationale, qui a présidé la délégation spéciale depuis 1943, va apporter toute son énergie et sa vision de l'avenir.

1946 PARTIE 2 1974

PARACHEVER L'ÉLECTRIFICATION RURALE ET MODERNISER LES RÉSEAUX



La Régie du SIEDS est autorisée
à assurer l'exploitation
des distributions d'eau

1947

La Régie est organisée
en cinq services et compte
140 agents statutaires

1952

Le SIEDS conserve
sa Régie

1946

Les sociétés électriques
et gazières sont nationalisées
et EDF est créée

**Années
1950**

Le « 220/380 volts »
est généralisé



Début 1946, le SIEDS regroupe 345 communes sur les 357 qui composent le département des Deux-Sèvres. Il reste à raccorder 40 000 habitants, vivant dans des hameaux ou écarts.

Le 8^e programme s'annonce des plus difficiles. Il nécessite de grosses dépenses, dans un contexte de pénuries, face à un événement qui change la donne : la nationalisation des entreprises électriques et gazières et les créations d'EDF et de GDF en 1946.

Le SIEDS et sa Régie vont parachever l'électrification des campagnes puis renforcer et moderniser les réseaux électriques jusqu'au choc pétrolier de 1973 qui marque un nouveau tournant dans la consommation d'électricité.

L'électrification des campagnes s'achève

1960

1962

L'Association nationale des régies de services publics et des organismes constitués par les collectivités locales (ANROC) est fondée

Les comptabilités du SIEDS et de sa Régie sont réformées

1967

1969

Plus de 80 % des Français sont alimentés en 220 volts

La taxe sur l'électricité se substitue à la taxe créée par le SIEDS en 1957

1971

Les consommations d'électricité en Deux-Sèvres ont été multipliées par 3 en 10 ans

1973

Premier choc pétrolier

GESTION DES PÉNURIES ET LENTE REPRISE (1946-1950)

En 1946, les demandes en branchements électriques de particuliers, agriculteurs, artisans et industriels affluent sans cesse. Le contexte de grave pénurie impose au SIEDS et à sa Régie une gestion des plus rigoureuses de l'énergie et des dessertes. Avant 1949, les travaux d'électrification peinent à être exécutés.

Un redémarrage long et lent

Pendant l'Occupation, la distribution d'électricité est restée satisfaisante en Deux-Sèvres. Même si le réseau n'a été que très peu entretenu, à la Libération son état est dans l'ensemble correct. Néanmoins il faut le moderniser pour faire face à la demande croissante d'électricité. Au dernier trimestre 1945, la situation reste très difficile : les usines productrices doivent repartir et la sécheresse se poursuit.

Des mesures importantes de délestage sont imposées aux populations pour soulager le réseau français. En Deux-Sèvres, un système de rotation de coupures est institué pour réduire au minimum les inconvénients pour les divers usagers. Malgré les chutes de pluies du printemps 1946, la situation ne s'améliore que très lentement.

Il faut attendre 1947 pour entrevoir une amélioration avec une augmentation de la capacité du réseau. Mais les pénuries de matières premières n'ont toujours pas disparu : les conducteurs de cuivre sont toujours en rupture d'approvisionnement. Les restrictions en matières premières demeureront jusqu'en 1951.

Un chantier d'électrification rurale dans les années 1950.

Le SIEDS achève le 7^e programme et lance son 8^e, qui doit équiper des lignes 3 200 volts en 15 000 volts et transformer les réseaux basse tension de 115/200 volts à 220/380 volts. Alors que la consommation de 1946 croît de 26 % par rapport à 1945, le prix du kWh augmente de 30 % en moyenne. Cet essor se poursuit les années suivantes, avec notamment une hausse des consommations de 14 % en 1947. Le réseau électrique « tient », dans l'attente des travaux qui ne sont relancés qu'à la fin des années 1940.



Yvon Coudé de Foresto, un président d'envergure nationale

Le nouveau président élu connaît bien la maison. Nommé le 31 mars 1943 par la délégation spéciale, Yvon Coudé de Foresto a pris la tête d'un syndicat qui doit gérer pénuries, restrictions et ordres de l'occupant.

Ce Corse d'origine, né le 10 février 1897 à Piedicroce, fait ses études au lycée Fontanes de Niort. Engagé le jour de ses 18 ans au 8^e dragons, il est affecté à l'armée de l'air et devient instructeur de l'escadrille C 134. À sa démobilisation, il est admis à l'École supérieure d'électricité et à l'École spéciale de mécanique et d'électricité, dont il est doublement diplômé. Il rejoint Thomson-Houston puis Alsthom en tant qu'ingénieur. En 1942, il prend la gestion d'une entreprise familiale de minoterie et d'alimentation du bétail dans les Deux-Sèvres. Il va présider de nombreux organismes professionnels nationaux et régionaux comme le Groupement national des fabricants d'alimentation pour le bétail et la chambre de commerce des Deux-Sèvres.

Élu conseiller municipal de Niort en 1945, il devient en décembre 1946 membre du Conseil de la République (l'équivalent du Sénat de 1946 à 1958), inscrit au Mouvement républicain populaire (MRP). Au Palais du Luxembourg, il est un spécialiste reconnu des problèmes alimentaires. En novembre 1947, il entre dans le gouvernement Robert Schuman comme sous-secrétaire d'État à l'Agriculture (jusqu'au 26 juillet 1948) puis dans ceux d'André Marie et d'Henri Queuille comme secrétaire d'État au Ravitaillement, du 26 juillet au 5 septembre 1948, puis secrétaire d'État aux Affaires économiques et au Ravitaillement, du 5 septembre au 20 novembre 1948.

Yvon Coudé de Foresto s'est investi dans l'univers électrique avec des charges importantes. Il a été notamment membre du conseil du FACÉ, membre du Fonds de péréquation d'électricité, membre du Comité de l'électricité au Plan, membre de l'Union internationale des producteurs et distributeurs d'énergie (UNIPED) – assistant aussi régulièrement que possible au Congrès mondial de l'énergie –, membre de la commission permanente du Conseil supérieur de l'électricité. Il préside également la mission sénatoriale sur les problèmes nucléaires au début des années 1970.

L'impopularité de sa fonction face aux pénuries de l'après-guerre le fait battre aux élections législatives de 1948. Il est réélu en 1952 sur la liste des Républicains indépendants (RI). Au sein du Conseil de la République, il est très actif sur des questions nationales et internationales telles que le traité de la CECA (Communauté européenne du charbon et de l'acier), l'énergie ou la recherche scientifique. En juin 1958, il se prononce pour les pleins pouvoirs au général de Gaulle et est réélu (candidat isolé) en juin 1958 puis aux élections sénatoriales d'avril 1959. Il reste sénateur jusqu'en 1977. Grièvement blessé dans un accident de la route en novembre 1978, sa santé décline et il se suicide à Niort le 24 janvier 1980.

Humain, dynamique et clairvoyant, il s'engage totalement pour la défense du Syndicat et du statut de la Régie, qu'il préside jusqu'au 10 juin 1971. À son élection le 6 septembre 1945 à l'unanimité moins une voix, il doit faire face à une véritable crise énergétique et gérer les pénuries. Il devra répondre peu après à la question de la nationalisation de l'électricité.



La question de la nationalisation de l'électricité

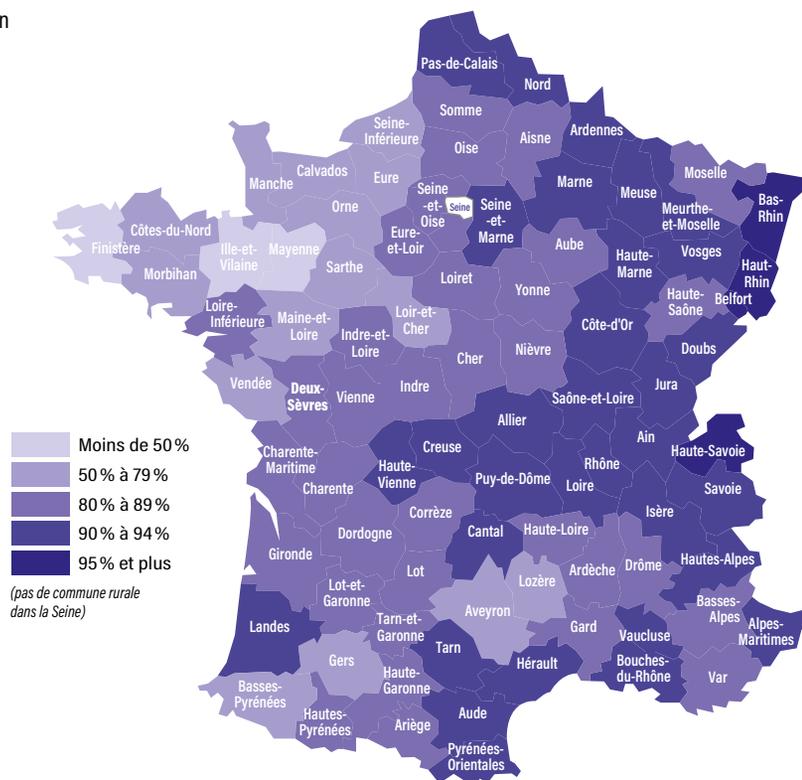
Pour remplacer Henri Strehler, directeur de la Régie, décédé le 6 janvier 1945, Yvon Coudé de Foresto désigne Henri Desage, rentré au SIEDS en décembre 1926. Alors chef d'exploitation de la Régie, il est à cette date toujours prisonnier. De retour d'Allemagne, et après quelques jours de repos, il reprend ses fonctions le 20 juin 1945. Il dirigera la Régie jusqu'en 1965 et formera avec son président un tandem qui renforcera considérablement le rôle du SIEDS et de sa Régie. Car, parallèlement à la gestion des pénuries et au redémarrage des travaux qui s'éternise, le Syndicat doit répondre à la question épineuse de la nationalisation.

En 1945, la gestion des réseaux et la vente d'électricité sont assurées en France par un millier d'entreprises privées de distribution électrique. Portée par le ministre de la Production industrielle, Marcel Paul (1900-1982), la loi de nationalisation du 8 avril 1946 vote le regroupement des 1 400 sociétés de production, transport et distribution, sous la bannière d'un unique électricien national dénommé Électricité de France. EDF bénéficie dorénavant d'un monopole de distribution quasi général sur le territoire.

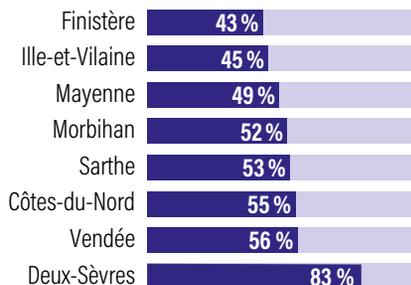
En Deux-Sèvres, des discussions s'engagent entre le préfet et le SIEDS. D'un côté, le représentant de l'État rappelle que la loi de nationalisation de l'énergie (électricité et gaz) est destinée à mettre l'énergie à la disposition de toute la population et pointe du doigt l'absence d'usines de production électrique dans le département. Le Syndicat, par son président, répond que l'intégralité des ouvrages de distribution a été construite par le Syndicat à ses frais et lui appartient. Le président du SIEDS appuie sur le fait que sa Régie est l'une des plus importantes de France tant par le réseau développé que par le nombre d'abonnés.

L'électrification des campagnes par département en 1946 Un Grand Ouest en retard

Proportion des logements ayant l'électricité dans les communes rurales (moins de 2000 habitants) pour chaque département.



Pourcentage de population rurale électrifiée dans les départements de l'Ouest



Source : Caplat G., Le problème de l'électrification rurale, mémoire de stage ENA, 1953, p. 29.

La Régie du SIEDS conserve son statut

Seules quelques structures publiques existant avant les lois de nationalisation décident de conserver leur outil économique. C'est le cas du SIEDS et de sa Régie. Ce « village gaulois » va démontrer qu'un autre modèle de concession d'énergie est possible en France. La Régie continue de fonctionner sous le régime du décret du 28 décembre 1926 : c'est-à-dire une régie directe dotée d'une autonomie financière mais ne disposant pas de la personnalité morale.

À côté du géant EDF, les régies ne représentent que 5 % du marché national en 1950. Les plus importantes sont celles des villes de Metz, Strasbourg, Grenoble et des départements de la Vienne et des Deux-Sèvres. Le statut national du personnel des industries électriques et gazières (décret du 22 juin 1946) est appliqué au personnel de la Régie du SIEDS. Fidèles à leurs engagements sociaux, le SIEDS et sa Régie fondent une caisse locale pour répondre aux besoins de leur personnel : le CAS ou Caisse des actions sociales. Ils s'inspirent de la politique d'EDF, qui crée le Conseil central des œuvres sociales (CCOS), future Caisse centrales des activités sociales (CCAS).

En 1946-1947, le SIEDS acquiert les bâtiments du 6-8, rue Notre-Dame à Niort et la Régie investit pour développer ses agences et centres de travaux. Les agences de Bressuire, Melle, Niort, Parthenay et Thouars sont renforcées et pourvues d'une équipe technique d'intervention pour l'entretien des réseaux et des dépannages. Ces équipes assurent le remplacement de nombreux transformateurs et compteurs.

La loi de nationalisation de 1946 stipule que « les régies sont maintenues dans leur situation actuelle, le statut de ces entreprises devant toujours conserver le caractère particulier qui leur a donné naissance... et dans le cas où la distribution de l'électricité est exploitée par des régies, ces services seront constitués ou transformés en Établissements publics communaux ou intercommunaux qui prendront le nom de « Régie de ... » suivi du nom de la collectivité, ces organismes conservant leur autonomie.

Voyage à Lourdes organisé par la Régie du SIEDS pour son personnel (vers 1950).



De nouvelles compétences étendues au gaz et à l'eau

Le SIEDS s'ouvre à d'autres missions et compétences. Un arrêté préfectoral du 16 février 1948 autorise la constitution du SIDEG ou Syndicat intercommunal départemental d'électricité et de gaz des Deux-Sèvres. Celui-ci associe les syndicats intercommunaux existant dans le département et les communes dites « isolées » qui, préférant conserver la maîtrise de leur compétence en matière d'électricité, n'ont adhéré à aucun syndicat.

Les adhérents du SIDEG sont au nombre de seize : quatorze communes isolées n'ayant pas transféré leurs compétences en matière de gaz et d'électricité, et deux syndicats d'électricité déjà existants, le SIEDS et le Syndicat intercommunal d'électrification de la région de Mauzé-sur-le-Mignon. Ainsi, à sa création, le SIDEG regroupe la totalité des communes du département des Deux-Sèvres. Le SIDEG sera dissout en 2003 et la compétence gaz sera transférée la même année au SIEDS.

Le premier président du SIDEG est Edmond Giraud, maire de Saint-Florent (1925-1945), président de la Caisse d'épargne de Niort, deuxième vice-président du SIEDS, dont il a été le premier secrétaire général pendant plus de 15 ans. Son mandat sera de courte durée puisqu'il décède le 19 juillet 1948 dans sa 87^e année.

À la demande d'associations syndicales ou de communes, et sur autorisation de la préfecture (1947), la Régie exploite leurs réseaux de distribution d'eau pour leur compte : Thénézay (1948), Pamproux (1950) et Melle (1951). Et c'est seulement en 1960 que le SIEDS et sa Régie se verront confier officiellement l'exploitation des réseaux d'eau par l'arrêté ministériel du 27 avril.

Au début des années 1960, le SIEDS exploite les réseaux d'eau de 4 syndicats et de 28 communes, représentant environ 30 000 habitants. Le nombre de communes adhérentes passe à 61 en 1966 et à 89 en 1976. Quant au nombre d'abonnés à la Régie d'eau, de 11 187 en 1966 il atteindra les 19 000 en 1976, alors que la consommation en m³ triple en dix ans. Cette mission de la gestion des distributions d'eau par la Régie est loin d'être anecdotique : outre la masse des travaux divers qu'elle mène, la Régie doit tenir une comptabilité distincte pour chaque commune adhérente.



L'équipe de l'agence de Niort dans les années 1950.

Le financement de l'électrification rurale

Avec les emprunts locaux et les prêts sans intérêt départementaux, les subventions d'État à fonds perdus ont été le moteur de l'électrification rurale dans les années 1930. Sans le Fonds d'amortissement des charges d'électrification ou FACÉ qui allège les charges des emprunts, l'électrification rurale aurait pris beaucoup de retard, notamment en raison des conséquences de la crise économique des années 1930. Placé auprès de la Caisse des dépôts et consignation (CDC), le compte du FACÉ est géré, à partir de 1947, sur un compte d'Électricité de France (EDF).

Tout autant, les prêts de la Caisse nationale de Crédit Agricole (CNCA) apportent un financement essentiel. En 1948, la CNCA octroie son 6^e prêt au SIEDS. Déterminants entre les deux guerres, les prêts de la « Banque verte » le sont tout autant après 1945. Ce financement à taux réduit couvre parfois plus de la moitié de la dépense après déduction de la subvention de l'État. À ces prêts, il faut ajouter ceux des Caisses d'épargne, qui sont autorisées à partir de 1950 à prêter des fonds aux collectivités, et, enfin, ceux de la Caisse des dépôts et consignations. Nonobstant ces financements et prêts qui constituent une charge importante, le SIEDS doit aussi lancer des emprunts dans le public.

Pour la petite histoire, André Cramois (1900-1978), directeur général de la Caisse nationale de Crédit Agricole de 1944 à 1963, est un délégué au SIEDS. Il représente la commune de Coulon, dont il sera maire de 1961 à 1976. Ce mutualiste convaincu soutient le Syndicat dans un contexte de reconstruction et de relance économique de la France. Fidèle à son engagement, il représentera le SIEDS, notamment au congrès de l'Association nationale des régies de services publics et des organismes constitués par les collectivités locales (ANROC, créée en 1962), organisé à Niort en juin 1969.

Le rôle des communes et l'investissement de leurs élus sont déterminants dans le vaste chantier de l'électrification rurale. C'est un moment fort de l'histoire des collectivités locales, d'autant qu'à la fin des années 1940, il reste à électrifier de nombreux hameaux et écarts, soit encore 17 % de la population desservie par le Syndicat : un vaste défi à relever, tant financier que technique.



© Archives historiques du Crédit Agricole SA.

Le bureau du Crédit Agricole de Thouars, à la fin des années 1950. Le Crédit Agricole a été l'un des principaux financeurs de l'électrification rurale.



© Archives historiques du Crédit Agricole SA. Photo : Claude Despises.

André Cramois, directeur général de la Caisse nationale de Crédit Agricole, à son bureau, rue Las Cases, vers 1950.

Diplômé de l'École des arts et métiers, de l'École supérieure d'électricité et de l'École libre des sciences politiques, André Cramois est né le 9 octobre 1900 dans les Deux-Sèvres à Coulon comme son beau-père Louis Tardy (1875-1961). Ce dernier, ingénieur agronome et banquier, a joué un rôle central dans l'histoire et l'essor du Crédit Agricole.

ESSOR DES CONSOMMATIONS ET RENFORCEMENT DES RÉSEAUX (1951-1965)

Le 7^e programme de travaux lancé avant 1939 s'achève, les 8^e et 9^e programmes parachèvent l'électrification rurale. Le renforcement des réseaux et le changement de tension en 220/380 volts sont les deux chantiers phares de cette période riche en mutations, aussi bien techniques que socio-économiques. Le SIEDS et sa Régie relèvent le défi qui permet au département de faire un bond en avant dans sa modernisation.

Achever l'électrification des campagnes n'est pas de tout repos

Fin 1950, environ 40 000 habitants en Deux-Sèvres restent encore à électrifier, soit 9 500 foyers. Depuis dix ans et le déclenchement de la guerre, rien n'a pu être réalisé... Le redémarrage des travaux est lent : 400 écarts électrifiés en 1949, 750 en 1950 et 900 en 1951. Les pénuries de carburant et de pneus pour les véhicules perturbent l'activité. Néanmoins, avec les nouvelles installations de production mises en service en 1949, les délestages électriques sont quasiment supprimés à partir de 1950.

Pour achever le grand chantier de l'électrification rurale, le SIEDS et sa Régie doivent construire 473 km de lignes 3200 volts équipés en 15 000 volts, 2 460 km de lignes BT et 380 postes de transformation. En parallèle, il faut réaliser des changements de tension 115/200 volts en 220/380 volts, construire de nouveaux postes principaux 15 000 volts et un point de livraison 60 000/30 000 volts à Secondigny, renforcer les réseaux HT et BT.



Le 8^e programme démarre en 1950 alors que le dossier a été déposé au ministère de l'Agriculture en décembre 1945. Quant au 9^e, réparti en six tranches, il débute en 1953. Évalué à plus de 4 milliards de francs (anciens), il parachèvera l'électrification rurale du département.

Si 1951 marque la fin des restrictions diverses – y compris d'électricité –, elle ouvre une période de hausse ininterrompue des consommations électriques. S'amorcent alors ce que l'on peut appeler les « 25 glorieuses de l'électricité ». Lors de la signature du cahier des charges de 1926, la puissance totale du réseau a été établie à 1 000 kW ; en 1952, elle est de 10 000 kW, soit un décuplement en 25 ans. L'accroissement des consommations en Deux-Sèvres est rapide à partir de 1953 et 1954, respectivement de 13 % et 11 %.



Le SIEDS se structure et informe la population

Pour répondre à ce défi technique et économique, le SIEDS décide en 1952 de structurer sa régie en six services : Exploitation ; Travaux ; Abonnés ; Caisse et Comptabilité ; Personnel ; Commercial. Les embauches se poursuivent à un bon rythme et, tout début 1953, la Régie compte 140 agents statutaires dont 10 cadres, 26 agents de maîtrise et 104 employés ou ouvriers.

Une autre raison de l'accroissement des consommations – hors les mutations économiques et sociales et le retard du Grand Ouest français en matière d'électrification – est le dynamisme du service commercial de la Régie du SIEDS, créé en 1939. Ses agents ont été missionnés pour prospecter les industriels et faire les premières démonstrations de cuisines électriques. En 1946, la Régie est de nouveau entreprenante et participe aux foires-expositions de Niort, Parthenay puis à celle de Thouars. Elle expose notamment du matériel et renseigne la population sur le confort électrique.

En 1954, son activité s'étend à des causeries et des projections de films techniques dans les écoles ménagères, maisons familiales d'enseignement ménager, collèges et centres d'enseignement ménager privés et auprès de jeunes agriculteurs. Des conférences sont données au sein des Écoles normales de Niort et Parthenay.

Les grandes années de la publicité pédagogique

Les causeries d'une heure trente environ ont pour objectif d'exposer aux élèves des exemples simples et transposables rapidement dans leur vie quotidienne. Les projections cinématographiques sont le clou de la présentation. En 1954 et 1955, douze causeries annuelles sont organisées. La Régie prête également du matériel électrique aux établissements pour que les élèves se familiarisent avec leur emploi et se rendent compte des consommations effectuées par rapport aux services rendus. Cette action commerciale et de vulgarisation monte en puissance jusqu'à toucher 1660 filles et garçons en 1960.



Le personnel du SIEDS
et de sa Régie dans
la cour du 14, rue
Notre-Dame à Niort,
le 22 mars 1952.

La publicité pédagogique est un axe central de la politique de développement de la Régie. Son fourgon publicitaire vitré, de couleur rouge, sillonne le département pour présenter les matériels de marques différentes dans les établissements scolaires et à l'occasion des foires-expositions, journées commerciales ou concours agricoles. Les abonnés y trouvent des conseils non seulement sur l'emploi des cuisinières, machines à laver le linge et autres appareils mais aussi sur le tarif qui convient le mieux à chaque utilisation : l'éclairage, la cuisine, l'eau chaude et la force motrice notamment.

Des campagnes de vente de chauffe-eau et d'appareils à douche sont entreprises dès qu'une région bénéficie de l'adduction d'eau. Aucune catégorie socio-professionnelle n'est oubliée : des instituteurs itinérants chargés de l'enseignement agricole sont munis d'une documentation et de mallettes de démonstration sur l'utilisation et le fonctionnement des moteurs électriques.

Le stand du SIEDS à la foire-expo de Niort est un moment fort pour présenter les appareils électriques qui transforment la vie des ménagères. En 1961, le thème du stand est « L'électricité, bonheur de la maison ». Il met en valeur, sous une forme humoristique, le matériel électrique équipant une cuisine, une salle d'eau et une chambre à coucher. Les thèmes choisis, « L'eau chaude à la maison » ou « Le confort par la lumière électrique », remportent un franc succès. Dans ces années, l'appareil le plus vendu par les électriciens est le chauffe-eau électrique. Le stand a un grand succès auprès des visiteurs et pour se tenir au courant des dernières nouveautés, les agents commerciaux de la Régie du SIEDS se rendent chaque année au Salon des arts ménagers de Paris.



Le fourgon publicitaire de la Régie du SIEDS sillonne les campagnes.



La Régie du SIEDS fait entrer tout le confort moderne dans les foyers ruraux à grand renfort de communication. Ici, son stand à la foire-expo de Niort dans les années 1950.

Des hameaux et des écarts qui consomment moins

Si l'essor des consommations électriques est très marqué dans les bourgs, il est moindre dans les hameaux et écarts. Le premier bilan dressé en 1957 de la consommation des fermes isolées desservies par un poste particulier (soit 83 fermes de plus de 50 hectares dans le sud du département) est décevant : la moyenne est de 800 kWh alors que les pertes à vide de chaque transformateur sont d'environ 300 kWh. Les initiatives se heurtent à des résistances psychologiques très importantes. Le SIEDS parie néanmoins sur l'accroissement futur de la consommation.

Coûte que coûte, l'action commerciale doit être poursuivie et les fermes isolées démarchées. Plus étonnant dans ces années, le SIEDS ira jusqu'à envoyer Henri Desage, le directeur de la Régie, en mission en Angleterre et aux États-Unis en 1957. Il rapporte de ce voyage d'études des idées nouvelles qui seront très profitables au SIEDS et à sa Régie, comme la simplification des postes de transformation et des lignes ainsi que des nouvelles méthodes économiques et commerciales.

99 % du territoire syndical électrifié en 1961

Passer de 95 % du territoire électrifié en 1957 à 99 % en 1961 suppose des travaux neufs et de modernisation en grand nombre. Les entreprises compétentes pour les réaliser manquent. Malgré des efforts décuplés pour renforcer les réseaux, la distribution est souvent interrompue en raison de problèmes techniques, comme des isolateurs de lignes 3 200 volts fêlés par la rouille ou prisonniers de colliers posés avant la guerre. Plus encore, la zone nord du département est alimentée d'une façon très précaire par EDF. Le bouclage entre les parties est et ouest des Deux-Sèvres n'existait pas avant la nationalisation et ce territoire était découpé entre deux sociétés privées.

Le SIEDS multiplie les installations. Avec EDF, un poste de transformation 30 000 volts est construit à Airvault, inauguré en 1957. Un autre est créé à Cerizay en 1960, pour accompagner l'essor industriel local. Une nouvelle ligne 30 000 volts est implantée entre Bressuire et Châtillon. En 1963 et 1964, des nouveaux postes de transformation sont inaugurés à Pugny, Champdeniers, Sainte-Pezenne et Bressuire. Ils permettent de faire face à l'augmentation de la puissance qui dépasse la loi du doublement en dix ans dans le département.

Les Deux-Sèvres en pleine révolution industrielle

L'évolution rapide de la consommation électrique provient aussi de l'implantation d'industries nouvelles qui sollicitent davantage d'énergie. Les Deux-Sèvres entrent de plain-pied dans la seconde révolution industrielle alors que débutent en parallèle l'exode rural, le premier boom du téléphone et la montée en puissance des services avec l'installation et l'essor des mutuelles à Niort... Les établissements Rougier à Niort, spécialisés dans la fabrication de contreplaqué, sont alors le premier employeur du département avec 1 200 salariés.

Alors que l'électrification générale des Deux-Sèvres touche à sa fin, les efforts redoublent sur les travaux de renforcement, de restructuration et de modernisation du réseau. Ces travaux montent en puissance avec le passage en 220/380 volts de 25 postes en 1958 et de 35 autres postes en 1959. Toutes les nouvelles installations deux fils se font uniquement en 220 volts et toutes les augmentations de puissance comprennent ce changement de tension.

Le Syndicat prend en charge le compteur et le disjoncteur ; l'abonné, lui, doit changer le voltage de ses appareils et faire modifier son installation. La modernisation du réseau va permettre de faire baisser progressivement le taux moyen de coupure annuel par habitant, de 43 heures par an en 1959 à 28 heures en 1969.

Péréquation tarifaire et relations avec EDF

Dans le cadre de la révision du cahier des charges de distribution publique de 1960-1961, une question fondamentale est au centre des discussions : la péréquation tarifaire. Elle devient absolument indispensable pour l'économie des régions situées loin des centres de production. Instauré le 1^{er} janvier 1962, le nouveau cahier des charges applique le tarif vert et les tarifs « basse tension ». La distinction entre la nature des usages (éclairage, force motrice, cuisine) en est supprimée. Néanmoins le tarif spécial d'EDF pour les Distributeurs non nationalisés (DNN) comme la Régie du SIEDS est supprimé.

Taux moyen de coupure annuel par habitant - En heures par an

	1959	1960	1961*	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969
Incidents/Pannes	35	24	31	22	23	21	15	13	21	12	16
Travaux	8	14	15	12	14	13	13	12	11	15	12
Taux annuel	43	38	46	34	37	34	28	25	32	27	28

* En 1961, les causes des pannes sont les tempêtes ou coups de vent (27 %), les orages (16 %), la pluie et le brouillard (13 %), le givre et le gel (7 %).

En 1965, suite de la révision des cahiers des charges, le tarif universel, tant attendu, est mis en application. Le critère de base pour ce tarif est la puissance souscrite. Il comporte deux termes : un abonnement mensuel en fonction de la puissance souscrite et un prix de l'énergie calculé sur deux tranches seulement.

La Régie du SIEDS l'applique dès le 1^{er} août 1965. C'est une vraie avancée économique et sociale, car il existait en France 90 000 tarifs BT différents avant la mise en place de ce tarif universel ! Des accords avec EDF sur les contrats d'abonnement sont signés en parallèle.

Dans le même temps, l'éclairage public se développe et la Régie du SIEDS est sollicitée par les communes. Elle réalise à partir de 1963 des travaux d'installation ou d'amélioration de l'éclairage dans une vingtaine de communes, en partie subventionnés par le SIEDS. En trois ans, 3 600 foyers lumineux sont installés dans 21 bourgs.

Le bilan de l'électrification rurale en Deux-Sèvres au 31 décembre 1965

Taux ou pourcentage d'électrification du département : **99,90 %**
Nombre d'abonnés : **66 000** (dont 324 en moyenne tension)
Longueur du réseau : **8 639 km**
Nombre de postes de distribution : **2 135**

Depuis 1946 :

- **9 408** foyers électrifiés ;
- **2 281 km** de lignes BT, **751 km** de lignes HT et **676** postes de transformation construits ;
- **524 km** de lignes BT et **1 291 km** de lignes HT renforcées ;
- **1 291** postes de transformation modifiés ou renforcés.

Ces travaux sur vingt ans représentent une somme de **68 millions de nouveaux francs (NF)***, soit 6,8 milliards d'anciens francs ou 100,27 millions d'euros (conversion 2022).

La valeur à neuf du réseau avoisine en 1965 les 110 millions de NF, soit 162,21 millions d'euros (2022).

** Le nouveau franc est introduit le 1^{er} janvier 1960.*

Le SIEDS et sa Régie participent à la création de l'ANROC

Le 2 février 1962, le SIEDS et sa Régie sont parmi les organismes fondateurs de l'Association nationale des régies de services publics et des organismes constitués par les collectivités locales (ANROC). Cette scission avec la FNCCR fait suite à l'élection à la présidence de la FNCCR d'un administrateur d'EDF. Son action a pour but « d'aider ses membres à défendre et à représenter les intérêts, les prérogatives et les attributions des collectivités locales et des organismes qu'elles ont institués pour la gestion de leurs services publics ». Elle se traduit par des démarches auprès des pouvoirs publics et l'ANROC participe à différentes instances européennes et nationales. Le SIEDS et la Régie démissionnent de la FNCCR.

L'ANROC va rassembler la majorité des Entreprises locales de distribution d'électricité (ELD). En 1969, le Congrès de l'ANROC se déroule du 4 au 8 juin à Niort en présence de nombreux intervenants et personnalités comme le conseiller d'État, André Cramois, représentant le SIEDS en tant que membre du bureau et maire de Coulon. Les président du SIEDS, Jacques Brossard, de 2006 à 2010, et Roland Motard, de 2014 à 2018, présideront l'ANROC, qui sera dissoute en février 2020.



S'ADAPTER À LA FORTE HAUSSE DES CONSOMMATIONS (1966-1974)

Émile Naslin (1870-1975), vice-président du SIEDS pendant 48 ans

Si la biographie et l'œuvre d'un homme doivent être mises en exergue dans l'histoire et l'évolution du Syndicat, ce sont bien celles d'Émile Naslin. Ce personnage a consacré la majeure partie de sa vie à son département et à la gouvernance du SIEDS. Le Syndicat et sa Régie lui doivent beaucoup, car il ne cessera jamais d'œuvrer pour leur développement, de 1923 à 1970.

Émile Naslin est né le 1^{er} juillet 1870 dans une famille de propriétaires terriens à Charchenay, commune de Saint-Martin-de-Saint-Maixent. Il soutient sa thèse de doctorat de droit à la faculté de Poitiers et poursuit ses études à Paris avec un diplôme de sciences politiques. Il s'inscrit au barreau de Poitiers.

Très intéressé par la politique, il est élu conseiller municipal de Saint-Martin-de-Saint-Maixent en 1898 et il sera réélu continûment et exercera ce mandat jusqu'en 1971. Il refusera toujours d'en être le maire. Élu conseiller général en 1901, il est vice-président de cette assemblée de 1921 à 1945 et la préside de 1945 à 1955. Très proche du monde agricole, cet avocat de formation est un des fondateurs de la Caisse régionale du Crédit Agricole en 1903.

Cette décennie participe aux années glorieuses de l'électricité et à la modernisation socio-économique du département. Partout l'électricité structure la croissance. Si les hommes changent, les profils restent les mêmes et la continuité politique demeure. Cette évolution du SIEDS et de sa Régie est remise en question par les conséquences du choc pétrolier de 1973, qui transforme en profondeur la donne énergétique.

Il est aussi l'un des fondateurs des Caisses mutuelles de réassurance agricole en 1910 et de la chambre départementale d'agriculture des Charentes et du Poitou. Il assumera la présidence de nombreux organismes locaux et départementaux.

Il participe à la création du SIEDS en 1923 et c'est à son initiative que la Régie est créée en 1927. Il sera conseiller technique et membre du bureau du SIEDS jusqu'en 1966 et son vice-président de 1923 à 1970. Il refusera d'en être le président, même si c'est lui qui est en première ligne pendant les périodes de difficultés comme en 1927, où il assume l'intérim de présidence à la suite de la démission d'Émile Marot, et en 1942 et 1943, après le décès de François Rumilly. En 1970, le conseil général organise une cérémonie officielle pour son centenaire en présence notamment d'Yvon Coudé du Foresto et de nombreux élus. Il se retire alors de la vie publique mais reste vice-président d'honneur du SIEDS. Commandeur de la Légion d'honneur et grand officier de l'Ordre du mérite, il s'éteint le 21 février 1975 à Saint-Maixent à 104 ans.



Henri Desage (2^e à partir de la gauche), directeur général de la Régie du SIEDS, en visite sur un chantier de poteaux en béton.



Jacques Ménard
président du SIEDS,
de 1971 à 1988.



Henri Desage
directeur général
de la Régie,
de 1945 à 1965.



Pierre Charrier
directeur général
de la Régie,
de 1965 à 1971.

Un nouveau président à la tête du Syndicat et de sa Régie

Depuis toujours, une continuité interne se perpétue dans la gestion et la direction du SIEDS et de sa Régie. L'ingénieur de l'École spéciale des travaux publics, Pierre Charrier, secrétaire général du SIEDS, succède en 1965 à Henri Desage au poste de directeur de la Régie. Un de ses collaborateurs, Élie Papot, est nommé directeur général adjoint. C'est ce dernier qui prendra la suite de Pierre Charrier à la tête de la Régie en 1971 et jusqu'en 1977.

Le 10 juin de la même année, Yvon Coudé du Foresto, président du SIEDS depuis vingt-cinq ans, transmet ses pouvoirs à Jacques Ménard. Né le 31 décembre 1914 à Parthenay, ce vétérinaire de l'École nationale vétérinaire d'Alfort poursuit l'œuvre de son prédécesseur dans une période de crise énergétique et de renouvellement des problématiques électriques.

Élu conseiller municipal de la ville de Thouars en 1947 puis maire de cette ville de 1953 à 1978, il marche dans les pas de son père, Gabriel Ménard, conseiller d'arrondissement et maire de Parthenay, et de son grand-oncle Clément Ménard, conseiller général et maire de Thouars : il est conseiller général du canton de Thouars de 1949 à 1985 puis vice-président du conseil général. Jacques Ménard dirige à Thouars la société Ménard frères, spécialisée dans les produits vétérinaires et les aliments du bétail. Il est élu en 1950 premier président de l'Union départementale touristique, créée à Parthenay, dont l'objet est « de faire connaître le département le plus méconnu de France ».

En 1957, il est élu au Conseil de la République, représentant du groupe de l'Union des républicains et des indépendants. Il est réélu sénateur le 8 juin 1958. Il vote les pleins pouvoirs au général de Gaulle et siègera au Palais du Luxembourg jusqu'en 1986. Dévoué au service public et homme à l'esprit ouvert, Jacques Ménard présidera le SIEDS jusqu'au jour de son décès, le 18 novembre 1988. Vice-président de l'ANROC et membre du FACÉ ainsi que du Fonds de péréquation, il siègera au Conseil supérieur de l'électricité et du gaz. Le Syndicat bénéficiera souvent de ses actions ou de ses interventions.

Un programme spécial d'équipement et de renforcement des réseaux à financer

Alors que les tranches du 10^e programme sont lancées à partir de 1966 et que le degré d'électrification du département atteint les presque inaccessibles 100 %, le Syndicat poursuit sa mission sans relâche. Il faut développer les puissances qui doublent entre 1960 et 1968. Nonobstant les travaux de renforcement et de modernisation, le rendement des réseaux reste satisfaisant dans le département, hormis dans deux espaces : Bressuire/Cerizay/Mauléon et Niort Est. De nouveaux ouvrages doivent être étudiés et construits. Les services techniques de la Régie envisagent notamment de construire un nouveau poste de transformation à Cerizay et de transformer la distribution en 15 kV de l'ensemble du département.

Le temps prévu pour adapter le réseau est de huit ans ! Impossible pour les élus et les acteurs économiques d'attendre un tel délai alors que les Deux-Sèvres connaissent un essor économique et une consommation électrique en forte hausse. Le SIEDS décide d'engager un programme spécial d'équipement de quatre ans, qui démarre en 1969. Néanmoins, de fortes inquiétudes pèsent sur son financement. La France est à la croisée des chemins, entre l'achèvement du V^e plan économique de modernisation (1966-1970) et les négociations du VI^e plan (1971-1975). Les objectifs changent et les priorités évoluent avec l'accélération de l'industrialisation – thème majeur –, l'aménagement du territoire pour lutter contre les inégalités, la politique du logement, le progrès technologique et la formation.

Au cours du V^e Plan, les collectivités locales ont joué un rôle central dans la réalisation des équipements publics avec un effort d'équipement de l'ordre de 6 % par an et en volume. Pour accompagner cette croissance, la fiscalité locale doit s'adapter et se réformer. Aussi la fin théorique du FACÉ et la suppression de la surtaxe sur le prix du courant, qui est utilisée par le SIEDS pour financer un certain nombre de travaux indispensables, font craindre des temps plus durs. En 1967, les comptabilités du SIEDS et de sa Régie évoluent. Le SIEDS transfère à sa Régie la réalisation de tous les investissements réseaux et autres.

Entre 1945 et 1972, le développement des installations d'EDF permet au prix de l'électricité de ne croître que bien plus faiblement que les autres prix à la consommation. Aussi bien les particuliers que les entreprises vont profiter de cette politique.

Comment équilibrer la gestion ?

Entre 1945 et 1972, le prix des PTT (lettre et téléphone) a été multiplié par 40, celui de l'eau potable par 37, du beurre par 36, du service voyageur SNCF par 34... et le prix de l'électricité seulement par 15 pour le prix moyen du kWh (abonné ordinaire). La politique tarifaire imposée par les gouvernements successifs a fait de l'électricité le produit ou service dont l'augmentation a été la moins sensible depuis la guerre.

C'est la raison principale des difficultés de la Régie, qui ne parvient plus à équilibrer sa gestion en 1972. Malgré un souci continu d'efficacité et de rentabilité, la direction de la Régie n'a aucune solution à apporter à court terme face à une dégradation de la politique tarifaire imposée et accentuée par les hausses des prix constatées dans tous les domaines.

De 1962 à 1972, le taux d'inflation annuel moyen a été de 3,6 % ; il s'envole à 10,3 % en 1973 alors même que le premier choc pétrolier frappe de plein fouet les économies développées. De 1974 à 1983, ce taux sera en moyenne de 11,3 %. Les charges d'exploitation de la Régie (à francs constants) augmentent plus vite que les recettes et la marge s'amenuise d'année en année. Son avenir semble compromis. La question de sa pérennité est posée aux délégués du SIEDS !

En 1960, l'entreprise Équipement et construction électrique (ECE) installe ses ateliers de fabrication à Niort après ceux de Sainte-Pezenne. Ce fournisseur d'Airbus et de Boeing monte en puissance dans les années 1970 et 1980. En 1998, ECE est le plus gros employeur du département avec 600 salariés sur le site de Niort. Il est un des exemples de l'essor économique que connaissent les Deux-Sèvres à partir des années 1960.

Tous ou presque au sein du SIEDS restent convaincus que le système Syndicat/Régie d'exploitation est, par sa souplesse et son intégration locale, le plus à même de donner satisfaction aux usagers. Mais nombreux sont aussi ceux qui trouvent anormal que coexistent dans un même département un réseau rural géré par une régie et un réseau urbain géré par EDF. Dans cette période de remise en question du modèle, une terrible tempête frappe le réseau électrique du département le 13 février 1972, aux conséquences tout autant humaines (4 morts dont un agent de la Régie, Gérard Dieumegard, âgé de 42 ans) que techniques et financières. Elle montre aussi la robustesse du réseau et le dévouement des agents et des entreprises pour remettre en service au plus vite le service public électrique départemental.



BUVARD

Eau chaude **ÉLECTRIQUE**



Eau chaude **PAS CHÈRE**

CR. Lammef

Toujours plus de dessertes et de demandes de chauffage électrique

Dans ce contexte général et de crise financière interne, le chauffage électrique poursuit sa percée. Pour répondre aux demandes d'augmentation de puissance des usagers, la Régie se trouve démunie : pour 73 demandes en 1972, elle ne peut donner que 20 réponses favorables à 9 kVA et une à 18 kVA ; pour 125 demandes en 1973, elle apporte 16 réponses positives à 9 kVA et 31 à 18 kVA.

Les réseaux ruraux n'ont pas été étudiés ni construits pour alimenter les puissances nécessaires au chauffage électrique dans des habitations situées loin des postes. La Régie doit étudier chaque demande avec précision et, si un renforcement est nécessaire, des délais sont à prévoir et des participations financières demandées aux usagers. À cela s'ajoute des dessertes nouvelles et des demandes supplémentaires d'énergie liées à la construction de logements.

L'éclairage public est devenu un élément majeur de confort des populations et de la mise en valeur du patrimoine. Le SIEDS y consacre chaque année, à partir du début des années 1970, 5 % du montant des programmes d'électrification rurale. Il prend en charge environ 20 % du coût des travaux de modernisation des éclairages publics ruraux. Pour être subventionnés, ces travaux, réalisés le plus souvent par la Régie, doivent être réalisés avec des travaux de renforcement intégrés dans le programme d'électrification rurale. Des conventions sont alors passées entre la Régie et les communes.

Bien que les financements subventionnés (État et Département) se tarissent quelque peu, les travaux de modernisation montent en puissance à partir de 1973, avec le programme départemental de changement de tension B1 en B2 (de 220 volts en 380 volts) qui a débuté à la fin des années 1960. Le SIEDS doit financer ces travaux d'éclairage, de renforcement ou de changement de tension par des emprunts de plus en plus importants.

Triplement des consommations et question démographique

De 1964 à 1974, le nombre d'abonnés basse tension a continué à croître mais lentement, de 73 921 à 78 498. En revanche, la consommation moyenne par abonnement a presque triplé de 630 kWh à 1737 kWh. La puissance installée des postes de distribution est passée dans le même temps de 46 000 kVA à 133 850 kVA. En parallèle, la puissance au compteur qui était en 1964 de 1, 2 ou 3 kVA est en 1974 couramment de 6 ou 9 kVA.

Ce triplement de la consommation a un fort impact alors que les réseaux ont été bâtis pour un doublement. Cette croissance forte produit des chutes de tension importantes qui ne permettent pas l'utilisation normale des appareils électriques. De nombreux travaux de renforcement doivent être engagés par les services de la Régie pour remédier aux incidents de réseau, mais il n'est pas possible techniquement et financièrement de faire mieux et plus vite. On manque même d'entreprises pour répondre aux appels d'offres.

La question démographique est aussi un des éléments de l'équation à prendre en compte dans le développement des réseaux en Deux-Sèvres. Sur ce point, le SIEDS est face à une situation moins critique que celle d'autres départements puisque la croissance démographique des Deux-Sèvres est minime. La population de 321 118 habitants en 1962 passe à 335 829 en 1975 – contre 310 060 habitants en 1921.

Dans la période de forte natalité que connaît la France, il s'agit d'une très faible augmentation. Un mouvement lent mais régulier va s'amorcer à partir de la fin des années 1970 : la population deux-sévrienne va croître de 40 000 habitants en 40 ans pour compter aujourd'hui environ 375 000 habitants (2020).

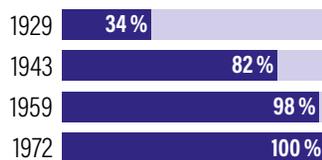
1974, année de transition

Si 1972 a été une année noire, 1973 celle de la réflexion, 1974 est celle de la transition. La Régie du SIEDS adopte cette année-là les mêmes tarifs que ceux d'EDF pour tous ses abonnés. Sans aucune obligation de s'aligner sur ces tarifs, elle le fait pour donner une priorité absolue aux intérêts de ses usagers. Cette décision d'intérêt général va à l'encontre de ses propres intérêts puisque cette politique la conduit à supporter des pertes de recettes.

En effet, la situation financière reste toujours précaire et elle ne pourrait s'améliorer que le jour où les Distributeurs non nationalisés (DNN) comme le SIEDS et sa Régie obtiendront d'EDF un tarif d'achat plus avantageux que celui pratiqué depuis dix ans. L'amélioration des rapports entre le SIEDS et EDF est l'une des solutions. Il s'agit d'obtenir de l'entreprise nationale un tarif d'achat « distributeur » permettant au Syndicat et à sa Régie de sortir des contraintes financières qui freinent leur évolution générale. Les négociations entre les deux parties – et les DNN en général – vont être âpres et longues...

La vie du Syndicat se poursuit dans un contexte socio-économique mouvant où les aspects techniques évoluent vite avec notamment l'essor du nucléaire, priorité nationale avec le 7^e Plan.

Pourcentage de population rurale desservie par le SIEDS



Les transformations en cours vont avoir un impact significatif sur l'histoire et l'essor du SIEDS et de sa Régie. Les trois évolutions suivantes (technique, administrative et commerciale) s'inscrivent dans ce changement de cycle.

■ Suite à la loi relative à l'organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente, dite « loi Delors » du 16 juillet 1971, la formation des agents de la Régie devient fondamentale. Une des premières formations techniques que vont suivre les agents d'exploitation va permettre aux équipes de la Régie d'intervenir et de faire les travaux nécessaires sur les ouvrages basse tension, sans interrompre la distribution d'électricité.

■ La Régie s'attaque au dossier de la domiciliation des factures de consommation. En 1973, elle a reçu 100 000 chèques bancaires et 36 000 chèques postaux ! En 1974, elle décide de lancer une campagne de publicité pour le prélèvement automatique de ses abonnés alors que seulement 13 000 abonnés sur près de 74 500 ont demandé cette domiciliation. Pour l'abonné, le prélèvement est entièrement gratuit. Il lui permet d'éviter d'attendre le passage de l'agent qui encaisse les factures mais aussi des frais de rappel et de coupure s'il oublie de payer. Cette démarche est étendue aux collectivités et établissements publics locaux avec l'accord de la Trésorerie générale.

■ Le fameux fourgon publicitaire vitré de la Régie poursuit ses pérégrinations départementales, équipé de matériels ménagers. Le personnel qui l'accompagne continue de conseiller les abonnés sur l'emploi des cuisinières, machines à laver le linge, lave-vaisselle, chauffe-eau, etc. Cependant, les effets du premier choc pétrolier poussent très vite les instances gouvernementales à prendre les premières mesures importantes d'économie d'énergie. Cette politique commerciale devra être revue complètement.

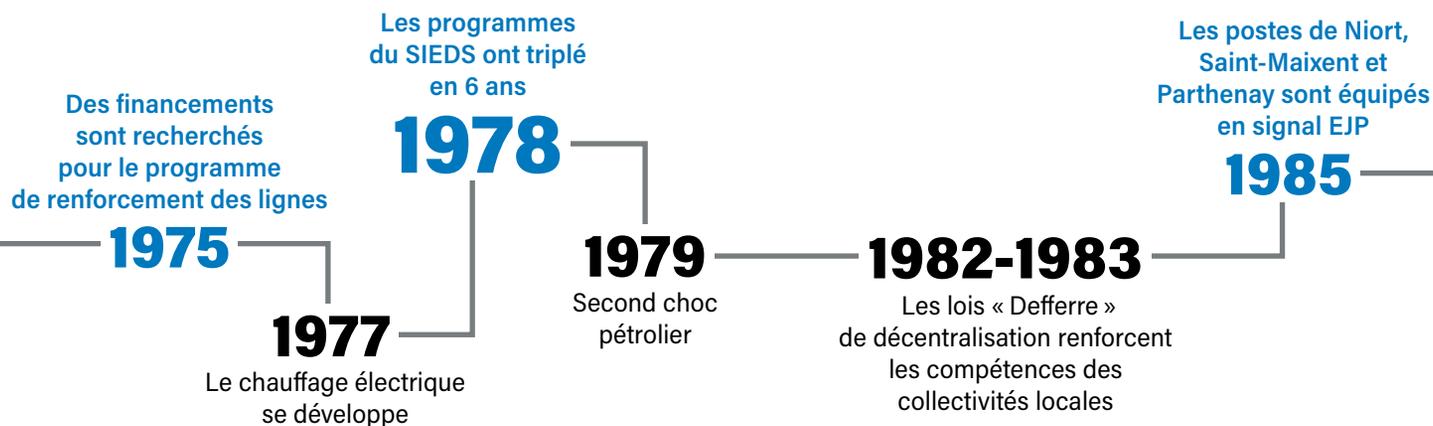


Carte postale envoyée
au personnel du SIEDS
et de sa Régie
par les représentants
du Syndicat au congrès
de l'Union internationale
des producteurs et distributeurs
d'énergie électrique (UNIPED)
à Cannes, en septembre 1970.

En trente ans, le SIEDS a répondu à l'extraordinaire défi de l'électrification rurale et à la modernisation des réseaux de distribution pour répondre à une demande qui a triplé en dix ans (1964-1973). Le Syndicat a réalisé cette mission du « tout électrique en campagne » en conservant à la fois le sens du service public et l'esprit entrepreneurial. Fin 1974, le SIEDS et sa Régie se trouvent à la croisée des chemins. La période est marquée par les débuts de la crise énergétique, une inflation galopante et un chômage en hausse. Ces éléments forts brouillent les prises de décision et les actions à mettre en œuvre.

1975 PARTIE 1995
3

INVESTIR TOUJOURS ET ADAPTER LES STRUCTURES

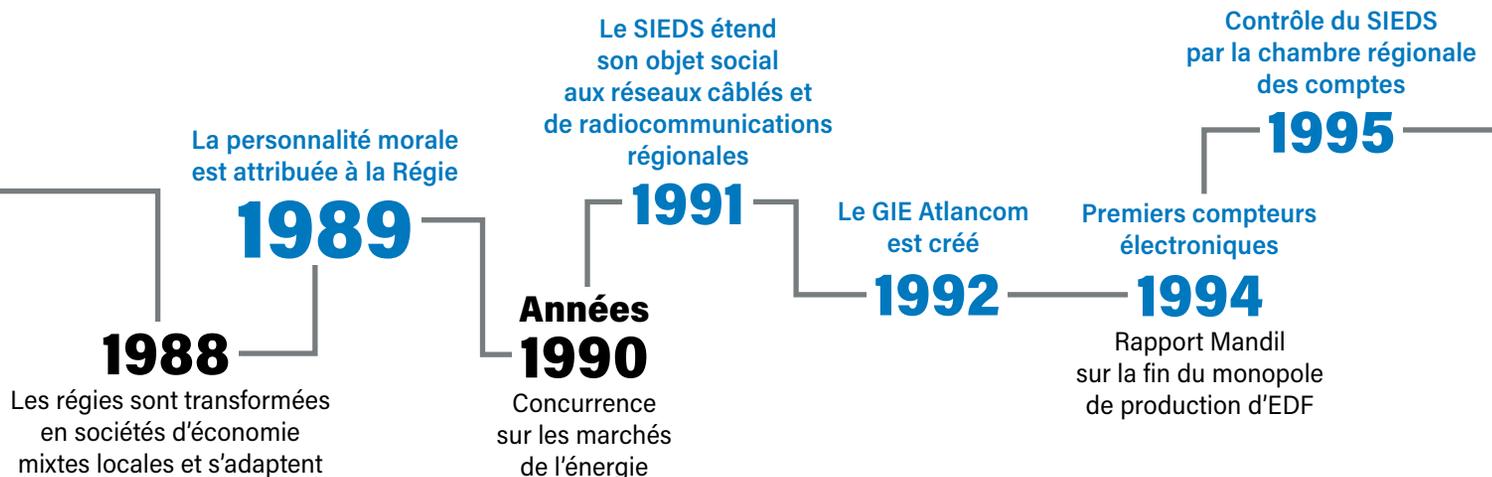




Alors que les consommations électriques ont triplé et que les réseaux construits ont doublé en dix ans, le choc pétrolier de 1973 inaugure une nouvelle période. Pour répondre à la forte demande électrique, le SIEDS et sa Régie investissent en masse dans un programme de renforcement et de modernisation des lignes.

Leurs structures évoluent : mise en place de l'informatique (1979), adaptation de la cartographie (1981), agrandissement des agences (1984). Le département est équipé en signal EJP. La Régie retrouve en 1989 la personnalité morale pour s'adapter aux mutations en cours.

En 1991, elle étend son activité à l'exploitation des réseaux câblés, de radiocommunications régionales et de télésignalisation. En créant le GIE Atlancom en 1992, le SIEDS se diversifie pour la première fois.



MISE À L'ÉPREUVE ET ACTIONS NOUVELLES (1975-1985)

Une politique tarifaire d'EDF pénalisante, des réseaux à renforcer et un double choc pétrolier mettent à l'épreuve le SIEDS et sa Régie. Ils réagissent vite, développant des actions nouvelles et investissant dans des travaux neufs, notamment non subventionnés. Ils répondent ainsi au défi socio-économique et accompagnent l'essor agricole et industriel du département.

Les marges en baisse n'affectent pas les investissements

La marge brute de la Régie par kWh vendu continue à baisser : de 3,14 centimes de franc en 1960, elle n'est plus que de 0,74 centime de franc en 1977. De ce fait, la contribution versée par la Régie au syndicat pour l'amortissement des charges d'emprunt est de plus en plus faible. Malgré cela, la politique choisie va être offensive : les montants des programmes du SIEDS triplent de 1973 à 1978 alors que la consommation moyenne annuelle par abonnement de 1737 kWh en 1975 passe à 2 549 kWh en 1978, soit une augmentation de près de 50 % en quatre ans ! À la fin des années 1970, un poste de distribution nouveau est mis en service chaque jour ouvrable de l'année.

Les programmes non subventionnés, qui sont généralement de l'ordre de deux millions de francs par an avant 1974, montent en flèche : 6 millions de francs en 1974, 7,1 millions en 1976, 10 millions en 1977... et 23 millions en 1979 ! Le SIEDS et sa Régie ont décidé d'engager leurs ressources propres dans les programmes de modernisation des réseaux. En 1978, 10 000 kilomètres de lignes ont plus de vingt ans d'âge. Si les emprunts à long terme par souscription publique sont abandonnés car difficiles à placer, le SIEDS recourt toujours à des emprunts de 15 à 20 ans auprès d'organismes publics ou semi-publics comme le Crédit Agricole, le Crédit Mutuel ou des mutuelles d'assurance.

De 1975 à 1985, l'énergie d'origine électrique en France passe de 22 % à plus de 40 %, avec l'essor de l'énergie nucléaire.

De 1976 à 1980, c'est 120 millions de francs qui sont investis dans les réseaux (56 millions d'euros 2022) ! Au début des années 1980, le FACÉ et le conseil général des Deux-Sèvres participent à ce financement. Cependant, la crise de 1982-1983 va porter un coup dur au programme d'État d'électrification rurale qui est amputé de 25 %. Les travaux de renforcement sont aussi financés par la taxe syndicale, payée par les consommateurs d'électricité. Cette taxe est devenue un complément non négligeable dans le financement des travaux.



Un poste de transformation dans les années 1970.



Chargement d'un transformateur par ripage dans les années 1970.

Le bras de fer avec EDF

En 1975, une nouvelle augmentation des tarifs d'EDF pénalise fortement la Régie du SIEDS. Tous les distributeurs se retrouvent alors avec une marge en valeur absolue inférieure à ce qu'elle était en 1973 (une année déjà très difficile), alors que les charges ont augmenté de 20 % depuis. Cette situation s'aggrave par une décision unilatérale de la direction d'EDF de modifier le calcul de certaines remises attribuées aux Distributeurs non nationalisés (DNN).

En la circonstance, EDF ne veut pas prendre en compte le statut des DNN - qui sont des clients particuliers - et les assimile à un quelconque abonné industriel. Les DNN décident en commun d'agir pour obtenir d'EDF un tarif « distributeur ». Ils demandent aussi de l'État que les hausses de prix soient à l'avenir uniformes dans les différentes tensions.

En 1975, la Régie reçoit le courant fourni par EDF en 12 points dits « de livraison », dont un en 90 kV (Bressuire), 5 en 30 kV et 6 en 15 kV. C'est le dossier prioritaire auquel s'attelle le nouveau directeur général de la Régie, Jean Poirault. Cet ancien chef de service à la Régie du SIEDS succède en août 1977 à Élie Papot, qui prend sa retraite. Ingénieur de formation, il s'avère un excellent négociateur dans les discussions avec EDF et va participer à l'instauration d'un tarif d'achat plus favorable à la Régie.

Les négociations sont longues, acharnées et ne sont conclues qu'en 1981. Dès son application, le nouveau tarif - sur la base du 220 kV - rétablit sensiblement les marges de la Régie. Ces discussions constructives ont permis également la mise en œuvre d'une meilleure coordination entre les services d'EDF et le SIEDS. En premier lieu, cet accord important pour les régies répond à l'intérêt général.

Une réponse énergétique à la crise énergétique

Dès 1974, la crise énergétique amène l'État à prendre des mesures d'économie d'énergie. Des décisions ministérielles interdisent aux distributeurs toute publicité encourageant la consommation d'énergie. La Régie du SIEDS est contrainte de suspendre son enseignement sur l'utilisation de l'électricité et de ses matériels dans les écoles ménagères, les maisons familiales et les centres de formation de jeunes agriculteurs.

Cette première prise de conscience de la nécessité d'économiser l'énergie est forte. La première réglementation thermique (RT), instaurée par le Premier ministre Pierre Messmer en 1974, marque le point de départ d'une politique visant à réduire les consommations d'énergie dans le bâtiment. La RT 1976 est consacrée aux bâtiments non résidentiels et celle de 1982 au chauffage, à l'isolation et à la ventilation.

L'expansion de la demande électrique se poursuit sans fléchir. Pour la seule année 1976, près de 16 millions de francs sont investis par le SIEDS dans le réseau électrique. Cela constitue un effort financier sans précédent puisque, sur cette somme, près de la moitié est entièrement à la charge du Syndicat. Il faut y ajouter les travaux d'investissement et de renouvellement propres à la Régie pour deux millions de francs.

De plus, l'étude, la conduite et le contrôle d'une telle masse de travaux requièrent des services de la Régie une organisation et un rendement poussés à l'extrême. Le personnel fait preuve d'un esprit d'équipe et d'adaptation à toute épreuve pour apporter des réponses aux bouleversements sociétaux et économiques en cours.

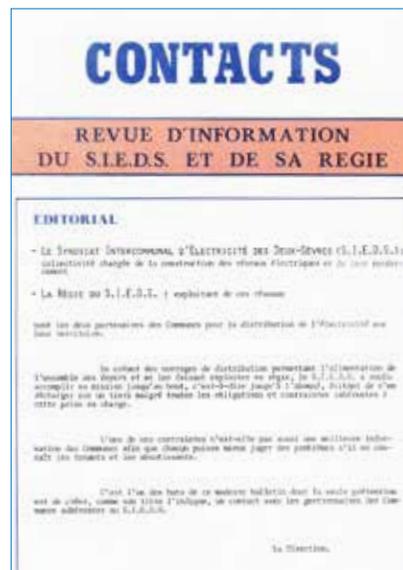


Le nouveau logo de la Régie et le lancement de la revue d'information « Contacts » en février 1981 participent au développement de la politique de communication du SIEDS et de sa Régie.

Les premiers pas de la communication

Après la sortie d'une brochure en 1976, la Régie du SIEDS publie en 1977 un livret d'accueil pour son cinquantenaire. Ce document interne fait le point sur les équipes et les structures techniques de la Régie au 31 décembre 1976 :

- Les effectifs sont de 257 agents dont 175 agents dans les services dits « techniques » et 82 agents dans les autres services ; ils seront 340 agents en 1985.
- Le parc automobile dénombre plus de 100 véhicules utilitaires dont certains équipés pour des travaux spéciaux (levage, manutention, dépannage, travaux sous tension, etc.).
- Le groupe électrogène maintient la continuité de la distribution quand la source d'alimentation d'un réseau doit être provisoirement interrompue pour travaux.
- Les postes fixes et mobiles de radio-télécommunication permettent de maintenir le contact entre le siège, les cinq agences et les véhicules d'exploitation.
- Les systèmes de télésignalisation et de télécommande améliorent fortement la distribution, par une plus grande rapidité dans la localisation des défauts sur les réseaux notamment.



L'essor du chauffage électrique domestique se poursuit

Le développement du chauffage électrique se poursuit, inéluctable. Il remplace notamment le chauffage au fuel. La grande majorité des projets de construction de logements l'intègre. Si la puissance demandée pour ce chauffage pose peu de problème sur les réseaux urbains, il en est tout autrement sur les réseaux ruraux, notamment lorsqu'il s'agit de desservir des maisons isolées.

En 1976, 506 installations de ce type sont mises en service contre 310 en 1975 et 85 en 1974. Au début des années 1980, le service des relations commerciales de la Régie traitera par an de 700 à 800 dossiers de chauffage pour maisons (neuves ou anciennes). Au milieu des années 1980, 80 % des logements neufs en sont équipés.

Le second choc pétrolier va accentuer cette évolution du « tout électrique ». À partir de la fin des années 1970, la Régie doit répondre à de nombreuses demandes d'augmentation de puissance : 1 218 dossiers traités en 1979, 1 550 en 1980 et 1 800 en 1981. Elle ne peut en satisfaire que la moitié. Néanmoins, cette demande cesse de croître au début des années 1980.



Vue aérienne de l'usine Heuliez à Cerizay.
Ce site industriel est un des plus gros consommateurs d'électricité du département.

Une demande industrielle en hausse constante

Quant à la demande industrielle en électricité, elle est toujours en hausse constante. Le plus gros consommateur d'électricité du département en 1981 est la société des Carrières Roy à « La Noubleau » à Saint-Varent, avec 16 millions de kWh, devant les établissements Heuliez à Cerizay avec 8,5 millions de kWh. Les entreprises de services sont devenues également des clients significatifs, comme la MAAF à Chauray, avec 6,7 millions de kWh consommés.

Au début des années 1980, la consommation moyenne par abonné va pour la première fois se stabiliser, après trente ans de hausse ininterrompue. Le rôle joué depuis 1974 par les campagnes de sensibilisation aux économies d'énergie est une des raisons principales.

En parallèle, le grand programme départemental de changement de tension B1/B2 – qui a débuté fin des années 1960 – se poursuit dans les années 1970 pour s'achever en juillet 1986. Ces travaux sont effectués par la Régie du SIEDS. Ces changements de tension de 220 volts en 380 volts répondent d'abord à des demandes en milieu rural, aussi bien agricoles et artisanales qu'industrielles. De 1979 à 1985, 1 350 nouveaux postes sont installés ; ces travaux sont le plus souvent exécutés avec les opérations de changement de tension B1/B2.

Les investissements en travaux du SIEDS et de sa Régie se poursuivent et montent en puissance : 50 millions de francs en 1983, 73 millions en 1984 et 81 millions en 1985 (24 millions d'euros 2022). Le rôle économique de la Régie du SIEDS dans le département s'accroît d'année en année. En 1985, elle fournit des commandes pour onze entreprises et une coopérative ouvrière, lesquelles emploient pour la presque totalité du personnel local, au nombre d'environ 350 personnes.

Plus de puissance pour l'agriculture

Le développement industriel en Deux-Sèvres est en plein essor et il faut répondre à la demande croissante en électricité. Un nouveau poste source est construit à Cerizay ; il est mis en service en 1979. Les orages de juillet 1981 le mettront hors service pendant plusieurs mois.

Dans le même temps, l'agriculture se modernise et les exploitations agricoles s'équipent de plus en plus en matériels électriques. De la puissance supplémentaire est demandée pour alimenter les gros moteurs électriques de plus en plus appréciés pour leur fiabilité et leur niveau sonore moindre. Les agriculteurs se posent aussi des questions sur l'évolution de leur métier et les énergies nécessaires à l'essor de leur activité.

C'est pour conseiller cette profession que l'association locale AGRIFOR des Deux-Sèvres est créée en 1982. Elle est chargée de la formation du monde agricole aux usages de l'électricité d'où le nom « AGRI » pour agricole et « FOR » pour formation. Dès 1982, vingt-trois artisans électriciens des Deux-Sèvres sont formés et labellisés AGRIFOR. Le siège social de l'association est établi à la Régie du SIEDS, qui en assure la responsabilité administrative. Une politique d'information est menée pour faire connaître AGRIFOR auprès de la population rurale, notamment pendant les foires-expositions les plus importantes du département à Bressuire, Lezay, Niort, Parthenay et Thouars. AGRIFOR mène aussi des campagnes publicitaires pour installer des chauffe-eau et des parafoudres.

Dans l'industrie agroalimentaire et l'activité agricole en général, les demandes en électricité sont tout aussi nombreuses et diversifiées : irrigation, élevage en batteries hors sols, stabulations, laiteries, séchage, etc. Néanmoins, les possibilités techniques de réseaux situés en milieu rural contraignent la Régie à limiter les puissances sollicitées. La modernisation et le renforcement des réseaux doivent être poursuivis coûte que coûte pour atteindre la parité économique et sociale territoriale.



Un stage de formation
des agents de la Régie
en 1984.

La modernisation par l'informatique

Mise en place à partir de 1979 pour se substituer à la mécano-graphie et aux cartes perforées, l'informatisation du SIEDS et de sa Régie monte en puissance au début des années 1980. Le service informatique s'installe rue du Musée à Niort. C'est une redoutable épreuve pour tous. Son déploiement au sein du SIEDS et de sa Régie en particulier va permettre de mettre en place assez vite des fichiers pour la gestion des abonnés et le recouvrement.

La deuxième étape de cette action de modernisation consiste à décentraliser les tâches et à équiper les agences. C'est en 1985 que la dernière étape de cette première informatisation est achevée. Elle se concrétise par la connexion de l'ensemble des ordinateurs des agences à l'ordinateur central. Peu après, en 1987, la décision sera prise de mettre la cartographie sur informatique.

Alors que de nombreux agents se portent volontaires pour des stages de perfectionnement professionnel, la Régie poursuit sa politique de recrutement avec 21 embauches pour les années 1982 et 1983. Elle contribue également, modestement, à la lutte contre le chômage en embauchant 7 agents supplémentaires en 1984. La moyenne d'âge des équipes est alors de 38 ans.



L'informatisation a été conduite par Jean Nicot, directeur général adjoint de la Régie. Ce passionné d'informatique a également beaucoup travaillé sur la cartographie, qu'il a mise en place.

L'ouragan du 25 juillet 1983 reste dans toutes les mémoires

Le 25 juillet au soir, des vents violents de plus de 150 km/h soufflent sur le marais poitevin et les environs de Niort. La circulation ferroviaire est interrompue, de nombreux campings sont évacués...

Trois personnes sont tuées à Coulon, écrasées par des arbres tombés ; une dizaine d'autres blessées. Le lendemain, des orages de grêle exceptionnels prennent le relais. Puis dans la soirée, la nuit et le jour suivant, le vent se déchaîne à nouveau. Les routes et les lignes téléphoniques coupées se comptent par dizaines.

Si les lignes électriques font face, une semaine de travail et 300 personnes sont nécessaires pour remettre les réseaux en état de fonctionnement.

La qualité de service, nouvel enjeu

Tandis que l'électrification en surface est pratiquement terminée, la qualité de courant fourni devient un enjeu aussi bien économique que politique. La Régie doit suivre l'évolution de la demande et gérer au mieux les insuffisances du réseau. Pour répondre aux réclamations d'usagers ou de groupes d'usagers, elle décide d'accentuer ses campagnes de mesure de la qualité de distribution, qu'elles soient systématiques ou ponctuelles. Elle investit dans des appareils enregistreurs pour intensifier les contrôles et éliminer les « points noirs » du réseau.

Outre les conséquences des intempéries, notamment les orages d'été ou les grands froids, les interruptions occasionnées par les travaux sur les réseaux restent encore trop fréquentes. La Régie s'efforce de les limiter en collaborant de près avec les entreprises qui interviennent. Il s'agit de coordonner le mieux possible les travaux sur tout le territoire départemental. La Régie remplace de nombreux transformateurs de distribution défectueux. Un nombre non négligeable de ces incidents et coupures provient aussi, directement ou indirectement, de la présence d'arbres à proximité des lignes. L'élagage et l'abattage sont les deux seules réponses à ce problème récurrent, le rôle des élus et des délégués du SIEDS étant essentiel dans les actions de prévention et d'information.

Évolution administrative et technique

À partir du 1^{er} novembre 1983, la Régie du SIEDS propose à ses abonnés la mensualisation des factures par prélèvement automatique. La finalité de cette évolution administrative et commerciale est de lisser la saisonnalité des factures de consommation. Pour améliorer les conditions de travail des agents techniques et administratifs, les agences de Niort, Bressuire et Parthenay sont agrandies et rénovées en 1984. Une nouvelle agence est créée à Thouars, celle de Melle est transférée dans des locaux plus modernes.

Les services investissent dans des camions, des nacelles et des groupes électrogènes neufs. La Régie améliore les matériels de protection et les automates dans les postes sources où elle installe de nouvelles liaisons de télécommande et de téléalarme ainsi que des calculateurs spécialisés pour la téléconduite, la télésurveillance et la télégestion des réseaux. La radiocommunication couvre 100 % du département. Ces liaisons permettent de maintenir, en tous lieux, le lien entre les agents et les services.

La Régie décide de participer à un projet expérimental national : la diffusion des techniques de chauffage par pompe à chaleur. Cette expérience confirme que la pompe à chaleur peut devenir un vrai mode de chauffage dans le secteur domestique. L'action commerciale prend le relais. Pour des maisons neuves, elle décide de verser des subventions allant de 3 000 à 3 500 francs. Cent pompes à chaleur sont installées en 1983 et 227 l'année suivante. En 1983, l'opération « Eau chaude intelligente » est lancée et les premiers contrats sont signés.

De nouveaux tarifs plus adaptés

L'option « Effacement jours de pointe » ou « EJP », proposée par EDF à partir de 1982, est une petite révolution commerciale. Elle impose au consommateur d'adapter sa consommation d'électricité en fonction des jours de pointe mobiles, déterminés par le fournisseur. Le concept d'effacement de consommation qui vise à mieux équilibrer le système électrique en temps réel n'est pas original en France. Les premiers tarifs horo-saisonnalisés avaient été proposés dès 1965.

L'année 1984 marque un changement profond en matière de tarif. La tarification à la puissance remplace l'ancienne tarification à la tension. De nouveaux tarifs sont proposés comme les tarifs dits « vert », « jaune » et « bleu ». Le tarif « jaune » destiné aux industriels et professionnels est l'intermédiaire entre le tarif « vert » de moyenne tension et le tarif « bleu » de basse tension (usages domestiques et agricoles). Ce tarif jaune se développera, mais très lentement.

Fin 1985, la Régie du SIEDS compte 99 453 abonnés basse tension et 977 abonnés moyenne tension. La bonne nouvelle pour les consommateurs est la baisse des tarifs de l'électricité, conséquence d'une concurrence plus vive entre les énergies. Elle résulte d'abord de la chute des cours du pétrole, dite « contre-choc pétrolier ». L'autre bonne nouvelle est le tout début d'un cycle de cinq ans de croissance (1986-1990) auquel succéderont quatre années de crise économique et sociale (1991-1994), conséquence du déclenchement de la première guerre du Golfe.

L'EJP permet de bénéficier d'une réduction tarifaire importante en contrepartie de tarifs très élevés pendant 22 jours dans l'année, décidés par EDF. Ces journées dites « rouges » de consommation d'électricité sont signalées la veille afin que les clients puissent se préparer à limiter leur consommation d'électricité. Ce tarif ne sera plus commercialisé en 1998, remplacé par le tarif « Tempo ».



Le coût du coup de froid de l'hiver 1985

La période de grand froid de janvier et février 1985, avec une demande d'électricité en hausse de 30 %, apporte la preuve de la bonne qualité du réseau électrique, qui résiste. Néanmoins, ce coup de froid entraîne pour la Régie dix millions de francs de pénalités de dépassement des puissances souscrites.

L'hiver 1987 sera tout aussi rigoureux avec neige et givre, qui neutralisent des kilomètres de lignes sur Bressuire et Parthenay. Six cents personnes seront mobilisées pendant dix jours pour maintenir le réseau en état de fonctionnement.



POURSUITE DES INVESTISSEMENTS ET RENFORCEMENT DES RÉSEAUX (1986-1995)

Le SIEDS et sa Régie participent de plus en plus au développement économique du département en investissant dans des travaux réalisés par des entreprises locales. Avec ses 100 000 abonnés, la Régie se classe désormais parmi les premières régies en France. En 1989, elle retrouve la personnalité morale et se lance dans des diversifications.

Investir pour moderniser et effacer les réseaux

Alors que la Régie du SIEDS fête ses soixante ans en 1987, 84 millions de francs – sur un chiffre d'affaires de 421 millions de francs – sont investis en travaux et 90 millions l'année suivante. Les investissements croissent et la modernisation des réseaux se poursuit avec intensité, notamment par la construction de nouveaux postes sources, de transformation et de distribution, par le renforcement des réseaux, par l'installation d'interrupteurs télécommandés par radio et par le déploiement de l'informatisation. Après une décennie financière difficile, le SIEDS et la Régie retrouvent leur bonne santé financière.

En 1987, l'évolution technologique dans les postes sources franchit une étape. Les postes nouveaux de Melle et de Pamproux intègrent l'informatique et les calculateurs spécialisés pour la téléconduite, la télésurveillance et la télégestion des réseaux. Plusieurs autres postes de ce type vont être construits à Champdeniers, Lezay, Mauléon et Moncoutant. Le plus important, celui de Mauléon (90 000 volts), est mis sous tension en septembre 1991.



Un poste de
transformation
(1988).

Au tournant des années 1990, alors que l'on parle moins de l'extension des réseaux mais plus de leur renforcement, le SIEDS et sa Régie portent leur effort sur les effacements des réseaux. Les collectivités et leurs maires veulent de plus en plus améliorer le cadre de vie en enfouissant les lignes dans le centre des bourgs. En 1992, le réseau des Deux-Sèvres est très peu enterré, seulement 5 % en basse tension et 3,7 % en moyenne tension.

L'enterrement des lignes ne pose aucun problème technique mais la crise économique de la première moitié des années 1990 va différer l'investissement dans ces travaux, qui sont souvent réalisés en coordination avec les réseaux d'assainissement et de téléphonie. Cette initiative montera en puissance dans les années 2000, après les tempêtes de décembre 1999. L'autre effort à poursuivre est l'amélioration de la qualité du courant distribué, indispensable à l'utilisation des équipements modernes et à leur diffusion.

Le service commercial de la Régie est toujours en première ligne. La foire-expo de Niort reste le lieu où elle informe le grand public sur les techniques de demain, comme la domotique et le chauffage par rayonnement. La climatisation électrique est aussi une nouvelle demande dans les bureaux, magasins et restaurants. En parallèle se développe des élevages équipés de ventilations contrôlées. Pour évoluer tout en accompagnant ces mutations, le statut de la Régie doit être adapté aux mutations en cours.

La personnalité morale est attribuée à la Régie

Le comité syndical du SIEDS du 25 novembre 1988 décide de (re)doter sa régie d'exploitation de la personnalité morale et de l'autonomie financière, tout en lui attribuant une dotation financière et un règlement intérieur. C'est une conséquence du décret du 6 mai 1988, dans le cadre de la loi d'amélioration de la décentralisation.

Ce changement de nature juridique, décidé à l'unanimité des votants des membres du conseil d'administration du SIEDS, a pour effet de pourvoir la Régie de toutes les prérogatives dévolues au concessionnaire, en ce qui concerne les activités de distribution de l'électricité et de l'eau. Cette modification entre en vigueur le 1^{er} janvier 1989. L'année suivante, le nombre des membres du conseil d'administration de la Régie du SIEDS passe de 6 à 7 membres. En 1994, il sera élargi à 15 membres.

Si la Régie devient l'exploitant direct, rien ne change pour le SIEDS qui reste l'autorité concédante et le propriétaire des réseaux, dont il continue à assurer le financement et l'amortissement de la charge financière. Le président du SIEDS continuera à nommer le directeur général de la Régie.



Jean Dumont, nouveau président du SIEDS

En mars 1990, Jean Dumont, sénateur des Deux-Sèvres, est élu président du SIEDS. Premier vice-président depuis 1988, il succède à René Bizard, qui a présidé le Syndicat dix-huit mois. Personnalité incontournable du monde du cheval, René Bizard est né le 25 novembre 1928 à Cléré-les-Pins en Indre-et-Loire. Maire de Germond-Rouvre pendant trente ans puis de Champdeniers en 1988, conseiller général du canton de Champdeniers à partir de 1967 et vice-président du conseil général à partir de 1982, il décède le 18 février 1990.

Né le 27 novembre 1930 à Cambrai, Jean Dumont est un vétérinaire, qui s'est installé à Thouars en 1958. Maire de cette ville de 1977 à 1989 (élu divers droite), il est sénateur des Deux-Sèvres, du 28 septembre 1986 au 1^{er} octobre 1995 (non réélu). Cet ardent défenseur de sa région est l'homme qui a initié le mouvement de coopération intercommunale en créant et présidant de 1978 à 1996 le Syndicat intercommunal de voirie et d'ordures ménagères (SIVOM) du pays Thouarsais. Il préside le SIEDS, du 30 mars 1990 au 25 septembre 1995. Il décèdera le 18 janvier 2021 à Châtillon-sur Thouet.

Fin mars 1990, le directeur général Jean Poirault fait valoir ses droits à la retraite, après 35 ans de service public. C'est Jean Nicot, son adjoint, qui lui succède à la tête de la Régie. Ce polytechnicien entré à la Régie en 1976 était directeur général adjoint depuis 1978.

Pour autant, Jean Poirault ne quitte pas la Régie. Il en est nommé président du conseil d'administration et reste membre de la commission FACÉ et membre de l'ANROC. Il devient aussi l'un des huit représentants de l'ANROC (sur 50 membres), à la Confédération européenne de distributeurs publics d'énergie communaux (CEDEC), créée à Bruxelles le 26 mai 1992. Au sein de la CEDEC, il agira pour influencer les décisions et directives européennes sur l'électricité.

Coup de frein économique et TVA à la hausse

La période de forte crise économique des années 1991 à 1994 pèse sur le chiffre d'affaires de la Régie, qui stagne autour des 550 millions de francs. La baisse d'activité en Deux-Sèvres provoque pour la première fois une diminution de la demande en électricité des entreprises. Ce ralentissement, qui a débuté dans le département dès 1988, va nécessiter un effort supplémentaire des équipes du service commercial. Des formations et réunions ont lieu régulièrement pour les agents des agences et pour les partenaires directs.

Les investissements se contractent : en 1993, le programme de travaux est de 45 millions de francs et de 47 millions en 1994. La même année, le conseil général décide de ne pas reconduire son aide pour le financement d'un programme départemental, comme il le faisait auparavant.

La croissance de la consommation d'électricité, qui a culminé jusqu'à 15 % dans les fastes années 1980, n'est plus que de 1 % par an en 1992 et 1993 (récession du PIB de 0,6 % en 1993). Les trois causes de ce ralentissement sont la baisse du nombre de constructions, l'absence de nouveaux clients et la crise industrielle. Ainsi, la taxe syndicale qui participe à financer de nouveaux investissements ne progresse que très peu. La reprise économique pointe son nez en 1994 (PIB +2,3 %) et le redémarrage se confirme quelque peu en 1995 (PIB +2,1 %).

Autre changement à prendre en compte : par la loi de finances, l'État décide en 1995 de relever le taux de TVA de 5,5 % à 18,6 % sur les abonnements électriques domestiques. Cette hausse doit se faire sans modifier le prix toutes taxes aux clients, d'où une baisse notable des prix hors taxes. Cette mauvaise nouvelle pénalise le SIEDS et sa Régie. La taxe syndicale est également impactée par cette mesure gouvernementale. Les parlementaires des Deux-Sèvres et d'autres départements interviennent en haut lieu pour son retrait mais n'obtiennent rien. Néanmoins cette baisse sera répercutée progressivement, sur 2 à 3 ans.



Le siège social du SIEDS et de sa Régie dans les années 1980.

Communication et radiocommunication

Acteurs majeurs du territoire, le SIEDS et la Régie soignent leur communication, qui devient un outil à part entière. En 1991, des nouveaux logos, plus dynamiques et modernes, sont créés et déployés. La même année, un nouveau bulletin d'information est publié, « Courants 79 ».

Un arrêté préfectoral du 4 mars 1991 étend les attributions du Syndicat « à l'exploitation de réseaux câblés, de réseaux de radiocommunications régionales et de télésignalisation ». Cette extension de compétence est votée par 90 % des communes. C'est une vraie opportunité de développement.

Le premier service créé est un Réseau radioélectrique à ressources partagées dit « 3RP ». Il s'agit de l'exploitation de flottes de radiotéléphones de voiture au service des entreprises régionales (travaux publics, agriculture, transports, professions médicales, taxis, collectivités, etc.).

La Régie du SIEDS obtient une licence d'exploitation qu'elle peut développer sur l'ensemble de la région Poitou-Charentes-Vendée. Un film vidéo de 6 minutes est réalisé pour présenter la nouvelle activité. Un groupement d'intérêt économique (GIE), nommé Atlancom, est constitué pour prendre en charge l'exploitation et la commercialisation de ce réseau de radiotéléphonie. La Régie en est actionnaire à 99 %. Doté d'un capital de 2,4 millions de francs, le GIE est lancé en 1992, en présence de Jean-Pierre Raffarin, président du conseil régional.

En 1992-1993, Atlancom met en service huit relais qui couvrent la presque totalité des départements des Deux-Sèvres, de la Vendée, de la Vienne, des deux Charente et de l'Indre-et-Loire. Un an après son lancement, le nombre d'abonnés n'est que de 230, chiffre bien trop faible. Pour démultiplier l'action commerciale, EDF, par une filiale, entre à hauteur de 27 % au capital du GIE, qui est augmenté à 3,4 millions de francs. Malgré cette accélération, le nombre d'abonnés à Atlancom ne décolle pas et reste très insuffisant avec 450 abonnés en 1995, au lieu des 2 500 prévus.

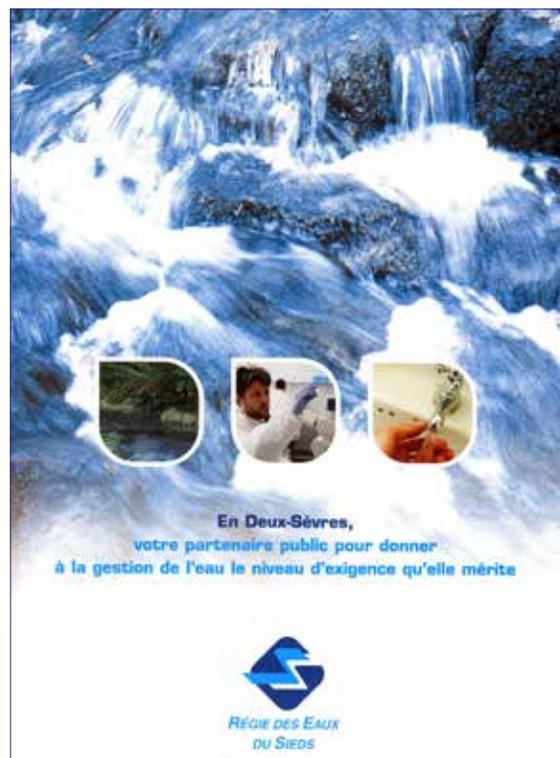
La Régie du SIEDS est arrivée tardivement sur ce marché de la radiotéléphonie alors que la téléphonie mobile connaît son premier essor avec le lancement par France Telecom (aujourd'hui Orange) du réseau GSM « Itineris », en juillet 1992. Les premiers forfaits destinés au grand public sont proposés en 1996. Entre 1997 et 2000, la part de Français en possession d'un téléphone portable passe de 4 % à 47 % ! Le GIE Atlancom est audité en février 1995 par la chambre régionale des comptes. La situation générale est mauvaise : il perd de l'argent. Cette diversification s'avère un échec. Après avoir recherché un repreneur, sans succès, la structure est liquidée le 1^{er} juillet 1996.

L'ambition de l'eau

En 1991, la Régie SIEDS assure la gestion dans le département de 14 adductions d'eau pour 33 communes, distribuant 3,2 millions de m³ à près de 14 000 abonnés. Cette compétence est un service public du SIEDS, géré depuis l'après-guerre par sa Régie. Cette petite structure doit évoluer. Un texte voté à main levée – à l'unanimité moins une abstention – autorise le Syndicat « à étudier, décider et mettre en place la ou les structures nécessaires, sous la forme qu'il jugera la mieux adaptée et en association éventuelle avec tous partenaires jugés utiles, pour la réalisation, la gestion et le développement, tant des nouvelles que des anciennes compétences du Syndicat ».

Le président du SIEDS propose la création d'une Société d'économie mixte locale ou SEML pour administrer « les services de distribution d'eau, d'assainissement et toutes activités de service public connexes ou complémentaires ». Formule intermédiaire entre le système de régie communale et celui de l'affermage à une entreprise privée, la SEML est privilégiée par tous les acteurs associés à cette création. Elle ouvre pour ces initiateurs des perspectives de développement.

Son capital de un million de francs est réparti ainsi : 20 % au conseil général des Deux-Sèvres, 20 % pour le SIEDS, 20 % à la Régie et 40 % au groupe Lyonnaise des Eaux-Dumez. Ce dernier, partenaire privé international de renom, doit apporter une compétence dans les domaines du traitement et de l'assainissement de l'eau ainsi que sa connaissance du réseau du Syndicat de Gâtine, qu'il gère depuis 1978.



Une SEML en mal de partenaires

L'association envisagée de la Régie du SIEDS à un partenaire privé pour la distribution de l'eau inquiète les personnels et les syndicats, qui ont été mal informés. La réaction du syndicat FO est immédiate. Lors du comité syndical du SIEDS du 29 novembre 1991, des tracts contre cette création sont distribués à l'entrée du Palais des Congrès de Parthenay.

Les discussions au sein du comité sont animées. Un délégué intervient pour préciser : « lorsqu'un privé s'octroie ce type de marché il est à craindre de fortes augmentations du prix de l'eau » ; un autre craint « que le SIEDS ne fasse pas le poids contre eux ». Malgré la réticence de certains délégués et du personnel, la délibération pour la création de la SEML est votée, à main levée.

Peu après, la préfecture réagit à la délibération en faisant trois observations qui ne remettent pas en cause la création de la SEML.

- 1/ La Régie doit être dans le deuxième groupe des actionnaires et non dans le premier.
- 2/ Il faut au moins sept associés pour cette création.
- 3/ Le SIEDS doit avoir au minimum 51 % des parts sociales et signer les statuts avec au minimum six autres partenaires publics et privés. Une nouvelle délibération est prise, décidant que le SIEDS puisse augmenter sa part jusqu'à hauteur maximum de 31 % et au minimum de 20 %, et le Syndicat autorise la Régie à y participer à hauteur maximum de 19 %.

La Société d'économie mixte locale de services pour l'eau et l'environnement des Deux-Sèvres (SEMEEDS) est constituée le 28 octobre 1992. Toutefois la recherche d'autres partenaires privés se solde par un échec. Le président du SIEDS précise à ce sujet : « c'est une trop petite affaire ». Ce qui n'empêche pas la Lyonnaise de rester toujours partante pour prendre 40 % du capital. La SEMEEDS va rester une coquille vide.

L'activité « Eau » qui pèse sur le budget de la Régie du SIEDS est arrêtée après 40 ans d'exploitation. Au 1^{er} janvier 1998, elle est transférée à une régie autonome. La Régie des eaux du SIEDS cessera ses activités le 31 décembre 2006.



L'agence « clientèle et exploitation » de Niort, route de Coulonges.

La stratégie de l'autoproduction

En 1992, dans le cadre de la politique d'achat d'énergie, une nouvelle stratégie se dégage : l'autoproduction. Plusieurs programmes sont concrétisés : une centrale de production de 8 MW à Niort Nord comprenant cinq groupes fonctionnant au fuel léger et une seconde de même type de 6,4 MW à Airvault avec quatre groupes. Ces centrales, d'un coût total de 31 millions de francs, fonctionnent notamment pendant les jours EJP.

Le projet le plus important d'autoproduction est celui de la turbine à gaz de Cerizay, avec une production de chaleur. Elle est réalisée pour et en coopération avec les établissements Heuliez, constructeurs de véhicules. Cette installation de type cogénération est mise en service début 1994. Sa production électrique de 6,3 MW est consommée entièrement en Deux-Sèvres et couvre 5 % des besoins en électricité du département, EDF fournissant les 95 % restants. La production de chaleur est de 11 MW.

Le rapport Mandil alerte

Le 6 mai 1994, en préambule du comité syndical du SIEDS, son président Jean Dumont évoque le rapport Mandil « réformant l'organisation électrique et gazière française ». Ce rapport incite EDF et GDF à sceller des alliances internationales. La version rendue publique suggère la fin du monopole de production d'EDF et l'ouverture contrôlée des importations et des exportations d'électricité et de gaz. Claude Mandil, directeur de l'énergie du ministère de l'Industrie, préconise aussi le renforcement du pouvoir concédant en encourageant le regroupement des communes.

Jean Dumont reprend à son compte ce dernier argument et rappelle devant le comité syndical que « le SIEDS et la Régie l'ont fait depuis 70 ans déjà ». Il ajoute que ce rapport n'est aucunement une loi, mais que l'analyse qu'il énonce va modifier largement la donne sur de nombreux aspects. Ce rapport prônait la déréglementation suscite l'inquiétude des salariés et des syndicats des établissements publics et des régies.

Un autre rapport qui tombe à point nommé

Début 1995, le SIEDS et la Régie sont à nouveau contrôlés par la chambre régionale des comptes. L'essentiel du rapport porte sur les relations entre le SIEDS et sa Régie. Il met en exergue un point fondamental du fonctionnement général en observant « que le pouvoir d'initiative, de décision, d'orientation et de contrôle du syndicat sur la régie, qui devait être primordial, est très faible, ce qui inverse la hiérarchie des pouvoirs SIEDS/Régie et conduit à un manque de transparence ».

En clair, la Régie a pris le pouvoir sur le Syndicat, et cette singularité doit être corrigée. Le dossier du GIE Atlancom, soldé en juillet 1996, est un exemple de ce dysfonctionnement où le SIEDS est absent. L'activité « Eau » et la création de la SEML sont également épinglées. Le manque de transparence des budgets du SIEDS et de sa Régie est également souligné. Cette anomalie doit être corrigée au plus vite.



La centrale d'autoproduction de Niort, dont les cinq groupes fonctionnent au fuel léger.

Pour Jacques Brossard, le nouveau président du SIEDS à peine élu, ce contrôle et le rapport qui s'ensuit tombent à pic. Les conclusions vont lui permettre de clarifier les relations entre les deux entités et de replacer le SIEDS au premier plan. Si la Régie reste le « bras armé » du SIEDS, c'est au Syndicat et à ses délégués de déterminer la politique électrique et d'aménagement du département.

La Régie met en œuvre la politique du SIEDS, lui propose des choix et le conseille. Par contre, les priorités d'investissement sur le réseau, les grandes orientations politiques et la conduite générale sont de la seule responsabilité du SIEDS et de son président. Le message de la chambre régionale des comptes est limpide : « Les élus doivent assurer leurs responsabilités, toutes leurs responsabilités. » Le nouveau président se l'approprie aussitôt.



En 1994, les premiers compteurs électroniques sont posés et la nouvelle tarification « TEMPO » est proposée aux clients, à compter du 1^{er} janvier 1995.

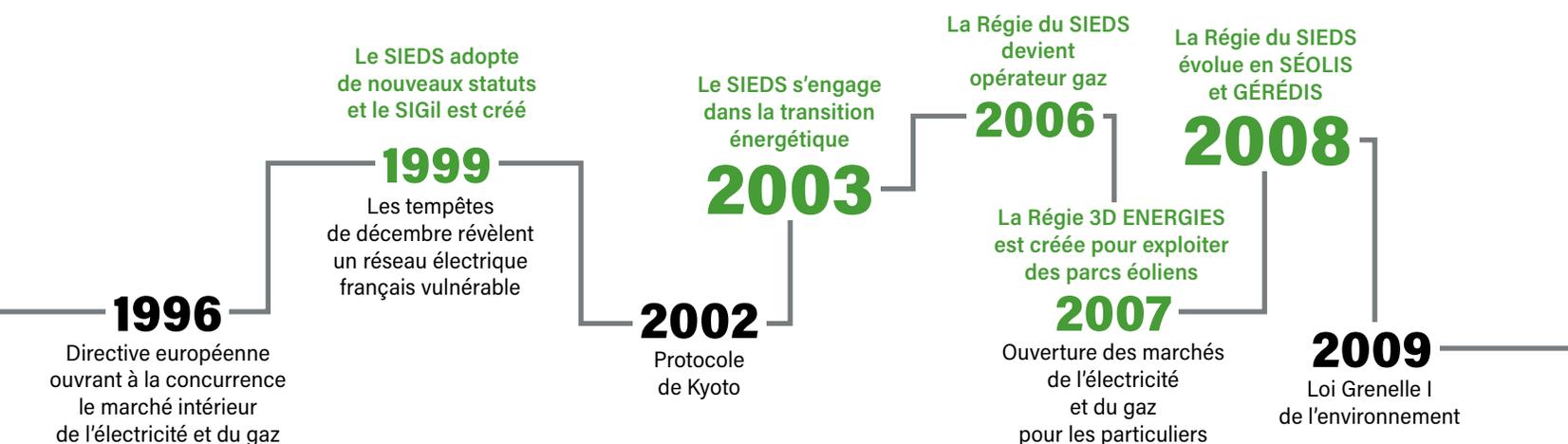


Le nouveau site de Souché, près de Niort, où la Régie installe, à partir de 1990, ses magasins et ateliers.

Fin 1995, le chiffre d'affaires de la Régie du SIEDS est de 557 millions de francs (1994) ; la longueur du réseau moyenne et basse tension est de 11 000 kilomètres (soit la distance de Paris à Buenos Aires) et la Régie compte 103 000 abonnés qui sont devenus des clients. Ces trois chiffres montrent le chemin parcouru depuis 1923 par le Syndicat et sa Régie. Entre 1975 et 1995, ils ont poursuivi avec intensité leur rôle d'investisseur public et leur mission de construire, développer et moderniser les réseaux de distribution d'électricité en Deux-Sèvres, participant à l'essor général du territoire.

1996 PARTIE 4 2023

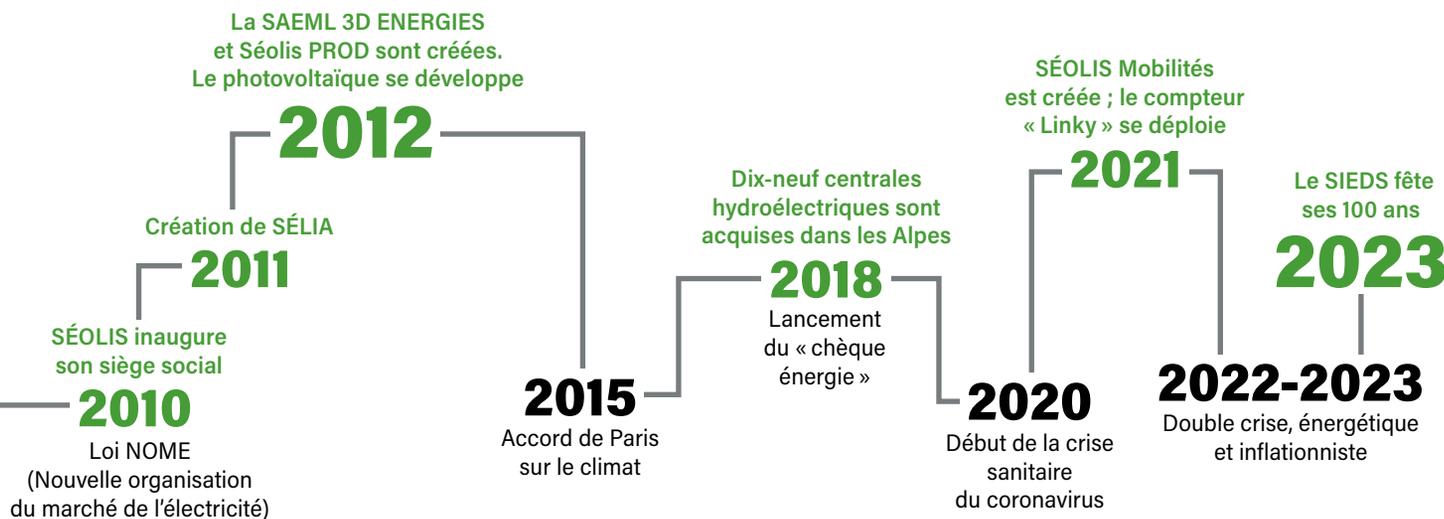
LE GROUPE SIEDS SE STRUCTURE POUR PORTER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE





L'ouverture à la concurrence du marché de l'énergie déclenche d'importants changements. L'organisation juridique en place dans les Deux-Sèvres (Syndicat et Régie), qui a eu l'avantage de la simplicité, n'est plus adaptée. Après une fusion avortée avec la Régie de la Vienne (Sorégies), la Régie du SIEDS est transformée en SEML. Elle prend le nom de SÉOLIS et une filiale est créée, GÉRÉDIS.

Le SIEDS concède à ces deux nouvelles entités la fourniture et la distribution de l'électricité. Ces créations sont les fondements d'un groupe aux activités diversifiées, modèle d'un développement singulier et flexible adapté à la nouvelle donne énergétique et à l'aménagement du territoire.



ADAPTATION ET CRISE DE CROISSANCE (1996-2005)

Un nouveau président pour un tournant historique



Le 29 septembre 1995, Jacques Brossard, maire de Chauray et député de Niort, est élu président du SIEDS avec 48 voix d'avance sur le président sortant, Jean Dumont, qui devient premier vice-président. C'est une défaite amère pour ce dernier, une semaine après avoir perdu son mandat de sénateur. Cette élection est un tournant dans l'histoire du SIEDS et de sa Régie.

Né le 28 décembre 1941 à Marigny en Deux-Sèvres, Jacques Brossard fait ses premiers pas en politique en 1983. Alors directeur du centre de formation des apprentis (CFA) à la chambre des métiers de Niort, il se lance en politique et est élu maire de Chauray. Il fera six mandats consécutifs. En 2020, lui succède comme maire : Claude Boisson, un ancien agent de la Régie et salarié de SÉOLIS. Conseiller général du canton de Niort-Nord de 1986 à 1993 et conseiller régional de 1993 à 1997, Jacques Brossard est élu le 28 mars 1993 député UDF-PR de la première circonscription des Deux-Sèvres avec plus de 60 % des voix au second tour. En 1997, il est battu par la socialiste Geneviève Gaillard.

Président de l'ANROC de 2006 à 2012, Jacques Brossard préside le SIEDS de 1995 à 2020. Ce centriste social va jouer pleinement son rôle de président en faisant du SIEDS et de sa Régie un groupe diversifié, producteur d'énergies renouvelables en Deux-Sèvres et à l'extérieur du territoire. Dès 1996, il prépare le SIEDS à l'évolution du contexte général, réglementaire et concurrentiel notamment.

En 1996, le SIEDS et sa Régie sont à la croisée des chemins : la directive européenne ouvrant à la concurrence le marché intérieur de l'électricité et du gaz modifie profondément la donne et ouvre une nouvelle période, où les deux maîtres mots seront adaptation et anticipation. Le SIEDS et sa Régie se tiennent prêts à envisager toutes les possibilités.

En 1997, il recrute au poste de secrétaire général, Jean-Pierre Carré, géographe et urbaniste de formation, qui a été notamment directeur des technologies nouvelles à la ville de Blois. Il est nommé peu après directeur général des services (DGS) du SIEDS. Auparavant, c'était le directeur général adjoint de la Régie qui occupait ce poste. Dans les faits, Jean-Pierre Carré succède à André Rongière, ingénieur des Arts et Métiers, directeur général adjoint de la Régie. C'est également Jacques Brossard qui va faire venir en 2005 Akhobi Sitou, alors directeur adjoint de Sorégies - Régie de la Vienne - pour diriger la Régie des Deux-Sèvres.



De gauche à droite : Dominique Paillé, président du conseil d'administration de la Régie du SIEDS, Jean Dumont, premier vice-président du SIEDS, Jacques Brossard, président du SIEDS, et Jean-Pierre Carré, directeur général des services du SIEDS.

Évolution des structures et des compétences

En 1995, Dominique Paillé, succède à Jean Poirault à la présidence du conseil d'administration de la Régie. Alain Lecointe lui succédera en 2001, puis Claude Lavault de 2004 à 2007. En 1996, un nouveau schéma directeur de l'informatique est dessiné, restructurant totalement l'informatique de la Régie. Le coût de cette modernisation est important : 28 millions de francs (6,2 millions d'euros 2022).

Le 1^{er} décembre 1998, le SIEDS adhère à la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR). Créée en 1934, la FNCCR offre aux collectivités concédantes une force de proposition et une représentation importante au plan national.

Cette fédération, qui défend avec opiniâtreté les collectivités locales, réunit aussi bien des dirigeants de syndicats que des élus locaux ou nationaux. Sa base historique reste néanmoins les élus ruraux. Le SIEDS est dorénavant adhérent de la FNCCR et de l'ANROC, jusqu'à la dissolution de cette dernière en février 2020.

Jean Nicot, le directeur général de la Régie, part en retraite en 1998. Ce défenseur acharné du service public a été l'homme de la mise en place de l'informatique et de la cartographie, de la politique de l'autoproduction d'électricité et de l'amélioration des réseaux. Georges Gallet lui succède. À 54 ans, cet ingénieur de l'École centrale de Lyon a fait carrière chez EDF au sein de plusieurs directions de la distribution. Il a été notamment directeur du centre EDF de Montluçon-Guéret, qui présente des caractéristiques similaires à celles du territoire des Deux-Sèvres.



Une équipe « TST HTA » de la Régie du SIEDS en intervention.

PARTIE 4

1996-2023

Georges Gallet dirigera la Régie du SIEDS jusqu'en 2005, dans un contexte de concurrence et de dérégulation européenne des marchés de l'électricité qui suppose de transformer les structures, de mettre en place une stratégie d'aménagement du territoire, et de réaffirmer l'ambition de l'entreprise dans le secteur énergétique. Pour lui, le défi à relever est double : préparer l'entreprise à la dérégulation des marchés et à l'ouverture vers l'extérieur tout en conservant les principes de l'intérêt général. Il se charge immédiatement de gérer un autre dossier de première importance : la négociation d'un accord sur les 35 heures avec les syndicats représentatifs des agents de la Régie.

Le 20 décembre 1999 marque un tournant dans l'histoire, lorsque le comité syndical adopte les nouveaux statuts du SIEDS, qui étendent les compétences du Syndicat et de sa Régie à l'ensemble des énergies. Le SIEDS change alors de nom et devient le Syndicat Intercommunal d'Énergie des Deux-Sèvres. Le mot « énergie » supplante « électricité », préfigurant le programme de développement à venir.



Toujours investir malgré un contexte de stagnation démographique

Au tournant du millénaire, l'agglomération niortaise, notamment la partie nord-est, connaît un afflux de population accompagné d'une forte activité industrielle. De nombreux équipements y sont créés. Aussi, la Régie du SIEDS poursuit la restructuration et le développement du réseau d'alimentation électrique deux-sévrien. Elle décide de construire à Trévins son douzième poste source. Cet investissement de 9 millions d'euros à l'architecture originale et de haute technologie, desservant dix-huit communes, est inauguré en 2003.

Si Niort se développe, les Deux-Sèvres connaissent depuis vingt ans une stagnation de leur population avec une consommation d'électricité en hausse moyenne de 2 % par an, de 1990 à 1999. Au recensement de 1999, la population départementale est de 344 392 habitants ; elle a perdu 2 500 habitants depuis 1990. Le dynamisme démographique s'est interrompu au début des années 1980 (342 812 habitants en 1982). À cette baisse s'ajoutent un bilan migratoire faible et une densité limitée. Le département des Deux-Sèvres reste essentiellement rural.



Le stand du SIEDS au congrès de la FNCCR de 2003, à Paris.
Le mot « énergie » a remplacé « électricité »,
tout un futur programme.

Cependant, l'essor des activités de services, autour de Niort principalement, atteint des proportions assez exceptionnelles. Cette évolution nouvelle du tertiaire a des conséquences en matière d'urbanisme et de consommation d'énergie, tandis que les activités industrielles poursuivent leur essor. L'autre changement significatif vient de l'agriculture. Historiquement, celle-ci a toujours peu consommé d'énergie. Mais, dans ces années, se développent sur les exploitations agricoles ou à leur proximité des établissements de transformations de produits agricoles, dits « industries agro-alimentaires décentralisées », qui demandent davantage d'électricité.

En matière de demandes d'énergie, ces évolutions récentes sont des indicateurs stratégiques qui guident les dirigeants, notamment le chef de service des relations commerciales de la Régie. C'est dans ce contexte d'évolution des consommations électriques qu'est mise en service en 1997 la centrale nucléaire de Civaux, dans la Vienne. La décision d'implanter une centrale nucléaire à Civaux remontait à 1980. Son couplage au réseau électrique en 1997 et 1999 va changer la donne énergétique régionale.



Mise en service en 1997 (tranche 1) et en 1999 (tranche 2), la centrale de Civaux participe activement au développement du tissu économique régional. En 2023, elle couvre près de 50 % des besoins en électricité de la région et fait travailler 1 300 personnes, agents d'EDF et personnels d'entreprises partenaires.

En 2000, le SIEDS confie à sa Régie la mise en œuvre de la compétence « éclairage public ». Cette mission d'assistance et de financement de l'éclairage public départemental est réalisée auprès de 223 communes ayant signé une convention d'éclairage. Elle va se développer quelque peu dans les années 2000. Dans le même temps, le SIEDS met en place la compétence facultative du Système d'Information Géographique d'intérêt local (SIGil).

Le SIGil, un service public de proximité pionnier, devenu modèle

Le comité syndical du SIEDS, son président Jacques Brossard et le directeur général des services, Jean-Pierre Carré, décident d'engager une démarche novatrice à la fin des années 1990 : la digitalisation du plan cadastral des communes, qui permettra à la Régie du SIEDS de positionner les réseaux BT et MT et aux communes adhérentes volontaires d'avoir accès à l'information.

Pour les communes et les divers opérateurs économiques, le plan cadastral est une mine à exploiter en matière d'informations sur les réseaux : assainissement, eau, électricité, gaz et téléphone. Le SIEDS décide de développer cet outil de maîtrise de l'espace en interne, sous le nom de SIGil, acronyme pour « Système d'Information Géographique d'intérêt local ».

En 1999, le SIEDS met en place la compétence facultative du SIGil, qui est obtenue en 2001. Un service voit le jour la même année et un géomètre expert DPLG, Michel André, est recruté pour conduire cette mission. Le SIGil se structure. L'un des initiateurs de ce projet est Jean-Claude Sillon, maire de Bouin depuis 1989, vice-président du SIEDS – élu en 2008 – et président de la « commission SIGil ».



Michel André et
Jean-Pierre Carré,
les initiateurs de
ce service public
pionnier.



À son lancement, l'opération suscite des réserves : faisabilité, possibilités d'exploitation par le personnel communal et même intérêt général car l'information est encore partielle dans la phase initiale du projet. De nombreuses réunions sont organisées pour expliquer le projet aux élus et aux différents opérateurs de réseaux. Pour un tel projet, innovant et d'envergure, l'acquisition d'un logiciel SIG, évolutif et facile à consulter, est l'élément clé de la réussite de l'opération.

Chaque partenaire peut rejoindre la démarche quand il le décide. Une participation financière modique est demandée aux communes et aux opérateurs de réseaux volontaires. Le SIEDS décide d'en assurer presque tous les frais, à ses risques et périls. Les doutes vont être vite levés. En 2002, le SIGil débute la numérisation du plan cadastral en signant une convention avec la Direction générale des finances publiques.

En trois ans, les communes vont adhérer à l'opération. De 60 communes en 2002, elles sont 200 en 2005. L'outil s'avère très vite utile et même indispensable. Au 31 décembre 2007, le SIGil compte 234 communes adhérentes sur les 304 du département – dont 18 ont déjà numérisé leurs cadastres – et 44 partenaires (communautés de communes, gestionnaires de réseaux, syndicats d'eau ou d'assainissement).

Les missions du SIGil vont évoluer avec le temps. En 2007, il propose aux collectivités et opérateurs de réseaux des Deux-Sèvres de bénéficier de l'application de coordination de chantiers pour les collectivités et opérateurs de réseaux. Nommée « @ccords79 », cette application permet la coordination des chantiers entre tous les acteurs du domaine public pour l'exécution de travaux. En 2008, un logo SIGil est créé. Le 1^{er} janvier 2009, le SIEDS met à la disposition des communes adhérentes un accès gratuit à son programme de consultation en ligne : le « SIGil sur Internet ».



Plus tard, en 2015, le SIGil lance la plateforme en ligne SIGil'urba. Elle réunit les communes, les intercommunalités, le SIEDS, GÉRÉDIS, les autres gestionnaires de réseaux et les services de l'État, et propose de simplifier les démarches pour la gestion des demandes d'urbanisme. En 2019, toutes les communes du département sont adhérentes au SIGil. En 2020, le cadastre solaire qui identifie le potentiel des toits pour un projet photovoltaïque complètera cette panoplie d'outils. En vingt ans, le SIGil s'est imposé comme le coordinateur de l'information géographique des Deux-Sèvres.

La politique « Qualité » devient l'objectif de tous. En 2004, le SIEDS est certifié ISO 9001 : 2000. Le Syndicat initialise la démarche qui va être étendue à sa Régie. Celle-ci, devenue SÉOLIS en 2007, est certifiée ISO 9001 en mars 2008 pour l'ensemble de ses activités. Quant à la politique RSO – Responsabilité sociale des organisations –, initiée en 2009, elle permet la réduction des coûts notamment grâce aux économies de ressources ou à l'optimisation des consommations qu'elle suscite. Les premières formations RSO auront lieu en 2014, destinées aux agents.

Face aux tempêtes de décembre 1999, une Régie exemplaire

Tandis que le monde est dans l'attente du bug informatique du passage à l'an 2000 – qui n'aura pas lieu –, deux tempêtes dites « du siècle » frappent toute la France. Dans la nuit du samedi 25 au dimanche 26 décembre, la première touche fortement la partie nord des Deux-Sèvres (Bressuire et Thouars). Deux personnes sont tuées et 20 000 foyers sont privés d'électricité, d'eau ou de téléphone. La Régie met en place un dispositif d'astreinte renforcé. La mobilisation énergique et efficace des techniciens de la Régie permet de réalimenter les clients dès le lundi 27 décembre.

L'électricité à peine rétablie, la seconde tempête se déclenche le même jour à 17 heures, pour se terminer le lendemain à 2 heures du matin. Cette seconde tempête ravage notamment le sud du département : 80 000 foyers sont privés d'électricité. Le 28 décembre au matin, 60 000 abonnés restent toujours sans électricité, notamment dans le Mellois. Deux cent cinquante agents de la Régie sont sur le terrain et interviendront plusieurs jours de suite. Nombre d'entre eux sont revenus de congés pour prêter main-forte à leurs collègues.

La cellule de crise mise en place fonctionne parfaitement. Dès le retour à la normale de la partie nord et de la région niortaise, elle est déplacée à Melle où les dégâts sont très importants. L'action des quinze équipes « travaux » de la Régie, avec la collaboration de quinze autres entreprises, permet de conduire jusqu'à 60 chantiers simultanément. Le total des interventions sera de 5 000, soit deux à trois fois le nombre de dépannages d'une année normale. Dans ce contexte exceptionnel, les agences clientèle maintiennent le contact physique, de 8 heures à 20 heures, et un accueil téléphonique d'aide directe répond aux appels 24h/24.

De mémoire d'électricien, de tels dégâts ne s'étaient jamais produits depuis que l'électricité est distribuée. Le 31 décembre, il ne reste que 3 000 foyers sans électricité, notamment sur les territoires de Melle et de Niort. Début janvier 2000, le réseau revient à la normale et, le 15 du mois, tous les clients sont de nouveau raccordés. Durant ces trois semaines, l'implication des agents et leur solidarité ont été exceptionnelles pour remettre en marche dans un temps record le service public de l'électricité.



Face aux dégâts très importants causés par les deux tempêtes de décembre 1999, l'implication des agents de la Régie sera totale pour raccorder au plus vite les clients du département des Deux-Sèvres.

La Régie a collaboré étroitement avec les collectivités territoriales et les entreprises sous-traitantes comme, par exemple, la société Delaire, située à Chef-Boutonne, tout près de Melle. Les équipes de la Régie iront même soutenir leurs collègues des départements de Charente-Maritime et de Gironde qui ont tout autant souffert. Tout au long de l'année 2000, les travaux importants de réparation et de renforcement des réseaux vont peser fortement sur l'activité des équipes de la Régie et sur les budgets.

La facture du sinistre du rétablissement des réseaux électriques se monte à 30 millions de francs. Quatre ans seront nécessaires pour faire disparaître les stigmates des tempêtes du siècle. Le débat s'ouvre vite et la question posée est simple : faut-il arrêter l'aérien et ne faire que du souterrain au coût élevé ? Apporter une réponse immédiate est alors impossible : une étude complète des réseaux du département doit être réalisée avant d'entreprendre tout choix.

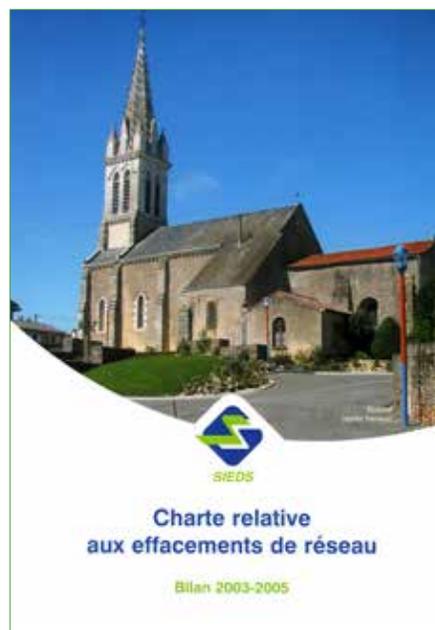
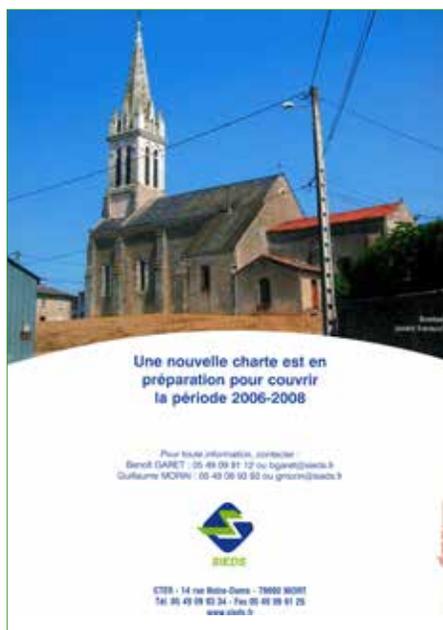
Effacement des réseaux, charte paysagère et qualité électrique

À la suite de ce phénomène climatique inédit, la politique d'effacement des réseaux monte en puissance. Dès 2000, le SIEDS lance un inventaire des points noirs aériens qui permet une prise de conscience de l'importance des réseaux dans le paysage et de la nécessité d'une politique du Syndicat dans ce domaine. En 2001, le SIEDS mobilise tous les acteurs du paysage et des réseaux électriques et téléphoniques pour définir en collaboration une politique commune et coordonnée d'effacement des réseaux.

En 2003, toujours à l'initiative du SIEDS, une charte paysagère relative aux effacements des réseaux est signée par neuf partenaires : l'État, EDF/GDF Services, France Télécom, l'association des maires, le conseil général des Deux-Sèvres, le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE), le Service départemental de l'architecture et du patrimoine (SDAP), le syndicat d'électrification de Mauzé-sur-le-Mignon et le SIEDS.

Le SIEDS crée un guichet unique pour les communes, appelé le CTER ou Comité technique d'effacement des réseaux, qui met en relation les opérateurs avec ces partenaires. Le SIEDS tient le rôle d'animateur et de coordinateur du CTER. En 2006, la charte paysagère est reconduite pour trois ans. Dans un premier temps, elle va permettre de stabiliser la longueur des réseaux électriques aériens.

Le SIEDS lance en 2003 un programme de deux millions d'euros sur six ans (2004-2009) pour la démolition des postes tours : 27 sur les 66 existants sont détruits. Durant ces six ans, plus de 110 communes, soit 36 % des communes adhérentes au SIEDS, vont bénéficier de cette politique d'effacement des réseaux. Le programme se poursuit avec la démolition des vieux postes de transformation. Toutes ces actions contribuent à l'évolution de la part du réseau enterré, qui passe de 13 % à plus de 20 %, entre 2003 et 2008. Ces travaux sur l'ensemble du département permettent l'amélioration de la qualité électrique.





La politique
d'effacement
des réseaux
prend sa vitesse
de croisière
dans les années
2000 à 2010.
Le centre bourg
de Saint-
Pompain, avant
et après.

Le marché libre de l'électricité est entériné par la loi en 2000

Quarante ans après le traité de Rome consacrant les principes de libre échange (1957), dix ans après l'adoption par la Communauté européenne de l'ouverture du marché de l'électricité pour stimuler la compétitivité de l'économie par la concurrence et mettre fin aux monopoles (1987), trois ans après le rapport Mandil (1994) et un an après la directive européenne de 1996 fixant l'ouverture à la concurrence du marché intérieur de l'électricité et du gaz, le changement de modèle économique est présenté en 1997 aux délégués du SIEDS.

La France inaugure une période d'ouverture à la concurrence des marchés de l'énergie. Tout commence le 1^{er} janvier 2000 avec celle du marché de l'électricité pour les clients consommant plus de 16 GWh/an. La loi du 10 février 2000, relative « à la modernisation et au développement du service public de l'électricité », consacre cette ouverture, en renforçant le rôle des autorités concédantes de la distribution d'électricité. Conformément aux règles européennes, cette loi introduit les notions de « fournisseur d'électricité » et de « gestionnaire de réseaux de distribution. »

Cette loi s'impose aux Entreprises locales de distribution (ELD) et place la production et la fourniture d'électricité dans le secteur concurrentiel. Le transport et la distribution, quant à eux, restent dans le cadre du service public. C'est ainsi que le transport national d'électricité est confié à l'entité Réseau de transport de l'électricité (RTE), créée le 1^{er} juillet 2000. RTE, qui assure les échanges d'énergie entre les régions et avec l'étranger, devient le gestionnaire du réseau de transport de l'électricité, indépendant de l'activité de production d'EDF. Cette dernière en reste néanmoins son actionnaire majoritaire.

La Régie du SIEDS, qui cumule les deux fonctions, ne peut faire autrement que de faire évoluer son modèle juridique et économique. Elle doit séparer en deux ses activités, conformément à la loi, et être prête sur le marché concurrentiel de l'électricité : en février 2003 pour les clients consommant plus de 7 GWh/an, et au 1^{er} juillet 2004 pour les clients professionnels (y compris les collectivités publiques) qui choisissent librement leur fournisseur. Enfin, le calendrier prévoit une ouverture complète aux consommateurs résidentiels (les particuliers) le 1^{er} juillet 2007.

Le SIEDS se tient prêt à toute éventualité

Le SIEDS et sa Régie ont parfaitement intégré le fait qu'ils perdront à cette date leur monopole historique et qu'ils doivent s'organiser pour anticiper cette évolution. L'ouverture des marchés de l'énergie représente autant un risque de pertes de clients qu'une opportunité pour en gagner de nouveaux.

De 2003 à 2006, d'autres lois précisent celle de 2000 : du 3 janvier 2003 relative « au marché du gaz et de l'électricité, et au service public de l'énergie », du 9 août 2004 relative « au service public de l'électricité et du gaz, et aux entreprises électriques et gazières », du 13 juillet 2005 loi de programme « fixant les orientations de la politique énergétique » et du 7 décembre 2006 relative « au secteur de l'énergie ».

Ce changement profond de paradigme pousse les responsables du SIEDS et de sa Régie à infléchir leur stratégie de développement pour l'adapter au nouvel environnement concurrentiel, notamment en élargissant les territoires d'action. En 2002, le SIEDS lance une étude sur l'opportunité de se rapprocher d'un énergéticien européen de premier plan pour disposer d'une société de production et de développement commercial.





Ouest-Énergie : préparer l'ouverture des marchés de l'énergie

C'est pour se donner les moyens de conquérir de nouveaux clients éligibles que le SIEDS décide de créer la Société anonyme d'économie mixte locale (SAEML) Ouest-Énergie, en s'associant à deux partenaires industriels reconnus : Electrabel, un des plus importants énergéticiens européens et la Compagnie nationale du Rhône, deuxième producteur d'électricité français après EDF. En effet, le statut juridique de la Régie du SIEDS l'empêche d'intervenir hors du territoire départemental et d'y prospecter de nouveaux clients.

De droit belge, Electrabel, filiale de Suez par Tractebel (maison mère), est leader du marché du Benelux. Le groupe gère un parc de production diversifié de plus de 28 500 MW. En Belgique, il exploite des réseaux de distribution électrique et de gaz naturel. Quant à la Compagnie nationale du Rhône (CNR), société anonyme d'intérêt général créée en 1933, elle a pour mission l'aménagement et l'exploitation du Rhône. Filiale d'Electrabel, elle gère 19 barrages et centrales hydroélectriques sur le fleuve. Ces centrales produisent en moyenne 16 milliards de kWh par an d'une énergie certifiée 100 % renouvelable. Sept parmi elles figurent parmi les plus importantes centrales hydroélectriques françaises.

La nouvelle organisation est présentée en octobre 2003 au comité syndical du SIEDS, qui la valide le 15 décembre 2003, séparant la Régie du SIEDS en deux entités distinctes. Dans ce dispositif, la Régie conserve la gestion du réseau et la SAEML Ouest-Énergie prend en charge la commercialisation de l'électricité.

Le capital de Ouest-Énergie est détenu à 75 % par le SIEDS et à 25 % par la Compagnie nationale du Rhône (CNR). Le choix de ces partenaires a pour but d'apporter un volume de production et des prix garantis, ce qui doit permettre au SIEDS et à sa Régie d'être à l'abri des fluctuations des marchés de l'énergie.

Le 18 décembre 2003, lors d'une conférence de presse commune, Jacques Brossard, président du SIEDS, déclare : « Avec cette alliance stratégique, nous associerons nos atouts respectifs dans l'objectif d'assurer le développement de notre métier de fournisseur, en portant nos valeurs de service public au-delà des Deux-Sèvres. Je me félicite tout particulièrement de la décision d'unir nos forces avec les opérateurs Electrabel et la CNR, ce qui nous permet de créer ensemble une synergie des moyens nécessaires à l'entrée sur le marché concurrentiel : des compétences commerciales performantes et un accès à un parc de production fiable et compétitif. »

L'énergéticien belge saisit une opportunité pour développer son offre de produits et de services énergétiques en France. Son P-DG, Philippe Lermusiau, déclare lors de la même conférence de presse : « L'accord de ce jour s'inscrit parfaitement dans la logique de développement d'Electrabel en France. Après les accords scellés avec la CNR et la SHEM, il est naturel qu'Electrabel soit aussi un partenaire privilégié des Entreprises locales de distribution françaises. »



Turbulences et grève dure

Le dispositif est mis œuvre en janvier 2004, la SAEML Ouest-Énergie est créée le 14 avril suivant. Dotée d'un capital de 5 millions de francs, elle devient le fournisseur de l'électricité du département alors que la Régie conserve ses activités de gestion des réseaux. Outre l'apport en capital, la Régie du SIEDS apporte à la SAEML toute sa clientèle, sans aucune valorisation financière de celle-ci, soit 120 000 abonnés et un savoir-faire en matière de facturation, de recouvrement des factures ainsi que d'accueil des clients. Dirigée par Laurent Baudon, Ouest-Énergie démarre son activité le 1^{er} septembre 2004, avec le transfert d'une cinquantaine d'agents de la Régie à la nouvelle structure.

Très attaché au service public, le personnel de la Régie accepte mal la nouvelle organisation et la privatisation partielle de l'activité bénéficiaire de fourniture d'électricité. Certains parlent de « hold-up du siècle ». Ils l'expriment fortement : « les dépenses d'un côté, les recettes de l'autre ! » Sur requête des organisations représentatives du personnel de la Régie, FO et la CGT, le juge du tribunal administratif de Poitiers censure, le 29 juin 2005, ce dispositif. Il considère que le transfert de la clientèle des particuliers relève d'une déléation de service public imposant un appel public à la concurrence. Or l'attribution de la clientèle à Ouest-Énergie a été décidée par une simple délibération du comité syndical du SIEDS. Le SIEDS campe sur ses positions et les négociations entre les protagonistes s'enlisent.



Les agents du SIEDS fortement mobilisés contre la création de Ouest-Énergie en septembre 2004.



Le 5 septembre au matin, une très grande majorité du personnel de la Régie se réunit dans la cour du 14, rue Notre-Dame à Niort. Les discussions n'aboutissant pas, une grève illimitée est lancée le 8 septembre. Le climat social se fait de plus en plus lourd. Le conflit se durcit : grèves de la faim, coupures de courant dans le département, manifestations publiques, etc. Le 22 septembre, une partie des habitants des Deux-Sèvres se réveille sans électricité !

Le 23 septembre 2005, le préfet des Deux-Sèvres, Jean-Jacques Brot, prend position. Il demande au SIEDS de revoir sa copie. Menacés de nouvelles coupures d'électricité, les élus encouragent le SIEDS à reprendre les discussions, ce qui est fait à la réunion du comité syndical du 3 octobre. Sous tension, le personnel reste fortement mobilisé avec le même but : reprendre l'intégralité des activités qui ont été transférées à Ouest-Énergie.

Retour à la normale

Réuni en séance ordinaire le 18 novembre 2005, le comité syndical du SIEDS résilie la convention de délégation de service public précédemment conclue avec Ouest-Énergie et rétrocède à sa Régie la fourniture d'électricité. Au 1^{er} janvier 2006, la Régie retrouve l'intégralité de son activité antérieure et réintègre les 56 salariés qui avaient été transférés à la SAEML en 2004. La dissolution de Ouest-Énergie est actée le 30 novembre 2007, avec transmission universelle du patrimoine au SIEDS.

L'épisode est clos, la Régie fournit à nouveau l'ensemble des clients du territoire en électricité. Son nouveau directeur, Akhobi Sitou – qui a succédé le 1^{er} mai 2005 à Georges Gallet –, a la lourde charge de remettre en marche les services et de faire oublier au plus vite l'épisode Ouest-Énergie. C'est un vrai baptême du feu pour lui. Il doit pacifier les relations entre tous les protagonistes du conflit. Car ces deux années de turbulences ont laissé une trace profonde dans les esprits.

L'activité est revenue à la normale, mais rien n'est résolu : il faut trouver une solution pour séparer les activités afin d'être en conformité juridique, dans le cadre de l'ouverture des marchés de l'énergie. Le SIEDS et sa Régie se trouvent face à l'échéance du 1^{er} juillet 2007, date à laquelle tous les particuliers pourront choisir leur fournisseur. Cette date doit conclure le processus de libéralisation des marchés de l'énergie qui a débuté par les entreprises en 2003.

Le 1^{er} juillet 2004, la France met en place le tarif de première nécessité, conformément à la loi du 10 février 2000.

Premières réflexions sur les énergies renouvelables

Au cours de cette période de crise, le SIEDS poursuit son activité et s'adapte aux évolutions. En 2003, il met en place la compétence facultative « Gaz », suite à la dissolution du SIDEG le 29 juillet. Quatorze communes isolées y adhèrent. En janvier 2006, sa Régie devient un opérateur de distribution de gaz et commence à développer cette activité en équipant des lotissements situés respectivement à Beaulieu-sous-Parthenay (13 parcelles) et à Vouillé (53 parcelles).

En 2002, cinq ans après la signature du protocole de Kyoto, le SIEDS décide de se lancer dans les énergies renouvelables. Les délégués des communes demandent au SIEDS de s'intéresser à l'éolien. L'objectif est « de contribuer, localement, à la réalisation d'un monde plus durable ». Depuis sa création, la Régie du SIEDS achète à EDF l'électricité qu'elle revend à ses clients locaux. L'ouverture des marchés de l'énergie lui offre le choix d'acheter l'électricité à n'importe quel producteur. Cette action demande néanmoins de savoir gérer des risques financiers extrêmement lourds dans les activités de négoce, qu'elle ne connaît pas ou très peu.

La Régie n'est alors qu'un modeste producteur avec le site de cogénération de l'usine Heuliez à Cerizay et plusieurs petits sites d'autoproduction photovoltaïques pour des installations communales. En 2003, le SIEDS prend la résolution de faire construire ses premiers parcs éoliens, donnant le coup d'envoi d'une transition énergétique active.

En effet, l'éolien est l'axe de développement qui semble le plus prometteur, d'autant plus que la France est très en retard par rapport à d'autres pays européens dans le domaine. Il n'y a alors en France que 10 mégawatts de puissance installée, ce qui représente une proportion de 1 pour 10 000 de la production électrique. Dans un premier temps, le SIEDS lance une étude pour identifier les sites potentiels du département. En parallèle, la Régie met en œuvre des politiques en matière de maîtrise de demande d'énergie (MDE) et de maîtrise paysagère.

À l'aube du nouveau millénaire, l'électricité en France est produite par :

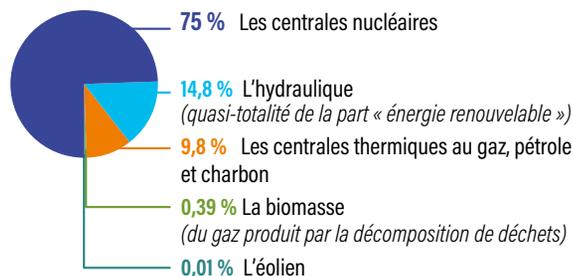


Photo instantanée à fin 2005

Fin 2005, le SIEDS, installé rue Notre-Dame à Niort (siège social et direction), regroupe 306 communes ; chacune est représentée au comité syndical par un délégué. L'équipe administrative du SIEDS comprend 15 personnes (0 en 1997 et 30 en 2023), sous la direction du directeur général des services, Jean-Pierre Carré, qui veille à la bonne application des décisions prises par le Syndicat, notamment via une mission de contrôle des régies.

Présidé par Jacques Brossard, le SIEDS est propriétaire de l'intégralité du réseau de distribution qu'il a créé, développé, entretenu sur le département depuis 1923, soit 12 postes sources, 7 000 kilomètres de réseau MT et 5 000 kilomètres de réseau BT.



Jean-Pierre Carré, l'homme des défis

Né le 8 mai 1949 à Saint-James-sur-Sarthe, ce géographe urbaniste de formation, diplômé des universités du Mans et de Caen, débute sa carrière comme chargé de mission au district urbain de Sablé-sur-Sarthe. Il travaille ensuite à la ville de Blois comme directeur des technologies nouvelles. Consultant chez Sligos de 1990 à 1997, il est recruté par Jacques Brossard en mai 1997. Il est le premier directeur général des services du SIEDS, poste qu'il occupera jusqu'à son départ en retraite fin 2012.

Dès son arrivée, il met en œuvre les recommandations du rapport de 1996 de la chambre régionale des comptes ; c'est-à-dire la clarification et la séparation des activités entre le Syndicat et sa Régie. Fort de son expérience professionnelle, il développe de nombreuses actions et entreprises. Il porte le SIGil, étoffe les services du SIEDS, accélère les programmes de renforcement et d'effacement des réseaux, suit les évolutions législatives et juridiques et accompagne la diversification dans les énergies renouvelables, notamment l'éolien. Il participe pleinement à la genèse du Groupe SIEDS.

Quant à sa Régie, implantée aussi rue Notre-Dame (siège social et direction), rue d'Inkermann (service clientèle et commercial) et dans la zone industrielle de Souché (site technique avec de nouveaux locaux), elle gère cinq agences commerciales situées à Bressuire, Melle, Niort, Parthenay et Thouars. Dirigée depuis le 1^{er} mai 2005 par Akhobi Sitou, elle compte plus de 130 000 clients à qui elle assure une continuité de service 24h/24 et 365 jours par an.

Le nouveau directeur général de la Régie va vite devenir un personnage clé, à la fois manager à l'écoute et stratège en matière de développement. En quelques années, avec l'appui du président Brossard, il transforme la Régie, la structure et la fait évoluer réglementairement en deux sociétés : SÉOLIS et GÉRÉDIS. Il va bâtir avec ses collaborateurs un groupe diversifié, qui sera bientôt un des grands acteurs économiques du département, prêt à affronter les défis de demain, notamment celui de l'essor des énergies renouvelables.



Akhobi Sitou, manager apprécié et stratège

Né le 1^{er} janvier 1958 à Sokodé au Togo, Akhobi Sitou obtient une maîtrise de droit public à l'université du Bénin au Togo. Après un stage de deux ans au ministère de l'économie et des finances du Togo, il poursuit ses études de droit public à l'université de Poitiers. Boursier de son pays, il soutient sa thèse de doctorat en droit en 1991. De novembre 1990 à 1995, il est responsable de la comptabilité et des marchés à la ville de Niort. En novembre 1995, il rejoint la Régie d'électricité de la Vienne (Sorégies en 2004) où il occupe successivement les fonctions de chef de service juridique, de directeur administratif et financier et de directeur général adjoint. Fin 2004, il est recruté par Jacques Brossard et Georges Gallet comme directeur adjoint de la Régie. Le 1^{er} mai 2005, il en devient le directeur général.

Après la crise de 2005, il va être le pacificateur puis l'homme du développement de la Régie, qui évolue en SÉOLIS et GÉRÉDIS. Directeur général de SÉOLIS de 2007 à 2021, il la préside depuis le 13 septembre 2021. Il a été le président de l'Union nationale des entreprises locales d'électricité et de gaz (UNELEG), de 2014 à 2016, vice-président du Syndicat des entreprises locales de distribution, de 2016 à 2021, et vice-président de la CEDEC ou Fédération européenne des entreprises locales et régionales d'énergie - créée en 1992 à Bruxelles -, de 2016 à 2019.

STRATÉGIE ET STRUCTURATION (2006-2011)

Après l'épisode Ouest-Énergie, le SIEDS doit mettre en place en Deux-Sèvres un schéma de fonctionnement pérenne pour s'adapter à l'ouverture du marché de l'électricité. Il est décidé de fusionner sa Régie avec Sorégies, fournisseur et distributeur d'énergie de la Vienne, entreprise locale de distribution de même taille. Une SEML est créée : Sorégies Deux-Sèvres. De cette fusion avortée naissent les sociétés SÉOLIS et GÉRÉDIS. En parallèle, toute une politique de développement des énergies nouvelles, notamment de l'éolien, se met en place.

L'union fait la force !

Dans un monde en mutation rapide, anticiper c'est souvent choisir le statut qui convient le mieux au bon moment. C'est de cette manière que le Syndicat et sa Régie se sont toujours développés. À cette époque, il est indispensable de s'adapter aux évolutions réglementaires des marchés qui prévoient la fin inéluctable des prix réglementaires. Les dirigeants doivent préparer l'avenir : une fusion avec un partenaire est une solution à envisager.

Il faut remonter à 1985 pour trouver l'origine d'une première association entre la Régie de la Vienne et celle des Deux-Sèvres. Les deux régies décident de s'associer avec le centre EDF de Poitiers pour créer le « Club énergie double », auquel adhèrent aussi des électriciens et des chauffagistes. La première année, ce Club participe à l'installation de 110 pompes à chaleur et 85 chaudières bi-énergie (fuel et électricité). Les années suivantes, près de 150 équipements sont installés.



Après les parcs éoliens Les Raffauds et La Tourette mis en service en mars et avril 2011, c'est le parc éolien Le Teillat qui produit ses premiers kWh en juin 2011. Ici, le parc en construction.

Vingt ans plus tard, leurs chemins se croisent de nouveau pour une opération beaucoup plus importante : une fusion, qui va faire parler le petit monde de l'électricité français. Le protocole du rapprochement des deux structures est signé le 20 mars 2006. Les acteurs se connaissent bien et s'apprécient. Leur objectif commun est de donner naissance à une entreprise à taille humaine qui pèse régionalement. Les deux partenaires partagent les mêmes valeurs et souhaitent allier leurs forces et intégrer leurs meilleures pratiques et expériences respectives.

Dans le cadre du comité syndical du SIEDS (305 communes adhérentes) et du Syndicat intercommunal d'électricité et d'équipement du département de la Vienne ou SIEEDV (269 communes adhérentes), la SEML « Sorégies Deux-Sèvres » est créée le 1^{er} juillet 2007. Détenu à 85 % par le SIEDS et à 15 % par Sorégies Vienne, la SEML doit assurer toutes les missions de la Régie du SIEDS, en lieu et place de celle-ci.



Le Syndicat intercommunal d'électricité de la Vienne (SIEDV) a été créé en 1923 et sa Régie en 1925. Le SIEDV regroupe alors 241 communes. Sa première filiale, Sergies, pionnière dans la production d'énergies renouvelables, est fondée en 2001. Le 1^{er} janvier 2004, la Régie de la Vienne est transformée en SEML et prend le nom de « Sorégies ». En 2011, Sorégies participe à la création du groupe Hydrocop, producteur d'électricité. Le groupe Énergies Vienne voit le jour en septembre 2012, aujourd'hui groupe Sorégies.



Il s'agit maintenant de faire évoluer cette structure avec la création d'une filiale commune, rendue obligatoire par la séparation des activités :
« Sorégies Vienne et Deux-Sèvres ».



La fusion avorte

La mise en œuvre du dispositif est fixée au 31 décembre 2007. Sur le papier, la fusion des deux entreprises locales de distribution est une très belle initiative régionale et s'avère très prometteuse dans un cadre concurrentiel où la taille est un atout. Pour l'avenir du SIEDS et de sa Régie, c'est une prise de décision structurelle, lourde de conséquences. La recherche d'une fusion la plus équilibrée possible n'est pas simple.

En effet, au-delà de tout ce qui les rapproche, la culture d'entreprise des deux partenaires est différente, avec une Sorégies Vienne qui prend davantage de risques en matière d'investissements. Après une suspicion d'absorption et des décisions prises par Sorégies Vienne sans l'aval de Sorégies Deux-Sèvres, le processus de fusion avorte au 1^{er} semestre 2008.

Si cette nouvelle entité avait vu le jour, elle aurait compté 650 agents et 300 000 clients et aurait réalisé un chiffre d'affaires de 240 millions d'euros. Elle se serait positionnée au troisième rang des distributeurs nationaux d'électricité, derrière EDF et Électricité de Strasbourg. Une nouvelle fois, le développement du SIEDS et de sa Régie doit prendre un autre chemin.

Création de SÉOLIS et GÉRÉDIS

Alors que Jacques Brossard est réélu président du SIEDS pour un troisième mandat, le 22 avril 2008, un nouveau chapitre de l'histoire du SIEDS et de sa Régie commence à s'écrire. Il s'inscrit en premier lieu dans le cadre départemental, mais pas uniquement.

Le 29 septembre 2008, le comité syndical du SIEDS décide de renommer Sorégies Deux-Sèvres. Logiquement, le nouveau nom, SÉOLIS, s'incarne dans un nouveau logo. l'ensemble est dévoilé fin octobre à l'occasion du congrès annuel de l'ANROC, qui se tient à Niort. Il est effectif en novembre.

SÉOLIS, un nouveau nom pour écrire un nouveau chapitre de l'histoire

- Un nom court mémorisable pour être reconnu facilement.
 - Une image dynamique et colorée pour entrer sur le marché concurrentiel. Un lien est conservé quelque temps avec la Régie du SIEDS pour fidéliser les clients : « SIEDS Énergie Services »
-



Le SIEDS abandonne la gestion directe, au profit d'une gestion déléguée du service public de la distribution d'électricité. Le nouvel opérateur de réseaux d'électricité et de gaz SÉOLIS se scinde en deux et un gestionnaire de réseau de distribution ou GRD est créé le 9 avril 2008, dénommé GÉRÉDIS Deux-Sèvres.

Cette filiale indépendante répond aux obligations réglementaires de séparation juridique des activités de fourniture et de distribution d'électricité. GÉRÉDIS devient le seul maître d'œuvre des travaux de réseaux dans le département des Deux-Sèvres. Jean Redien est nommé président du directoire de la nouvelle entité et Jean-Jacques Jouanguy, directeur général. Quatre-vingts ans après sa création, la Régie du SIEDS disparaît au profit de SÉOLIS et de GÉRÉDIS.

Le premier président du directoire de SÉOLIS est Philippe Dutruc, une figure du paysage économique deux-sévrien. Cet ingénieur centralien, né le 17 janvier 1954 à Chambéry, est un ancien entrepreneur de travaux publics. Il a présidé la Fédération de travaux publics de Poitou-Charentes, de 1994 à 2001, et la chambre de commerce et d'industrie des Deux-Sèvres, de 2008 à 2021. Membre du conseil d'administration du SIEDS de 1997 à 2006, il préside le directoire de SÉOLIS, d'octobre 2006 à septembre 2021, et le directoire de SÉLIA depuis 2011.



Philippe Dutruc (à gauche), premier président du directoire de SÉOLIS et Jacques Brossard, président du SIEDS.

Pendant trois ans, la SEML Sorégies conservera sa participation de 15 % dans le capital de SÉOLIS. Le 25 novembre 2011, le SIEDS signe une convention de portage financier avec le Crédit Mutuel. Les parts détenues par Sorégies dans SÉOLIS sont rachetées par la banque mutualiste pour un montant de 14,5 millions d'euros. Ce portage négocié pour une durée de six mois, renouvelable une fois, vient à échéance le 20 décembre 2012.

En novembre 2012, le Crédit Mutuel accepte de prolonger le portage pour 12 mois. Ce temps permet au Groupe SIEDS de préparer la fermeture du capital de sa filiale (annexe 3 : organisation du Groupe SIEDS). Le 27 novembre 2013, la SAEML 3D ENERGIES (voir ci-après), créée le 16 mai 2012, acquiert les 15 % du capital de SÉOLIS portés depuis deux ans par le Crédit Mutuel. SÉOLIS est désormais détenue à 100 % par le SIEDS.

Changement de nom et essor de la fonction communication

En cinq ans, la Régie a changé trois fois de statuts, de forme juridique et de nom : Ouest-Énergie, Sorégies Deux-Sèvres et SÉOLIS, tout en revenant deux fois au nom d'origine de Régie du SIEDS. À chaque changement de nom, il faut revoir entièrement la politique commerciale et de communication visuelle : facturation des clients, marquage des véhicules et matériels, plaquettes commerciales et de communication, logo, etc.

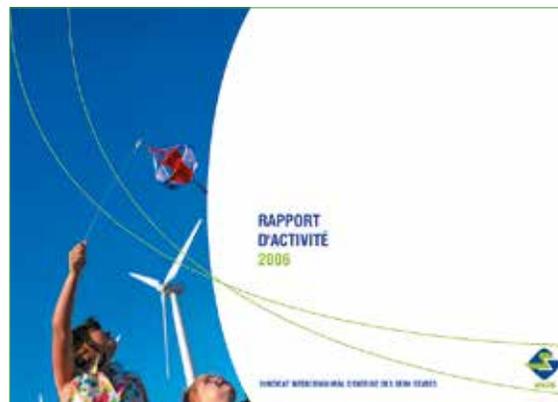
C'est dans ce contexte que le service Communication de la Régie est créé en 2005/2006. Auparavant, c'était le service commercial qui assurait cette mission. En partant de presque rien, le service communication développe toute une politique adaptée à l'évolution des structures de l'entreprise SÉOLIS : création des chartes graphiques, réalisation des documents de base, premier rapport d'activité 2006 (parution 2007), journaux internes comme *Dynamots*, etc.

La communication institutionnelle se met en place avec le lancement de spots publicitaires dans les salles de cinéma du département. SÉOLIS devient partenaire du Tour cycliste des Deux-Sèvres en sponsorisant le Maillot jaune. Cette course traverse plus de 100 communes et SÉOLIS est présente dans la caravane publicitaire avec des invités et des élus.



Un agent GÉRÉDIS en intervention.

En parallèle de cette évolution de l'image externe, le SIEDS crée en 2008 la commission Communication, présidée par Roland Motard. Dans un premier temps, elle propose des outils de communication aux communes et aux élus et publie le « Guide du délégué ». Désormais la communication interne et externe devient un outil essentiel de la stratégie.





L'offre « éclairage public » séduit les communes

Depuis 2000, l'ex-Régie du SIEDS développe la compétence « éclairage public » qui contribue de plus en plus à la qualité du cadre de vie, aussi bien en zone rurale qu'urbaine. La gestion de ces réseaux publics relève des principes de solidarité, de sécurité et d'extension que les collectivités doivent garantir à leurs habitants.

Leurs coûts d'entretien et de maintenance constituent un poste important dans le budget des communes, quelle que soit leur taille, d'autant plus que la sécurité des piétons et des automobilistes et la mise en valeur du patrimoine architectural sont devenues des postes de dépenses importants.

Conscient de ces enjeux, SÉOLIS élabore en 2008 une offre globale à l'intention des collectivités locales, baptisée « éclairage public IRIS ». Son service commercial propose de les accompagner et de leur faire bénéficier de son expertise dans les projets d'extension, d'aménagement ou de renouvellement de l'éclairage public. Il s'agit de leur faciliter la gestion quotidienne des réseaux pour une utilisation raisonnée de l'énergie.

Gérée par les équipes commerciales et techniques de SÉOLIS, cette offre « clés en mains » est déployée tout au long des années 2008 à 2011. De nombreuses communes répondent positivement. Fin 2010, 218 communes et communautés de communes sont en « offre conventionnée » et 41 communes ont signé un contrat « éclairage public IRIS ». Elles seront 69 fin 2011 avec 6 218 points lumineux.

Quant au SIEDS, il continue de subventionner les travaux d'éclairage public liés à la modernisation des réseaux.

Coup d'envoi pour l'éolien

En janvier 2003, le SIEDS mène une enquête auprès des communes sur l'implantation de l'éolien dans le département. La forte participation des élus permet d'identifier assez vite 55 lieux. Plus de 120 maires demandent au SIEDS d'organiser des réunions d'information. 104 maires se prononcent en faveur d'une intervention du SIEDS en ce domaine et 72 d'entre eux sont favorables à ce que le Syndicat soit maître d'œuvre de cette politique de diversification.

Le SIEDS se lance alors dans une politique de développement de l'éolien et d'implantation de parcs, avec quatre objectifs :

- exploiter des sites éoliens, si possible proches de zones de consommation ;
- développer simultanément une politique de Maîtrise de la demande en énergie (MDE), en commençant par l'éclairage public dans les collectivités locales ;
- rechercher d'autres moyens de produire de l'électricité à partir de sources d'origine renouvelable ;
- promouvoir la maîtrise de la demande en énergie auprès des Deux-Sévriens.

La première demande de permis de construire d'un parc éolien est déposée en décembre 2004, suivie de deux autres en juillet et août 2005, une quatrième demande en 2006 et les trois suivantes en 2007. Prioritairement, le Syndicat cherche une répartition équilibrée des sites sur tout le département. Ces demandes sont accompagnées d'une démarche de communication avec l'organisation de réunions publiques d'information ; des réunions de travail se tiennent avec les élus et des permanences régulières sont tenues en mairies.

Par un arrêté du 4 mai 2007, le préfet des Deux-Sèvres autorise la construction des deux premières éoliennes sur le territoire de la commune de Celles-sur-Belle. Le même jour, un second arrêté préfectoral accorde l'autorisation de construire deux autres éoliennes sur le territoire de la commune de Saint-Romans-lès-Melle.

À partir du 14 juillet 2007, un site éolien peut bénéficier des tarifs régulés d'achat de l'électricité s'il est implanté dans une zone de développement de l'éolien ou « ZDE ». Chacune de ces zones doit être parfaitement identifiée par les Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), puis validée par les services de l'État. Le SIEDS participe, avec les communes et les communautés de communes porteuses de ces projets, à l'élaboration des ZDE. Une première zone est validée en janvier 2008 et deux autres peu après. C'est dans ce contexte très favorable aux EnR que le SIEDS décide de confier à une régie spécifique les activités liées au développement durable, au premier rang desquelles figure l'éolien.



En 2008, les deux rubriques les plus visitées sur le site Internet du SIEDS sont : « les élus » et « l'éolien ».

Création de la Régie 3D ENERGIES

La Régie 3D ENERGIES est créée le 19 décembre 2007 pour exploiter les premiers parcs éoliens du département. Au-delà de l'éolien, cette régie « pour le Développement Durable en Deux-Sèvres » – d'où son nom : 3D ENERGIES – a la mission de conduire deux actions complémentaires : la production d'électricité et l'exploitation des énergies renouvelables (EnR), d'une part, et l'accompagnement des opérations de maîtrise de la demande en énergie (MDE), d'autre part.

Dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, la Régie 3D ENERGIES est dirigée par un conseil d'administration de dix membres dont un président. Claude Lavault est nommé président du conseil d'administration et Michel André, directeur. Le SIEDS confie également à sa Régie la mission de développer l'usage du GPS (Global Positionning System : outil de positionnement par satellite) pour une information géographique de qualité, et plus généralement pour entreprendre toute étude concernant les réseaux.

La réalisation des projets éoliens et biogaz va se traduire par des investissements lourds, financés par la mise en place de prêts bancaires. En 2009, la Régie 3D ENERGIES finalise un projet de production d'électricité à partir de biogaz sur le site de la Loge à Coulonges-Thouarsais, en partenariat avec le SMITED.

Les trois premiers parcs éoliens sont mis en service en 2011 :
« Les Raffauds » sur les communes de Les Alleuds et Gournay-Loizé (six éoliennes d'une puissance totale installée de 12 MW) ;
« La Tourette » sur les communes de Lusseray et Paizay-le-Tort (six éoliennes d'une puissance totale installée de 12 MW) ;
« Le Teillat » sur les communes de Celles-sur-Belle et Saint-Romans-lès-Melle (quatre éoliennes d'une puissance totale installée de 8 MW).

En juin 2014, le quatrième parc éolien situé sur la commune de Champdeniers, « Les Taillées », est mis en exploitation : trois éoliennes d'une puissance installée de 9 MW. Ces opérations transforment l'image du Groupe SIEDS auprès de ses partenaires et clients.



L'inauguration officielle des premières éoliennes se déroule au pied de l'éolienne n° 2 du parc « Le Teillat », sur les communes de Celles-sur-Belle et Saint-Romans-lès-Melle, en présence de Michel André, directeur de 3D ENERGIES, Jacques Brossard, président du SIEDS, Claude Lavault, président de 3D ENERGIES, et de 200 invités.



Le démarrage des quatre éoliennes de 2,35 MW chacune est assuré par le président du SIEDS Jacques Brossard, lors de l'inauguration du 27 mai 2011.



2010, une année énergétique

Bien qu'un choc économique touche la France en 2008-2009, conséquence de la « crise des *subprimes* » de 2007-2008, les lois Grenelle I et II de l'environnement de 2009 et 2010 incitent les collectivités territoriales à engager un programme de rénovation de leurs bâtiments dans le cadre des économies d'énergie. Le Groupe SIEDS s'adapte parfaitement au contexte et poursuit son développement tous azimuts pour répondre au défi des énergies renouvelables. L'année 2010 est en tous points exceptionnelle. Les actions lancées les années précédentes se concrétisent.

■ Le Groupe SIEDS met en œuvre un bilan carbone® et « l'Agenda 21 » pour ses quatre entreprises, avec la volonté d'agir pour un monde durable et de sensibiliser les directions et les agents du Groupe SIEDS. En 2010, le SIEDS et la Régie 3D ENERGIES réalisent leurs premiers bilans carbone® sur l'activité 2009 ; SÉOLIS et GÉRÉDIS le réaliseront l'année suivante.

Le concept d'Agenda 21 a été officialisé en 1992 à Rio de Janeiro, lors de la Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement (CNUED), dit « Sommet de la Terre ». Il concrétise la prise de conscience planétaire de la nécessité d'un développement durable pour les activités humaines au cours du XXI^e siècle.

■ L'unité de cogénération au biogaz de la Loge à Coulonges-Thouarsais est mise en service en janvier. Elle est installée sur le centre d'enfouissement du SMITED (Syndicat mixte de traitement et d'élimination des déchets). L'électricité est produite à partir de la fermentation des matières organiques contenues dans les déchets. Le biogaz se compose de 55 % de méthane et 45 % de gaz carbonique et d'éléments traces.



L'unité de cogénération au biogaz de la Loge à Coulonges-Thouarsais.

■ Suite à la tempête « Xynthia » du 28 février 2010, 150 agents sont mobilisés sur le terrain pour réalimenter les 70 000 clients privés d'électricité. Cette tempête de très forte intensité survient après celle nommée « Quintel », des 9 et 10 février 2009, qui a touché fortement le Poitou-Charentes avec 38 000 clients coupés d'électricité, dont la plupart sont réalimentés dans les heures qui suivent les coupures. Toujours en première ligne, les équipes vont à chaque événement climatique rétablir dans les meilleurs délais l'alimentation électrique des clients. Les équipes s'appuient sur l'expérience acquise après les tempêtes de décembre 1999.

■ Le nouveau siège social de SÉOLIS est inauguré officiellement le 22 septembre, au 336-338 avenue de Paris à Niort. Plus de 800 invités découvrent le premier bâtiment conçu et réalisé avec la certification HQE® (Haute Qualité Environnementale) en Deux-Sèvres. Ce bâtiment sur cinq niveaux, baptisé « Ampère », propose des équipements innovants et performants : forte isolation, production de chauffage et de rafraîchissement par géothermie composée d'une pompe à chaleur et de sondes verticales, ventilation double flux, récupération des eaux pluviales, végétalisation des toits-terrasses, etc. L'aire de stationnement intègre des ombrières dotées de panneaux photovoltaïques et des bornes de recharge pour véhicules électriques. Les agents s'installent en septembre dans ce bâtiment flamboyant neuf, qui devient l'étendard du fournisseur d'énergie historique du département.



Répondant à la réglementation thermique 2005, le nouveau siège social de SÉOLIS consomme un quart d'énergie de moins qu'une construction classique.

■ En novembre 2010, le poste source de Moncutout est inauguré. Il s'agit du premier ouvrage du programme poste source 2010-2015. Il fait partie d'un ambitieux plan d'investissement au service d'une distribution de qualité, de la réduction des coupures et de l'intégration dans le paysage. Désormais GÉRÉDIS Deux-Sèvres compte 13 postes sources. Les années suivantes, un nouveau poste source est construit à Parthenay et quatre autres sont modernisés : Champdeniers, La Mothe-Saint-Héray, Saint-Florent et Thouars.

■ L'année 2010 s'achève avec la loi NOME, ou Nouvelle organisation des marchés de l'électricité, de décembre 2010. Elle programme la disparition des tarifs réglementés pour les clients dont la puissance est supérieure à 36 kVA et constitue une nouvelle étape de l'ouverture des marchés de l'électricité à la concurrence. Surtout, elle impose à EDF de partager sa production nucléaire entre tous les fournisseurs d'électricité et de vendre son électricité à ses propres concurrents, moyennant un prix inférieur à son propre tarif commercial. Cette loi qui entre en vigueur le 1^{er} juillet 2011 aura un impact fort, à moyen et long terme, sur le développement de l'électricien national.

En 2011, dans la continuité de 2010, SÉOLIS crée la SEML SÉLIA, un fournisseur d'énergies et de services associés en offres de marché. Cette filiale à 100 % a pour objectif de déployer ses compétences d'énergéticien en dehors du territoire historique de SÉOLIS. Cette création, qui intervient dans le contexte de loi NOME, clôt six années d'une histoire riche en événements et développements des EnR, où le Groupe SIEDS a posé les fondations d'un nouvel essor.

La politique mise en œuvre par ses dirigeants depuis 2006 va prendre toute son ampleur dans la décennie 2010 avec le développement de l'éolien, du photovoltaïque, de l'hydroélectricité, du biogaz et le maillage du département en bornes de recharge de véhicules électriques.



Parmi les postes sources modernisés par GÉRÉDIS, celui de Champdeniers.



Le personnel du SIEDS en 2009.

MONTÉE EN PUISSANCE DU GROUPE SIEDS DANS LES ÉNERGIES RENOUVELABLES (2012-2020)

En mars 2012, deux filiales sont créées : la SAEML 3D ENERGIES pour développer l'éolien, sur et en dehors des Deux-Sèvres et Ségolis PROD pour étendre le bouquet énergétique au photovoltaïque, à l'hydraulique et à la méthanisation (biogaz).

Le Groupe SIEDS poursuit sa montée en puissance dans les énergies renouvelables et déploie un réseau départemental de bornes de recharge de véhicules électriques. La politique de communication prend de l'ampleur, avec une nouveauté, les animations pédagogiques pour les scolaires. Malgré la crise sanitaire de 2020, le Groupe SIEDS poursuit résolument sa marche vers la transition énergétique.



Le président du SIEDS, Jacques Brossard, et son nouveau directeur général des services, Philippe Batot.

Un nouveau DGS pour une politique d'envergure

En avril 2012, Philippe Batot succède à Jean-Pierre Carré, à la tête du SIEDS. Recruté par Jacques Brossard et Jean-Pierre Carré, le nouveau directeur général des services (DGS) n'arrive pas en terre inconnue. Il vient de Vendée, où il a fait toute sa carrière comme DGS du Syndicat départemental d'énergie et d'équipement de Vendée (SyDEV). Il apporte sa solide expérience, notamment en matière de développement des réseaux et des énergies renouvelables. Défenseur aussi du service public, Philippe Batot va poursuivre les actions du SIEDS et de ses filiales dans les énergies nouvelles tout en renforçant les équipes en interne et en développant la politique de communication.

Philippe Batot : une carrière entière consacrée aux syndicats d'énergie



Né le 24 juin 1958 à Colmar, diplômé de l'École nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg (ENGEES), son rang de sortie le conduit en Vendée, au SyDEV, comme directeur général des services. Il conduira les destinées du Syndicat pendant 29 ans. Porté par l'essor d'un département en mutation rapide, il va parfaitement anticiper les évolutions sociales et économiques du Syndicat et mettre en œuvre une stratégie de développement, concertée avec les différents présidents.

Il quitte le SyDEV pour prendre la direction générale des services du SIEDS, poste qu'il occupera du 2 avril 2012 au 31 janvier 2023, date de son départ en retraite. Durant ces dix ans, il a accompagné la montée en puissance du SIEDS pour en faire un syndicat exemplaire dans de nombreux domaines. Il transmet la direction générale des services à Mehdi Gheribi, le 1^{er} février 2023.

Une nouvelle identité visuelle pour les 90 ans du SIEDS

Le 10 décembre 2013, le SIEDS fête ses 90 ans au parc des expositions de Noron à Niort, en présence de nombreux invités, élus, maires, agents et partenaires qui participent à un temps de réflexion autour du thème de « L'avenir du modèle énergétique local ». La soirée, animée par le journaliste Denis Cheyssoux, est marquée par l'intervention de Pierre Radanne, expert des questions énergétiques et écologiques. Pour cet événement, le SIEDS se dote d'une nouvelle identité visuelle qui a été conçue en collaboration avec les élus, les agents du SIEDS, de SÉOLIS, de GÉRÉDIS, de 3D ENERGIES et les partenaires sociaux. Une police bâton en lettres capitales pour souligner le côté institutionnel du SIEDS. Le « E » mis en couleurs pour transmettre à travers sa forme plusieurs sens et idées : l'énergie, le dynamisme, la chaleur, la lumière, l'humanité. Les quatre couleurs symbolisent les quatre missions du SIEDS autour de quatre mots clés : fédérateur, stratégique, pédagogique et expert.



Le 10 décembre 2013, le SIEDS fête ses 90 ans au parc des expositions de Noron, à Niort.

En octobre 2014, le SIEDS et ses filiales SÉOLIS, GÉRÉDIS et 3D ENERGIES organisent des demi-journées d'information à destination des décideurs territoriaux. Intitulées « Les rencontres du SIEDS », elles relancent les réunions de concertation locale qui s'étaient tenues de 2002 à 2011. Ces temps d'échanges réunissant 450 personnes sont destinés à favoriser la proximité et à faciliter l'accès à l'information. « Les rencontres du SIEDS » sont reconduites en 2015 et 2017 et deviennent les assemblées générales du territoire.

Le SIEDS et SÉOLIS élargissent leur politique de communication en participant à des actions de proximité. Depuis 2009, SÉOLIS est partenaire officiel du Maillot jaune du Tour cycliste 79. Cet événement sportif à rayonnement départemental fait connaître le fournisseur historique d'énergie du département aux habitants deux-sévriens.

Le SIEDS est quant à lui partenaire du premier congrès des maires du département qui se tient le 11 mai 2017 au parc des expositions de Noron à Niort, puis des suivants. Ensemble, le SIEDS et SÉOLIS sont partenaires en 2017 de la troisième édition du « France Tour Électrique ». Ces opérations permettent de mieux faire connaître le fonctionnement et les programmes de travaux du Groupe SIEDS et lui apportent un rayonnement départemental.

SÉLIA démontre rapidement son efficacité



Après l'ouverture totale des marchés de l'électricité et du gaz le 1^{er} juillet 2007, les consommateurs peuvent choisir librement leur fournisseur. SÉOLIS, qui pourrait perdre des clients professionnels au tarif bleu (entre 3 et 36 kVA de puissance souscrite), réagit en créant en 2011 la filiale SÉLIA, fournisseur multiénergie. Cet acte majeur du Groupe SIEDS doit permettre de pallier la perte éventuelle de clients professionnels. Désormais, la nouvelle filiale va commercialiser avec succès des énergies hors du territoire historique du SIEDS.

SÉLIA monte en puissance à partir de 2015 en commercialisant de l'électricité verte et du gaz naturel. Après quelques années, SÉLIA va vite augmenter le volume d'électricité initialement vendu par SÉOLIS au tarif réglementé et passer de 700 GWh à plus de 1 000 GWh vendus chaque année.

Réseaux de gaz naturel pour les entreprises

En 2003, le SIEDS est devenu l'autorité organisatrice du service de distribution de gaz (gaz naturel, propane et butane) pour ses collectivités adhérentes ayant accepté de lui transférer leur compétence gaz. Celle-ci est gérée dans le cadre de contrats de concessions (117 communes en 2023). Le SIEDS a confié la gestion du réseau à deux gestionnaires : GRDF et SÉOLIS. Après avoir développé une activité de distribution de gaz propane à partir de 2006, SÉOLIS va construire cinq grands réseaux de gaz naturel, entre 2013 et 2022, uniquement pour alimenter des industriels. Le premier client important du concessionnaire SÉOLIS est Lactalis en 2013.

Après ceux de Saint-Varent et d'Airvault, un troisième réseau de 16 km de long est inauguré en 2020, entre Augé et Champdeniers. Trois années ont été nécessaires à sa réalisation. Deux autres réseaux voient ensuite le jour à Moncoutant et Saint-Symphorien pour alimenter la station Bio-GNV (ouverte en 2023). La longueur totale de ces réseaux est de 90 kilomètres. En 2023, 1/10^e du gaz injecté dans les cinq réseaux est vert. Dans le cadre de sa politique de transition énergétique, le Groupe SIEDS se donne comme objectif d'atteindre 50 % de gaz vert en 2030 dans les réseaux.

Communication pédagogique

Dans un contexte d'évolution et de bouleversement du paysage de l'énergie, la politique de communication du SIEDS monte en puissance. En 2011, dans le cadre de leur politique environnementale et plus particulièrement en réponse à la question de la maîtrise de la demande en énergie, le SIEDS et SÉOLIS confient à la compagnie Zygomatic, de Moncoutant, la création d'un spectacle sur le thème des économies d'énergie.

L'objectif est de sensibiliser les élèves de CM1 et CM2. Plus de 3 500 enfants de 79 écoles du département découvrent « Electrick », un spectacle humoristique de 45 minutes, programmé dans dix salles de spectacle du département, en 2011 puis 2012. Ce projet pédagogique du SIEDS amorce une politique d'information et de sensibilisation envers les enfants des écoles primaires.

Les énergies renouvelables expliquées aux enfants

Dans la continuité de ce spectacle, des animations scolaires sur les énergies renouvelables sont organisées à partir de 2016 en direction des classes de CM2 du département. Le SIEDS en partenariat avec l'Éducation nationale définit un programme d'animation et confie cette action à une association de Melle, « La Bêta-Pi ».

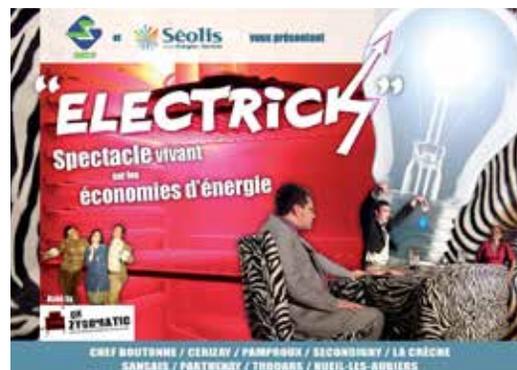
Pour la première édition, 33 écoles sont retenues. Les animations se déroulent sur trois sessions d'une demi-journée. Chaque année, le SIEDS va organiser et financer ces animations sur les énergies renouvelables qui concernent environ 1 000 élèves à chaque fois. En septembre 2023, pour sa huitième édition, 40 classes sont financées.

Alors que les questions de la transition énergétique et du réchauffement climatique sont devenues omniprésentes dans le débat public, le SIEDS amplifie ses actions pédagogiques envers les jeunes élèves.

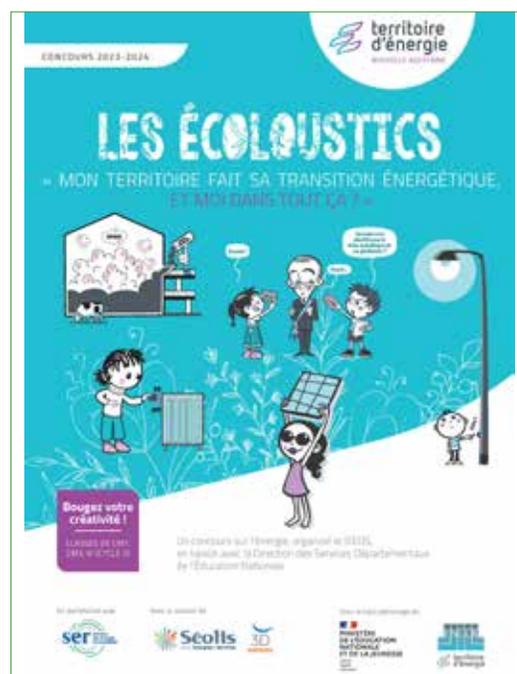
En 2018, il décide d'organiser au niveau local le concours « Les Écoloustics » de la FNCCR à destination des élèves de CM1, CM2 et 6^e (cycle 3) des écoles primaires et collèges des Deux-Sèvres. La règle du jeu est simple : les élèves doivent réaliser un reportage sur la thématique « Mon territoire fait sa transition énergétique, et moi dans tout ça ? ».

Cette action vise à favoriser la découverte de la transition énergétique, en proposant aux élèves de définir les énergies d'aujourd'hui et de demain dans leur commune. La forme de la restitution est libre : vidéo, journal, maquettes, dessins, photos, etc. Ce concours se déroule en deux temps : concours départemental, puis concours national. Par cette opération pédagogique reconduite chaque année – sauf en 2020 en raison de la Covid-19 –, le SIEDS contribue à l'éveil des plus jeunes sur les questions écologiques.

Pour la première édition, la classe de CM2 de l'école Belle Étoile de Coulonges-sur-l'Autize a remporté le concours national organisé par la FNCCR. En 2023, c'est au tour des élèves de CM1/CM2 de l'école de Sansais de remporter le concours national (ci-dessous).



La compagnie Zygomatic, le SIEDS et SÉOLIS créent pour les écoles des Deux-Sèvres un spectacle vivant humoristique sur le thème des économies d'énergie.



Le concours « Les Écoloustics » s'inscrit dans cette volonté de sensibiliser les scolaires aux grandes problématiques énergétiques de la planète et aux enjeux de la transition énergétique.



3D ENERGIES, pour un développement durable diversifié

Le 16 mai 2012, le SIEDS (85 % du capital) et Séolis PROD (15 %) – aujourd’hui respectivement 60 % et 40 % – créent la société anonyme d’économie mixte locale 3D ENERGIES. Cette création permet de dénouer, on l’a vu, la participation détenue par le Crédit Mutuel dans SÉOLIS mais aussi de développer les activités. Le conseil de surveillance de la SAEML est présidé par Claude Lavault jusqu’en 2020 puis par Pierre-Emmanuel Dessevres ; le président du directoire est Bernard Geay jusqu’en 2013 puis Jean-Louis Rimbod et, depuis le 1^{er} janvier 2020, Akhobi Sitou. Elle a pour objet de développer la production d’électricité à partir de sources renouvelables. Son directeur général est Michel André, puis Nicolas Charpy à partir du 1^{er} janvier 2018 et Rémy Viaud, depuis le 1^{er} octobre 2020.

Considérant que la forme sociale de cette SAEML est plus adaptée pour permettre le financement de ses activités, et compte tenu des besoins capitalistiques, le comité syndical du SIEDS autorise la Régie 3D ENERGIES à céder et à transférer les études en cours de développement pour de futurs parcs éoliens à la SAEML 3D ENERGIES. Le 1^{er} décembre 2015, les études de développement jusqu’alors conduites par la Régie 3D ENERGIES sont cédées à la SAEML 3D ENERGIES. C’est elle qui poursuit la construction des parcs éoliens lorsque les permis de construire sont accordés alors que la Régie 3D ENERGIES conserve la gestion du parc construit avant 2012.

Promouvoir les énergies renouvelables en Deux-Sèvres

L’évolution de l’activité de 3D ENERGIES est parallèle à la prise de conscience des dysfonctionnements importants causés par la consommation croissante des énergies fossiles (charbon, pétrole, gaz). L’édition 2015 de la COP21, organisée par la France, marque un tournant dans la lutte contre le réchauffement climatique. L’accord de Paris qui y est adopté engage tous les pays du monde à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et à maintenir le réchauffement sous les 2°C, d’ici à 2100.

La Conférence des Parties (COP) est née à la suite du Sommet de la Terre de Rio de 1992. Cette conférence internationale sur le climat réunit chaque année les pays signataires de la convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique (CCNUCC). C’est en 1997, lors de la 3^e COP, que le protocole de Kyoto a été signé.

Pour le Groupe SIEDS, le développement des énergies renouvelables est un choix politique fort, initié depuis 2003 par les élus du SIEDS sur le territoire départemental. L’éolien d’abord, qui a vu la mise en service de son premier parc « Les Raffauds » en 2011. Puis se succéderont les projets photovoltaïques et l’investissement dans l’hydroélectricité et le biogaz qui répondent aux objectifs nationaux de produire 40 % d’électricité à partir des énergies renouvelables d’ici à 2030, un véritable défi.

Le SIEDS diversifie ses investissements, accompagne les programmes d’aides en éclairage public pour les projets en LED, crée en 2014 un groupement d’achats pour l’électricité et le gaz, poursuit la politique d’effacement des réseaux en simplifiant les procédures en 2015 et inaugure en 2016 le programme « audit énergétique ».



Construction en 2023 du dernier parc éolien « Les Herbes Blanches » sur la commune de Voulmentin, près de Nueil-les-Aubiers, au nord des Deux-Sèvres.
Mis en service le 1^{er} novembre 2023, ce parc de cinq éoliennes d'une puissance totale de 11,5 MW doit couvrir la consommation d'environ 9 000 foyers hors chauffage.
Fin 2023, 3D ENERGIES exploite 11 parcs, comprenant 48 éoliennes, d'une puissance totale de 112 MW.

L'éolien a le vent en poupe

Le département des Deux-Sèvres dispose d'un potentiel éolien intéressant qui va être développé par le Groupe SIEDS. La première opération de croissance externe de la SAEML 3D ENERGIES se concrétise en avril 2015 par l'achat de deux parcs : SAS MARGNES ÉNERGIE et SINGLADOU ÉNERGIE, composés respectivement de cinq et une éoliennes, situées dans le département du Tarn.

L'activité de la SAEML monte en puissance. Le 19 mai 2016, elle acquiert la société Énergies Saint Lade, propriétaire d'un parc de cinq éoliennes d'une puissance installée de 11,75 MW. Situé dans les Ardennes, sur les communes de Saint-Fergeux et Château-Porcien, ce parc a été mis en service le 1^{er} janvier 2016. En parallèle, et suite à l'achat de la société Énergie Mauzé Thouarsais en octobre 2015, 3D ENERGIES construit un parc de trois éoliennes à la Croix d'Ingrand dans les Deux-Sèvres d'une puissance totale de 7,05 MW, qui produit ses premiers kWh en juin 2016. La production annuelle du parc est de 20 GWh.

En 2018, le nouveau parc de « La Tourette 2 » à Paizay-le-Tort en Deux-Sèvres est mis en service, soit quatre éoliennes d'une puissance installée de 9,4 MW. Deux nouveaux parcs sont mis en exploitation fin 2020 : le parc « Les Raffauds 2 » de trois éoliennes d'une puissance installée de 6,9 MW produisant 12 GWh par an et celui dit « Les Galvestes » sur les communes de Bressuire, Boismé et Chanteloup, soit trois éoliennes d'une puissance installée de 7,05 MW produisant 15 GWh par an. Les chantiers de ces deux parcs sont interrompus quelques semaines en raison de la crise sanitaire, ce qui décale leur livraison.

Construction de l'unité de production photovoltaïque de Sainte-Eanne. La centrale de 700 m² est mise en service en 2012.

Le photovoltaïque, en pleine lumière

En février 2012, la Régie 3D ENERGIES met en service une première centrale photovoltaïque de 700 m², à Sainte-Eanne, au centre de tri du Syndicat mixte à la carte (SMC) du Haut Val de Sèvre et Sud Gâtine. Sa puissance installée est de 87,3 kWc. La production d'énergie est raccordée au réseau GÉRÉDIS.

Le 23 mars 2012, Séolis PROD, filiale de SÉOLIS pour la production d'énergies renouvelables, est créée pour développer le photovoltaïque, l'hydraulique et la méthanisation. Les projets photovoltaïques après ceux de l'éolien vont monter en puissance à partir de 2012. Dans un premier temps, le développement de Séolis PROD se traduit par la réalisation, de 2013 à 2016, de 154 centrales photovoltaïques en toiture, majoritairement dans le Cantal.

De plus en plus performante, la filière photovoltaïque se déploie en Deux-Sèvres avec des coûts d'investissement et d'exploitation en baisse. En 2014, les travaux du parc solaire TIPER 3 près de Thouars – 34 200 modules photovoltaïques sur une surface de 16 hectares –, sont lancés. Cette opération s'inscrit dans un projet plus global de production d'énergies renouvelables nommé TIPER ou parc des Technologies innovantes de production d'énergies renouvelables avec, en complément du parc solaire, une usine de méthanisation, Méthanéo, et deux parcs éoliens d'une puissance totale de 28 GW par an. Mis en service en décembre 2014, le parc photovoltaïque permet de produire 10,3 GWh par an, soit la consommation électrique annuelle de 2 360 foyers hors chauffage.





En octobre 2019, le SIEDS et Sélolis PROD inaugurent la centrale photovoltaïque sur le territoire de Bédénac en Haute-Saintonge. D'une superficie de 20 hectares, elle peut produire 16 GWh par an, soit la consommation de 6 400 foyers (hors chauffage et eau chaude sanitaire).

Le 20 février 2016, les 17 000 m² de la toiture photovoltaïque du marché aux bestiaux de Parthenay sont inaugurés, en présence de Ségolène Royal, ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer. D'une production annuelle de 2 GWh par an cette réalisation aux 8 500 modules est l'une des plus importantes centrales photovoltaïques en toiture de la région. La même année, une autre toiture est installée sur le centre médico-psychologique de Parthenay, ce qui le transforme en bâtiment à énergie positive.

Deux nouvelles centrales photovoltaïques sont mises en service en 2018 implantées sur des friches industrielles, elles valorisent les sites d'anciennes carrières : à Bédénac en Charente-Maritime, d'une production de 16 GWh par an, et à Laplaud en Charente, d'une production de 12 GWh par an. Avec ces deux centrales le Groupe SIEDS innove avec des panneaux équipés d'un système de suivi de la course du soleil, appelé tracker, qui fonctionne sur un axe de rotation Nord-Sud, pour optimiser la production d'énergie.



Le parc solaire de TIPER 3 à Louzy, près de Thouars, s'inscrit dans un projet global deux-sévrien de production d'énergies renouvelables.

Accompagner la mobilité électrique

La révolution de la voiture électrique est en marche. Les collectivités sont dans l'attente de solutions de recharge. En 2013, une collectivité deux-sévrienne sur trois est à la recherche d'informations sur la mobilité électrique. Dans l'offre globale qui leur est proposée, l'implantation d'un réseau de bornes de recharge est particulièrement demandée.

Suite à un Appel à manifestation d'intérêt (AMI) lancé par l'ex-Région Poitou-Charentes, le SIEDS et SÉOLIS sont sélectionnés en février 2014 pour déployer des infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides en Deux-Sèvres. Le SIEDS lance « AlterBase », le réseau de bornes électriques des Deux-Sèvres qui sera développé par SÉOLIS. Les premières bornes sont installées en 2015.

Au début de l'année 2016, le réseau est entièrement déployé, soit 100 bornes qui proposent aux utilisateurs l'accès à un point de recharge tous les 20 kilomètres. Ce maillage serré permet de sécuriser les déplacements dans tout le département. Il participe également à l'aménagement du territoire et à l'écomobilité.



Le jeudi 10 septembre 2015, à Chauray, Philippe Dutruc (à gauche), président du directoire de SÉOLIS, et Jacques Brossard (à sa gauche), président du SIEDS et maire de Chauray, inaugurent le réseau public de recharge électrique « AlterBase », en présence notamment de Jean-François Macaire, président de la Région Poitou-Charentes, et de Jérôme Gutton, préfet des Deux-Sèvres.



Le réseau « AlterBase » de bornes de recharge de véhicules électriques est déployé à partir de 2015.

Pour l'installation de ces bornes électriques, chaque commune peut bénéficier d'une subvention de 80 % du montant HT, qui comprend l'achat des bornes, leur pose et leur raccordement. C'est le SIEDS qui coordonne le financement en percevant les subventions de l'ex-Région et de l'ADEME, auxquelles il ajoute la sienne de 10 % ; il reverse l'ensemble de l'aide financière aux communes bénéficiaires. L'éligibilité aux aides est soumise néanmoins à la gratuité du stationnement des véhicules électriques pendant les deux années qui suivent la pose des bornes de recharge.

En 2019, dix nouvelles bornes de charge rapide (30 min) complètent le réseau « AlterBase ». Les 110 bornes sont toutes alimentées en électricité 100 % renouvelable. Le déploiement du réseau s'accompagne d'une démarche visant l'interopérabilité des abonnés des opérateurs nationaux et européens.

En 2016, le SIEDS acquiert son premier véhicule de service 100 % électrique.



Le barrage hydraulique du Haut Veyton en Isère a été construit en 1959. Il est la propriété du groupe Hydrocop dont un des actionnaires est Séolis PROD.

Investissement dans l'hydroélectricité en partenariat

Le Groupe SIEDS maintient son cap stratégique en investissant dans l'hydroélectricité. Le premier projet, initié en 2012, est la construction de la centrale hydroélectrique Hydro'nov, à Sainte-Néomaye en Deux-Sèvres. Le chantier, porté par Séolis PROD, demande trois ans d'études, puis sept mois de travaux en zone réglementée à proximité de la Sèvre Niortaise. L'installation, pleinement opérationnelle à partir de mars 2017, produit de l'électricité en utilisant la force hydraulique de la conduite d'eau provenant du barrage de la Touche Poupard. Avec une puissance installée de 200 kW, la centrale Hydro'nov produit 580 000 kWh par an, soit la consommation de 200 foyers.

En 2012, Séolis PROD crée la société Sudhydro, spécialisée dans la production hydroélectrique. Ses partenaires sont six ELD réparties dans toute la France. La première centrale est acquise en 2014, près de Montauban, sur les rives du Tarn. D'une puissance installée de 3 MW, elle produit 10 GWh par an. En 2018, Séolis PROD s'associe avec les actionnaires de Sudhydro pour créer la société Aqua 64, qui acquiert trois centrales hydroélectriques dans les Pyrénées-Atlantiques.

Après Sudhydro et Aqua 64, Séolis PROD acquiert en 2018 dix-neuf centrales hydroélectriques dans les Alpes, au sein du groupe Hydrocop dont Séolis PROD est un des actionnaires (14 en 2023). Quatrième producteur d'électricité en France, Hydrocop est né en 2011 du regroupement d'entreprises locales d'énergie voulant développer en collaboration des projets d'acquisition ou de construction d'installations hydroélectriques, dans le but d'assurer une partie de leur approvisionnement en électricité renouvelable. Avec ses 41 centrales en exploitation et ses 100 MW de puissance installée en 2023, Hydrocop peut produire jusqu'à 420 GWh par an.

Nonobstant deux années de forte sécheresse en 2022 et 2023, l'hydroélectricité reste toujours la deuxième source de production électrique (12 %), derrière le nucléaire (61 %) et devant l'éolien (11 %) et le solaire (4 %). Selon les chiffres de RTE, la production hydroélectrique a baissé de 35 % en juillet 2022 par rapport à juillet 2021.

Méthanisation et biogaz, un enjeu des années à venir

Plus de dix ans sont passés depuis les premiers kWh électriques injectés en 2009 par la Régie 3D ENERGIES sur le réseau GÉRÉDIS par l'usine de valorisation de biogaz de La Loge à Coulonges-Thouarsais. Ce biogaz est produit par la fermentation des matières organiques contenues dans les déchets. Toujours en 2009, le 23 décembre, SÉOLIS est entrée au capital de la société TIPER Méthanisation à hauteur de 15 %. Le capital de cette société est codétenu par SÉOLIS, par la société Méthanéo – développeur d'unités de méthanisation – et par la SAS ABBT, composée de 57 exploitants agricoles et de cinq agro-industriels locaux, lesquels fournissent la matière première.

Située sur la commune de Louzy, TIPER Méthanisation est une centrale biogaz qui produit de l'énergie renouvelable et des fertilisants naturels désodorisés, à partir de matière organique. Elle est mise en service en 2013 et inaugurée le 26 avril. Ce projet innovant s'inscrit dans le plan régional de développement de la méthanisation, une opération phare pour l'ex-Région Poitou-Charentes et le Grand Ouest de la France. L'objectif est de produire de l'énergie électrique verte et de la chaleur à partir de différents types de sous-produits agricoles et agro-alimentaires, à l'échelle du Thouarsais.

L'autre vocation de ce projet environnemental vertueux est la production d'un fertilisant naturel désodorisé, directement épandable dans les champs et d'une meilleure valeur agronomique pour les agriculteurs locaux. L'investissement de 16 millions d'euros doit permettre de valoriser 75 000 tonnes par an de sous-produits agricoles et agro-alimentaires, pour une puissance en cogénération de 2,1 MW.

Pour SÉOLIS, seul énergéticien du projet, c'est l'opportunité d'affirmer son positionnement d'acteur incontournable sur le marché local de l'énergie. Cette participation va permettre au Groupe SIEDS de développer un projet local exemplaire de production d'énergie « verte ». En 2011, SÉOLIS monte au capital de TIPER Méthanisation, à hauteur de 29 %. L'installation de Louzy sera reprise fin 2018 par le groupe Evergaz, créé en 2008.

En 2013, l'usine de Cap'ter Méthanisation, dont Séolis PROD est actionnaire avec le groupe Evergaz et AVENA Méthanisation, est mise en service. Située à Saint-Varent, cette unité de méthanisation agricole a une capacité de traitement de près de 11 000 tonnes par an. Elle produit de l'électricité et de la chaleur à partir de sous-produits agricoles, d'effluents d'élevage et de coproduits végétaux, provenant d'un rayon moyen de 10 km autour de la zone de production. Huit exploitations agricoles sont associées au plan d'épandage.

En novembre 2020, le groupe Meth'Innov met en fonctionnement à Melle la première centrale de production de biogaz en injection, dont un des huit actionnaires est Séolis PROD (30 % du capital). Inaugurée officiellement le 8 octobre 2021 et initiée depuis dix ans, elle produit en moyenne 200 Nm³/h de biométhane qui sont injectés dans le réseau GRDF. Cela représente 1,8 million de Nm³ par an, soit l'équivalent de 1 575 tonnes de pétrole ou encore 18 % de la consommation de gaz naturel de Melle (entreprises incluses).



La première centrale de production de biogaz en injection du groupe Meth'Innov, dont Séolis PROD est actionnaire, est mise en service en 2020.

2019 et 2020, années charnières

Le SIEDS prend un virage en faisant évoluer ses statuts pour étendre ses compétences, simplifier sa gouvernance et gagner en efficacité. Depuis sa création, il se définit comme un syndicat intercommunal. Sans remettre en cause les principes de ses pères fondateurs, il se transforme en syndicat mixte fermé intégrant non seulement les communes, mais également les intercommunalités, ce qui est nouveau.

À partir de 2018, plusieurs communes du département décident de transférer leur compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité au SIEDS. Il s'agit d'abord de Sauzé-Vaussais, La Crèche et Thouars. Huit communes suivront entre 2020 et 2022. Le SIEDS se substitue à ces communes dans leur relation contractuelle avec ENEDIS.

Ce renouveau juridique répond à de nombreux enjeux, notamment le pilotage d'une véritable politique territoriale au service du département et l'accompagnement facilité des projets d'EnR d'envergure les plus innovants. 2020, c'est surtout l'année de la crise sanitaire, qui interrompt brutalement le bon déroulement de la vie économique et sociale.



Roland Motard : un homme plein d'énergie

Né le 13 décembre 1948 à Amailloux, commune rurale de Gâtine, où il vit toujours, Roland Motard s'implique depuis longtemps dans la vie locale comme conseiller municipal d'Amailloux depuis 1983. Vice-président de la Fédération régionale des maires ruraux de 1989 à 1995 et président de la mission locale de Gâtine de 1995 à 2008, il connaît bien le monde de l'énergie auquel il a consacré toute sa carrière professionnelle : formateur en électricité au centre de formation pour adultes du « Moulin des Îles » de la chambre des métiers des Deux-Sèvres, formateur ingénieur ISF (Institut Schneider Electric Formation) spécialisé dans les perturbations électromagnétiques.

Délégué du SIEDS en 1989, il devient membre du bureau syndical en 1995, puis vice-président de 2008 à 2020. Avant d'être élu président du SIEDS le 19 octobre 2020, il a présidé successivement les commissions « communication » et « développement durable » (créée en 2000). Il a été également président de l'ANROC (Association nationale des régies de services publics et des organismes constitués par les collectivités locales), de 2014 à 2018. Depuis 2018, il est vice-président du syndicat des Entreprises locales de distribution.

Covid-19, télétravail et nouveau président

Si la crise sanitaire de la Covid-19 et la mise en place d'un confinement national ont des répercussions immédiates sur l'organisation du Groupe SIEDS, les activités et les missions vont se poursuivre presque normalement. Dès le début du premier confinement, le 17 mars 2020, le télétravail est mis en place et va perdurer. Un comité de pilotage de la pandémie est créé ; il reste actif jusqu'au 6 juin 2020 pour veiller à la bonne prise en compte de tous les sujets en lien avec la crise sanitaire.

Un comité de veille technique assure ensuite la continuité. Pendant cette période singulière, les missions de service public se poursuivent et le plus grand soin est apporté à la communication et à l'information des équipes, des élus et des collectivités. Néanmoins, la crise sanitaire bouleverse fortement l'agenda 2020, annulant des manifestations, des rendez-vous internes et externes et reportant de nombreuses échéances, notamment les élections du SIEDS prévues initialement en avril et repoussées en octobre.

Pendant la crise sanitaire, la baisse de consommation d'énergie en Deux-Sèvres a été similaire à celle de la France, près de 10 % en moyenne.

À l'automne, alors que la situation générale n'est toujours pas revenue à la normale, Jacques Brossard (à droite) transmet le témoin, après vingt-cinq ans à la tête du Syndicat, à Roland Motard (à gauche), premier vice-président, qui est élu président du SIEDS au comité syndical du 19 octobre 2020.

LE GROUPE SIEDS DYNAMISE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE EN DEUX-SÈVRES (2021-2023)



Le 6 février 2021, le SIEDS et les entreprises SÉOLIS, GÉRÉDIS et SÉLIA font leur entrée sur les réseaux sociaux en publiant un post commun témoignant de la cohésion du Groupe SIEDS.

À la crise sanitaire succèdent les crises énergétique et inflationniste. Le Groupe SIEDS poursuit ses investissements dans les énergies renouvelables. En 2021, SÉOLIS Mobilités est créée pour développer la mobilité durable alors que GÉRÉDIS débute le déploiement du compteur « Linky » en Deux-Sèvres.

Le Groupe SIEDS a désormais intégré toute la chaîne de compétences qui lui permet de porter pleinement la transition énergétique afin de conduire un développement écoresponsable et concerté, toujours ancré dans le territoire.

La rénovation énergétique, une nouvelle priorité pour les communes

En 2020, le SIEDS et ses élus s'emparent de la question de la rénovation énergétique. Tout découle du décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire d'une superficie (ou cumul de surfaces) égale ou supérieure à 1 000 m². Cette réduction doit être, par rapport à 2010, de - 40 % en 2030, - 50 % en 2040 et - 60 % en 2050.

À la demande de ses adhérents, le SIEDS décide de passer à la vitesse supérieure et d'accompagner techniquement et financièrement ses membres en assurant la maîtrise d'ouvrage des audits énergétiques et en apportant des subventions pour faciliter le passage à l'acte.

La crise énergétique et la flambée des prix impactent fortement l'activité de GÉRÉDIS, le gestionnaire de réseau de distribution d'électricité des Deux-Sèvres, qui s'adapte en étant toujours plus innovant et responsable, à l'image du Groupe SIEDS.



Après avoir constitué un partenariat départemental avec les intercommunalités du département, le SIEDS devient lauréat de l'Appel à manifestation d'intérêt, lancé dans le cadre du programme ACTEE (Action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique). Porté par la FNCCR dans le cadre du « décret tertiaire » du 23 juillet 2019, ce programme accompagne les collectivités pour mener à bien les projets de rénovation énergétique de leurs bâtiments. Il est cofinancé par le dispositif des Certificats d'économies d'énergies (CEE).

Le SIEDS crée un service d'ingénierie technique pour lequel un ingénieur et deux techniciens – tous thermiciens de formation – sont recrutés. Cette montée en compétence s'accompagne de moyens supplémentaires pour créer deux postes d'économistes de flux, des aides au financement d'audits énergétiques, de maîtrise d'œuvre et d'outils pour le suivi de consommation. Un important budget de 4,5 millions d'euros appuie notamment cette politique de rénovation énergétique qui va s'intensifier.

Le SIEDS poursuit ses efforts en mettant en place un service de proximité dédié pour assister les collectivités dans les travaux de rénovation énergétiques de leurs bâtiments publics et ainsi les faciliter. Par ces actions, le SIEDS va anticiper la crise énergétique qui va créer la surprise.

La crise énergétique change la donne

Au dernier trimestre 2021, la crise énergétique prend la suite de la crise pandémique. Face à la flambée des prix de l'énergie, le Groupe SIEDS s'adapte avec ses forces. En 2022, le marché de la fourniture d'énergie se trouve dans une situation de tension rare du fait du contexte exceptionnel de crise de l'énergie.

La guerre russo-ukrainienne et ses conséquences géopolitiques bouleversent les circuits d'approvisionnement, notamment en gaz naturel. Dans le même temps, la production du parc électro-nucléaire français touche un niveau historiquement bas en raison d'une combinaison de facteurs, dont certains n'étaient pas prévisibles. Quant à la production hydroélectrique, elle est contrariée par l'épisode extrêmement sévère de sécheresse rencontré en 2022 et poursuivi en 2023. Tous ces faits participent pleinement à la crise.

GÉRÉDIS, en sa qualité de gestionnaire du réseau de distribution d'électricité, est impactée par cette crise énergétique majeure. La hausse des prix de gros de l'électricité conduit à des situations de marché anormales : défaillance d'acteurs du marché, arrivée de clients sans fournisseurs, demandes en hausse de clients en recherche de solutions de sobriété, etc. Dans ce contexte inflationniste et ses conséquences sur le marché des travaux, GÉRÉDIS adapte sa planification d'investissement sur la période 2023-2025 et poursuit ses efforts pour être un gestionnaire de réseau innovant, responsable et certifié.

Dans ce cadre géo-économique, les territoires prennent de plus en plus conscience de l'importance que revêtent l'énergie et la préservation de la planète. Ils doivent imaginer de nouvelles façons d'habiter le monde, et la gestion de l'énergie est au cœur de cette problématique mondiale. Les collectivités territoriales tout autant que les particuliers doivent s'impliquer de manière toujours plus forte dans la diminution des gaz à effet de serre, la réduction des consommations d'énergie, l'augmentation de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique. Depuis vingt ans, le Groupe SIEDS s'est investi dans cette politique et les premiers résultats sont à la hauteur des investissements humains et financiers déployés.

L'innovation technologique est tout aussi stratégique pour l'avenir. Des solutions pour maîtriser la consommation, accélérer les mobilités durables, stocker l'énergie et piloter la demande énergétique de manière intelligente sont les principales réflexions à court et moyen terme à mener par le Groupe SIEDS, ses dirigeants, les équipes et les élus.

Parmi ces innovations, l'expérimentation « MAESTRO » est un très bon exemple. Menée par la communauté de communes du Thouarsais, le SIEDS et GÉRÉDIS, elle porte sur la mise en place d'un circuit court de l'énergie afin que l'électricité renouvelable produite localement soit consommée au plus près par les habitants, collectivités et entreprises du territoire.

Le 25 octobre 2022, GÉRÉDIS signe, aux côtés du SIEDS et de RTE, la charte ÉCOWATT – développée par RTE et l'ADEME – pour une consommation électrique plus responsable. GÉRÉDIS s'engage à optimiser sa consommation d'électricité : chauffage, éclairage des sites, recharge des véhicules électriques.

De gauche à droite : Jean Redien, président du directoire de GÉRÉDIS, Roland Motard, président du SIEDS, Carole Pitou-Agudo, déléguée régionale de RTE Ouest, Akhobi Sitou, président du directoire de SÉOLIS.

L'éclairage public participe à cette nouvelle gestion de l'énergie plus économe, performante et innovante. Par exemple, l'horloge astronomique permet un déclenchement automatique de l'éclairage public en fonction des heures du lever et du coucher du soleil.

En septembre 2021, Catherine Cousinard – Mines Nancy et Sciences Po –, qui vient de chez Engie, est nommée directrice générale de SÉOLIS. Elle succède à Akhobi Sitou qui prend la présidence du directoire de SÉOLIS. Vice-présidente du syndicat des Entreprises locales de distribution, elle quitte le Groupe SIEDS fin 2023. Lui succédera à son poste, à compter du 1^{er} janvier 2024, Sébastien Guindet, actuel directeur général de Gérédis.

SÉOLIS sur tous les fronts

Le fournisseur d'énergie SÉOLIS mobilise toutes ses ressources pour affronter la crise énergétique. L'entreprise locale de distribution (ELD) qui fournit l'électricité à 150 000 clients – particuliers, professionnels, industriels, collectivités – poursuit ses missions historiques et développe la production d'énergie locale et décarbonée pour sécuriser la fourniture. Elle propose à plus de 100 000 de ses clients le tarif réglementé de vente. Pendant la crise énergétique, ce tarif constitue un bouclier tarifaire, synonyme de sécurité pour les clients.



De plus, SÉOLIS installe et entretient les réseaux d'éclairage public des collectivités locales et construit, exploite et entretient le réseau de distribution de l'électricité pour le compte de sa filiale GÉRÉDIS. Enfin, la ELD deux-sévrienne distribue et vend du gaz et réalise la construction de réseaux de distribution de gaz. Ses actions se renforcent et s'adaptent aux événements, les précédant parfois.

Tout en s'engageant en faveur de la responsabilité sociétale des organisations (RSO), SÉOLIS continue à renforcer la relation client par la digitalisation et une politique de proximité. Il s'agit d'abord d'accompagner ses clients dans la crise énergétique. Elle accélère sa politique en faveur de la transition énergétique et écologique en développant les EnR et la mobilité durable par la création en 2021 de la filiale SÉOLIS Mobilités. Après avoir déployé le réseau départemental de bornes de recharge électrique « AlterBase », elle poursuit ses investissements dans le solaire et l'éolien et se lance dans l'installation de stations bioGNV.

3D ENERGIES et Sélis PROD poursuivent leurs investissements

En septembre 2022, 3D ENERGIES construit un nouveau parc éolien, « Les Herbes Blanches », sur la commune de Voulmentin au nord des Deux-Sèvres. Il comprend cinq éoliennes de 149 mètres de haut, d'une puissance installée de 11,50 MW. Ce chantier a démarré avec plus de six ans de retard en raison d'un recours déposé par l'association Voultegon Environnement Bocage auprès du tribunal administratif. Mis en service le 1^{er} novembre 2023, ce parc doit produire 22 GWh par an.

Fin 2023, 3D ENERGIES exploite onze parcs éoliens composés au total de 48 éoliennes pour une puissance totale installée de 112 MW. Ces parcs sont répartis dans les départements des Deux-Sèvres, du Tarn et des Ardennes. Ils permettent d'alimenter en énergie verte près de 93 000 habitants. De nouveaux partenariats sont en réflexion en Nouvelle-Aquitaine et avancés en Occitanie, avec des départements et syndicats d'énergie qui partagent les mêmes valeurs et convictions que le Groupe SIEDS.

En partenariat avec l'association « La Bêta-Pi », 3D ENERGIES organise des visites de ses installations pour les scolaires, du primaire au lycée.



Le Groupe SIEDS poursuit ses investissements dans le photovoltaïque pour améliorer son autonomie énergétique. Avec le groupe Urbasolar, Séolis PROD construit encore le second parc photovoltaïque du Thouarsais, TIPER 2 et 4, inauguré le 30 juin 2022. Il est implanté à Saint-Léger-de-Montbrun sur un ancien site militaire de 14 hectares, rétrocedé en 2016 à la communauté de communes du Thouarsais après une dépollution pyrotechnique. Raccordés au réseau en mai 2021, ses 22 000 panneaux photovoltaïques, d'une production annuelle de 11 360 MWh, peuvent produire de l'électricité pour 6 500 habitants hors chauffage. Le centre de traitement des déchets résiduels de La Loge a été en partie couvert de panneaux solaires.

En 2023, à Coulonges-Thouarsais sur une partie du site de stockage de déchets de Seur La Loge en reconversion, Séolis PROD réalise une centrale solaire en partenariat avec Urbasolar et le SMITED 79. La centrale photovoltaïque est inaugurée le 9 octobre 2023. Ce parc solaire de 5 MWc de puissance produira chaque année plus de 5 900 MWh soit l'équivalent de la consommation électrique d'environ 2 700 personnes. Il répond aux enjeux de transition énergétique du territoire et fait suite à la coopération débutée il y a quatorze ans entre le SMITED 79 et 3D ENERGIES, avec une centrale de production d'électricité sur ce même site permettant de valoriser le biogaz de décharge pour la production d'énergie.

Anticipant une baisse probable sur le territoire de la construction de parcs éoliens et photovoltaïques, le Groupe SIEDS développe de nouveaux modèles de production plus locaux et responsables, comme le projet VERBIA (VERTical Biface Agricole), à Bressuire. Ce parc photovoltaïque au sol est une opération expérimentale en agrivoltaïsme où des structures verticales habillées de modules photovoltaïques bifaces sont implantées au sol. En prolongement du parc, une zone témoin permettra de comparer les rendements agricoles et les synergies en lien avec l'activité agricole.

Inscrite dans la loi d'accélération des énergies renouvelables récemment adoptée, cette complémentarité entre production d'énergie et activité agricole est centrale dans la définition de l'agrivoltaïsme. Un Time Lapse permet de suivre en temps réel la construction de ce nouveau type de parc photovoltaïque. D'une puissance de 250 kVA, ce parc, implanté sur un terrain jouxtant l'agence de Bressuire, est mis en service en fin d'année 2023. Le Groupe SIEDS développe aussi des projets d'autoconsommation sur toitures, ombrières photovoltaïques, etc.

SÉOLIS Mobilités, une filiale pour développer la mobilité durable

Pour déployer la mobilité durable sur le territoire, le comité syndical du SIEDS du 21 mars 2021 vote la création de SÉOLIS Mobilités, une filiale à 100 % SÉOLIS. Opérationnelle le 1^{er} juin 2021, cette filiale est créée pour l'entretien et l'exploitation des infrastructures de mobilité décarbonée, en particulier des points de ravitaillement en électricité, gaz et hydrogène pour véhicules.

La première action de la jeune filiale est la construction de trois stations BioGNV dans un contexte inédit : la volatilité des prix du gaz, consécutive au déclenchement de la guerre russo-ukrainienne. Cette décision répond à plusieurs logiques, notamment celle de la Région Nouvelle-Aquitaine qui a décidé dans son schéma directeur de créer un maillage opérant de stations d'avitaillement GNV/BioGNV. Aucune station BioGNV n'existe alors en Deux-Sèvres.

Le BioGNV est issu du biométhane produit par le processus de méthanisation, un procédé naturel de transformation et de valorisation de la matière organique par des bactéries en absence d'oxygène. L'usage du BioGNV présente de nombreux avantages répondant aux enjeux de la transition climatique et énergétique : diminution de plus de 80 % des émissions de CO₂, baisse de 30 à 70 % des émissions d'oxydes d'azote (NOx) pour une qualité de l'air améliorée ou encore réduction de 95 % des émissions de particules fines par rapport au gazole.

Opérationnelles en 2023, les trois stations ont pour but de délivrer du BioGNV aux transporteurs du département et aux gros « rouleurs ». C'est une volonté affirmée du SIEDS de développer la mobilité durable et de s'inscrire ainsi directement dans la réduction de l'impact environnemental des transports. Cette stratégie générale fait du Groupe SIEDS un acteur reconnu et exemplaire de la mobilité décarbonée aussi bien à l'échelle départementale qu'à celle de la région Nouvelle-Aquitaine. L'hydrogène est aussi une solution envisagée. Même si les investissements sont très lourds, le Groupe SIEDS se tient prêt à passer à l'action le moment venu.

Depuis 2015, la mobilité électrique s'est déployée sur le territoire, bénéficiant du soutien des politiques publiques, avec un maillage serré sur tout le département. En 2022, le SIEDS élabore un second schéma directeur des infrastructures de charge pour les véhicules électriques, après le premier de 2015. Ce schéma a vocation, d'ici fin 2025, à réaliser l'offre de recharge sur son territoire pour 577 bornes interopérables.



À Thouars, une des trois stations d'avitaillement de GNV/BioGNV du Groupe SIEDS.

Le Groupe SIEDS développe de nouveaux modèles de production plus locaux et responsables, comme le projet d'agrivoltaïsme VERBIA (VERTical Biface Agricole), à Bressuire. Ce parc photovoltaïque au sol est expérimental.



GÉRÉDIS, un acteur incontournable du territoire

Alors que GÉRÉDIS récupère l'ensemble de ses compétences en 2017, Sébastien Guindet succède à Nicolas Charpy à la direction générale, le 1^{er} novembre 2017. Sébastien Guindet est vice-président du syndicat des Entreprises locales de distribution. GÉRÉDIS, gestionnaire de réseau de distribution du Groupe SIEDS riche de 200 agents, est un acteur économique incontournable du territoire : il exploite, entretient, développe et sécurise le réseau ; il raccorde et dépanne les clients et relève les compteurs. Desservant 256 communes, exploitant 14 560 km de lignes électriques et gérant 17 postes sources HTB/HTA et près de 9 500 postes de transformation HTA/BT, il est aussi l'un des principaux investisseurs du département.

En 2023, GÉRÉDIS a inauguré deux nouveaux postes sources : au nord, à Saint-Aubin-du-Plain (90 000/20 000 volts) et, au sud, à Brioux-sur-Boutonne (225 000/20 000 volts). Ce dernier poste source, d'une puissance de transformation très importante, s'inscrit dans le programme d'investissement du Schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3R EnR). Dans les dix ans à venir, quatre nouveaux postes sources seront mis en construction. GÉRÉDIS prépare également l'avenir pour accompagner les nouveaux usages comme la voiture électrique. Sobriété, flexibilité, digitalisation, réseaux intelligents sont autant d'actions-clés pour la transition énergétique, à laquelle le réseau électrique GÉRÉDIS contribue pleinement.



À partir de 2018, GÉRÉDIS surveille le réseau des lignes moyenne tension (20 000 volts) du département par des survols en hélicoptère équipés de la technologie Lidar ou *Light Detection and Ranging*, un appareil de télédétection (mesure de distance) par laser.

Le compteur « Linky » prépare la transition énergétique

Le déploiement du Linky est également l'une des principales actions de GÉRÉDIS depuis plusieurs années. En prévision du déploiement à grande échelle du compteur communicant, GÉRÉDIS lance en 2019 une politique de communication en direction des élus du département. Mais les débuts de l'installation de ce compteur remontent à dix ans avant.

En avril 2010, ERDF avait lancé l'expérimentation des premiers compteurs communicants, déjà appelés Linky : en zone urbaine, à Lyon, et en zone rurale, en Indre-et-Loire. L'année suivante, GÉRÉDIS et ses partenaires décident d'équiper 400 clients, résidant sur trois communes du territoire, avec des compteurs communicants répondant aux spécifications de l'opérateur national. Le système expérimental assure la relève et les interventions à distance sont effectuées depuis le centre opérationnel installé à Souché. Mais il faudra attendre la décision des pouvoirs publics et les modalités de financement pour que le compteur Linky soit déployé à l'échelle nationale.

En Deux-Sèvres, les premiers compteurs « Linky GÉRÉDIS » sont installés à partir d'avril 2021. Cette innovation permet aux clients d'accéder à leurs données de consommation, et ainsi de mieux appréhender les dépenses énergétiques de leur foyer. Pour le gestionnaire de réseau, les informations recueillies sont une source de premier ordre pour gérer le réseau et sa flexibilité.

À l'horizon 2026, 170 000 compteurs électriques Linky seront installés dans le département. Les anciens compteurs sont recyclés avec l'aide de sociétés locales d'insertion. Le 50 000^e compteur est posé le 25 janvier 2023. La pose du 80 000^e aura lieu fin 2023. Le déploiement de « Linky GÉRÉDIS » en Deux-Sèvres sera achevé, au plus tard, fin 2026. Linky est un outil stratégique pour la transition énergétique. Favorisant le développement des énergies renouvelables, de la mobilité électrique et de l'autoconsommation, il est fondamental dans le cadre d'une consommation électrique plus responsable et flexible.



Le stand du Groupe SIEDS au congrès des collectivités à Bocapole, à Bressuire, le 16 juin 2023. Le SIEDS est partenaire de ce congrès depuis la première édition de 2017.

Un nouveau centenaire pour une politique énergétique responsable

L'année 2023 marque les cent ans d'existence du SIEDS et ouvre un nouveau siècle de développement où la question de l'énergie est centrale dans le développement durable. Sobriété, énergies renouvelables, transition énergétique, efficacité et mix énergétique, biodiversité précisent un futur où les économies d'énergies seront au cœur des préoccupations de tous : élus, particuliers et entreprises.

Le 1^{er} février 2023, un nouveau directeur général des services du SIEDS entre en fonction : Mehdi Gheribi, un homme du Groupe. Entré chez SÉOLIS en 2008, cet ingénieur de formation a été très impliqué dans toutes les nouvelles activités, notamment lors de la création de SÉLIA en 2011, développant des relais de croissance, tel que le réseau « AlterBase », et s'engageant dans des projets d'ampleur comme le réseau de gaz naturel et la construction dans le département de trois stations GNV/BioGNV. Il succède à Philippe Batot, qui part en retraite.



Résolument engagé dans la sobriété et l'efficacité énergétique à la demande de ses adhérents, le SIEDS met en œuvre des programmes de subventions importants pour la rénovation énergétique des bâtiments publics du département (écoles, cantines, mairies, salles des fêtes, etc.). Dans le cadre de cette mission qui l'engage pour longtemps, le SIEDS acquiert une forte expertise en ingénierie et accélère une démarche d'accompagnement des communes et des intercommunalités.

En 2022, pour faire face à la crise énergétique, le SIEDS définit des actions d'accompagnement et de financement qui permettront à court et moyen terme d'agir sur la consommation d'énergie. Il crée plusieurs programmes d'audits, d'actions à gain rapide et de rénovation énergétique des bâtiments publics en collaboration avec l'État.



Mehdi Gheribi : l'expérience et l'expertise au service de l'action

Né le 2 février 1971 à Lille, cet ingénieur des mines en génie énergétique (Douai, 1990-1994) est d'abord assistant technique chez ELYO (pôle énergie de la Lyonnaise des Eaux), de 1996 à 2000. Il est ensuite agent ERDF Gironde, puis de la région Aquitaine, de 2000 à 2008.

En octobre 2008, il rejoint SÉOLIS au poste de directeur travaux réseaux et postes sources. Il occupe les fonctions de directeur commercial, de 2011 à 2019, puis de directeur général adjoint de SÉOLIS, de juillet 2019 à janvier 2023. Il est nommé directeur général des services du SIEDS, le 1^{er} février 2023, pour conduire une politique de développement.

PARTIE 4

1996-2023

Le SIEDS fait évoluer le SIGil qui développe de nombreux outils interactifs. En 2022, il fournit aux collectivités un dispositif pour pouvoir renseigner et suivre les étapes de rénovation énergétique des bâtiments publics, en lien avec le « décret tertiaire » du 23 juillet 2019.

Dans le cadre de la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, ou loi APER, destinée notamment aux collectivités territoriales, le SIGil propose un outil d'aide à la décision pour identifier les zones d'accélération des énergies renouvelables et met à disposition un cadastre solaire gratuit pour tous les Deux-Séviens.

Le SIGil met également à disposition le Plan de corps de rue simplifié (PCRS), un fond de plan unique permettant de décrire l'environnement immédiat situé autour des réseaux sensibles et non sensibles afin de faciliter leur repérage et améliorer la sécurité des chantiers afférents. Performant et évolutif, le SIGil s'est imposé comme l'outil indispensable de planification et de gestion du territoire par les collectivités, notamment en matière de développement des EnR et plus globalement de transition énergétique.



Le SIGil propose de nombreux outils interactifs d'aide à la décision.

Depuis 2021, les projets nouveaux se multiplient, conduits par des équipes renforcées qui se renouvellent. Dans un contexte de crise énergétique sans précédent conjuguée à une envolée des prix de l'électricité, le SIEDS met en œuvre en 2023, avec le soutien de l'État, un programme ambitieux d'autoconsommation individuelle et collective en accompagnant et soutenant financièrement les collectivités du département. Pour cette mission, un ingénieur est recruté et un appel à projets est lancé vers ses membres (communes et EPCI). La transition énergétique dans les Deux-Sèvres est sur la bonne voie, portée par les femmes et les hommes du Groupe SIEDS.



En 2023, le Groupe SIEDS détient, en propre ou en participation, 288 centrales de production en énergies renouvelables qui ont fourni, en 2022, 290 GWh, répartis ainsi :

- 186 GWh pour l'éolien (part dans le mix énergétique 64 %) ;
 - 66 GWh pour le photovoltaïque (23 %) ;
 - 26 GWh pour l'hydraulique (9 %) ;
 - 12 GWh pour la méthanisation et la cogénération (4 %).
-

Depuis 2022, le SIEDS développe des programmes d'audits et de soutien à l'investissement dans le cadre de la politique de rénovation énergétique des bâtiments publics.



Les agents du SIEDS dans leur futur bâtiment sur le site de l'avenue de Paris, à Niort.
Fin 2023, le Groupe SIEDS recense 430 agents dont 30 pour le SIEDS.

Le Groupe SIEDS, piloté par le Syndicat - propriété des collectivités membres -, doit apporter des solutions aux problématiques énergétiques, plus que jamais d'actualité. Au-delà de sa mission historique de service public de fournir et distribuer l'électricité aux habitants et aux acteurs économiques deux-sévriens, il poursuit ses réflexions et ses investissements dans les énergies renouvelables et le mix énergétique et doit proposer des solutions adaptées et agiles de politique environnementale et de bifurcation vers d'autres modèles de développement plus sobres et locaux.

Doté de compétences larges, le Groupe SIEDS prépare l'avenir dans les EnR, les réseaux intelligents, l'efficacité énergétique, la production décentralisée, le stockage d'énergie, etc. Ses équipes élaborent et mettent en œuvre une économie soutenable. Leur mission est de répondre à l'immense défi de la transition énergétique. Expert technique et investisseur de premier ordre sur le territoire, le Groupe SIEDS est depuis un siècle l'un des acteurs majeurs et incontournables de l'histoire et de l'aménagement des Deux-Sèvres.

ANNEXE 1 : Les Sarrazin et Girard : trois générations au service du SIEDS

■ Les Sarrazin

Née le 5 septembre 1922 à Chavagné dans les Deux-Sèvres, Blanche Sarrazin – Faïdy de son nom de jeune fille – entre à la Régie du SIEDS le 1^{er} avril 1947. Elle y exercera le métier de secrétaire de direction jusqu'au 30 septembre 1977, date de sa retraite. Elle connaîtra deux présidents du SIEDS, Yvon Coudé de Foresto et Jacques Ménard, et trois directeurs généraux de la Régie : Henri Desage, Pierre Charrier et Élie Papot. Veuve, Blanche rencontre à la Régie du SIEDS son deuxième mari, René Sarrazin, un cadre technique aux services généraux. Le fils de René Sarrazin, Gérard, travaillera à la Régie en tant qu'agent technique. Le fils de Gérard, Francis Sarrazin, travaille actuellement à GÉRÉDIS en tant que technicien raccordement. Isabelle Vinck, petite-fille de René, exerce à SÉOLIS le même métier que Blanche, assistante de direction.



Blanche Sarrazin, 101 ans, a travaillé trente ans à la Régie du SIEDS en tant que secrétaire de direction.

René Sarrazin et Blanche Sarrazin à la Régie du SIEDS dans les années 1950.

■ Les Girard

Sacha Girard, fils de Michelle Girard et Claude Girard et petit-fils de Charles Girard

Né le 25 mars 1970 à Niort, Sacha Girard entre à la Régie du SIEDS le 1^{er} avril 1992 comme releveur de compteurs à Parthenay, puis monteur de réseaux (TIE) et chef d'équipe sur l'agence de Melle, de 1997 à 2007. De 2007 à 2015, il est détaché permanent, principalement dans le cadre des œuvres sociales des IEG (la CCAS), plus précisément dans des villages de vacances où il exerce comme adjoint puis responsable du centre de Seignosse et, par ailleurs, comme responsable de la coordination territoriale Poitou-Charentes. Assesseur puis président d'audience de la section « industrie » du conseil des prud'hommes de Niort, il est, en parallèle, élu au sein des IRP de SÉOLIS. Il met fin à tous ses mandats et réintègre l'entreprise pour rejoindre la division QSE de SÉOLIS en avril 2015 où il occupe aujourd'hui le poste de Responsable Santé et Sécurité.

Claude Girard, le père de Sacha

Né le 16 août 1939 à Niort, Claude Girard entre à la Régie du SIEDS en 1964 à son retour de la guerre d'Algérie pour laquelle il a été mobilisé vingt-huit mois. Il occupe successivement les postes de mécanographe (l'ancêtre de l'informatique) et programmeur mécanographie puis il s'oriente vers la sécurité où il termine sa carrière en tant qu'agent technique sécurité (l'équivalent aujourd'hui de « chargé de prévention »). Il s'engage peu après son entrée à la Régie dans la politique au sein du Parti communiste français et, dans l'entreprise, à la CGT, pour laquelle il occupe le poste d'adjoint du secrétaire général. Il décède en 2008.

Michelle Girard, épouse de Claude, mère de Sacha

Née le 1^{er} mai 1943 à Niort, et après avoir fait l'école IBM, Michelle entre à la Régie du SIEDS en 1963 comme perforatrice mécanographie IBM. En 1966, elle y rencontre Claude Girard. De leur union naîtra en 1970 Sacha. Elle est employée de bureau puis dactylographe aux « ateliers techniques » et pour l'agence d'exploitation de Niort, tous deux situés à l'époque dans le quartier d'Inkerman. Elle reviendra plus tard au siège social dans le service de gestion des abonnés puis au service travaux (aujourd'hui DI-DT) où elle exerce une grande partie de sa carrière. En 1985, Michelle rejoint l'agence de Melle comme responsable technico-administrative. Elle est la première femme occupant un poste à responsabilité à la Régie du SIEDS. Elle est enfin responsable de l'éclairage public de 1995 jusqu'à sa retraite en 1998. Pendant toute sa carrière, Michelle a été aussi très engagée dans le militantisme au sein du syndicat Force Ouvrière.

Charles Girard, père de Claude*

« Né le 24 mars 1919 à Niort (Deux-Sèvres), mort le 25 janvier 2011 à Châteauneuf (Alpes-Maritimes). Entré en 1937 à la Régie du SIEDS, Charles Girard y effectua toute sa carrière, comme cadre (chef du service comptabilité), jusqu'à sa mise en inactivité en 1978. Mobilisé en 1939, arrêté par l'ennemi puis évadé et repris, il fut prisonnier jusqu'à la Libération. Pendant son incarcération il participera à la production d'articles de presse, dont certains orientés antibolchéviques, ce qui lui valut quelques problèmes avec les communistes à son retour. Cette petite partie de l'histoire semble être à l'origine de son histoire syndicale qui suivra (notamment sa participation à la scission de 1947 et 1948 qui donnera le jour à Force Ouvrière et qui avait comme motivation le refus de l'emprise du parti communiste sur la CGT). »

* Ce texte biographique est tiré du *Dictionnaire biographique, mouvement ouvrier, mouvement social*, souvent appelé « Le Maitron » (du nom de son créateur Jean Maitron).

ANNEXE 2

Les présidents du SIEDS

- **Émile Marot** : du 23 décembre 1923 au 3 avril 1927. Décédé le 10 avril 1952.
- **Louis Frère** : du 3 avril 1927 au 10 juin 1937. Élu président honoraire en 1937.
- **Francis Rumilly** : du 10 juin 1937 au 23 novembre 1942. Décédé le 23 novembre 1942.
- **Yvon Coudé du Foresto** : du 6 septembre 1945 au 10 juin 1971. Élu président d'honneur en 1971. Décédé le 24 janvier 1980.
- **Jacques Ménard** : du 10 juin 1971 au 18 novembre 1988. Décédé le 18 novembre 1988.
- **René Bizard** : du 25 novembre 1988 au 18 février 1990. Décédé le 18 février 1990.
- **Jean Dumont** : du 30 mars 1990 au 29 septembre 1995. Décédé le 18 janvier 2021.
- **Jacques Brossard** : du 29 septembre 1995 au 19 octobre 2020.
- **Roland Motard** : depuis le 19 octobre 2020.

Les directeurs généraux du SIEDS

- Jean-Pierre Carré (1997-2012).
- Philippe Batot (2012-2022).
- Mehdi Gheribi (depuis février 2023).

Les présidents du conseil d'administration de la Régie du SIEDS

- Jean Poirault (1989-1995).
- Dominique Paillé (1995-2001).
- Alain Lecointe (2001-2004).
- Claude Lavault (2004-2007).

Les présidents du directoire de la Régie du SIEDS et SÉOLIS (à partir de 2008)

- Philippe Dutruc (2007-2021).
- Akhobi Sitou (depuis septembre 2021).

Les directeurs généraux de la Régie du SIEDS et SÉOLIS (à partir de 2008)

- Henri Strehler (1927-1945).
- Henri Desage (1945-1965).
- Pierre Charrier (1965-1971).
- Élie Papot (1971-1977).
- Jean Poirault (1977-1990).
- Jean Nicot (1990-1998).
- Georges Gallet (1998-2005).
- Akhobi Sitou (2005-2021).
- Catherine Cousinard (2021-2023).

ANNEXE 3

Organisation du Groupe SIEDS en 2023



BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE, SOURCES ET ENTRETIENS

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE

LIVRES

- Annales des Mines, « L'électricité dans la transition énergétique », *Responsabilité & Environnement*, n° 109, Janvier 2023, 124 p.
- AUBY, Jean-François, *La délégation de service publics*, Paris PUF, collection Que sais-je ? 1995, 125 p.
- BARDIN DE FOURTOU Charles, *L'électrification des campagnes en France et à l'étranger*, Paris, thèse de droit, 1926.
- BELTRAN Alain, CARRÉ Patrice A., *La fée et la servante. La société française face à l'électricité, XIX^e-XX^e siècle*, Paris, Belin, 1991, 165 p.
- BERTHONNET Arnaud, sous la direction de, *Guide du chercheur en histoire de l'électricité*, Caen, La Mandragore/Électricité de France, 2001, 352 p. (avec CD).
- BERTHONNET Arnaud, *Le SIÉML. Le Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire (1925-2015). Un grand acteur intercommunal et départemental. Énergique et lumineux depuis 90 ans*, Rueil-Malmaison, inSiglo, 2015, 128 p.
- BERTHONNET Arnaud, *De l'électrification à la transition énergétique. Le SyDEV, 70 ans au service des Vendéens (1950-2020)*, inSiglo, 2021, 158 p.
- BOUNEAU Christophe, *L'électrification du grand Sud-Ouest de la fin du XIX^e siècle à 1946 : genèse et croissance d'un complexe énergétique*, thèse de doctorat, Université Paris IV Sorbonne, 1995, 4 volumes, 1659 p.
- CARON François et CARDOT Fabienne, sous la direction de, *Histoire de l'électricité en France. Tome 1 : 1881-1918*, Paris, Fayard, 1991.
- FIGUIER Louis, *Les merveilles de l'électricité*, Textes choisis, présentés par Fabienne Cardot, Paris, AHEF, 1985.
- GUILLAUME Jean-Charles, *Histoire de l'électrification rurale de l'Yonne, 1881-2013*, Syndicat départemental d'énergies de l'Yonne (SDEY), Auxerre, SDEY, 2013, 384 p.
- LÉVY-BEBOYER Maurice, MORSEL Henri, sous la direction de, *Histoire de l'électricité en France. Tome 2 : 1919-1946*, Paris, Fayard, 1994.
- MORSEL Henri, sous la direction de, *Histoire de l'électricité en France. Tome 3 : 1946-1987*, Paris, Fayard, 1996.
- POUPEAU François-Mathieu, *Le service public à la française face aux pouvoirs locaux. Les métamorphoses de l'État jacobin*, Paris, CNRS Éditions, 2004, 246 p.
- ROCHERON André, *L'électrification des campagnes*, Paris, thèse de droit, 1926, 124 p.
- ROYER Laetitia, *Un secteur méconnu : la géographie de l'électricité dans la Vienne*, mémoire de maîtrise sous la direction d'Alain GIRET, Poitiers : Université de Poitiers, UFR de Sciences humaines et arts, 2000, 156 p.
- PACORET E., *L'électrification industrielle et rurale de la France*, Paris, La Vie technique, industrielle, agricole et coloniale, 1925, 472 p.
- PARIS H., *L'électricité rurale en France*, Paris, thèse de droit, 1924, 174 p.
- VIPLÉ Joseph, *L'électrification rurale*, Paris, Sirey, 1938, 203 p.

ARTICLES

- BERTHONNET Arnaud, « L'électrification rurale ou le développement de la «fée électrique» au cœur des campagnes dans le premier vingtième siècle », *Histoire et Sociétés rurales*, n° 19, 1^{er} semestre 2003, p. 193-219.
- NADAU Thierry, « Entre le mythe technologique et l'impasse économique : l'électricité agricole avant 1914 », *Bulletin d'histoire de l'électricité*, 8, décembre 1986, p. 7-22.
- NADAU Thierry, « Usages rêvés, usages pratiques : la question des usages de l'électricité avant 1945, dans *L'électricité et ses consommateurs* », *Actes du quatrième colloque de l'Association pour l'histoire de l'électricité en France*, sous la direction de Fabienne Cardot, Paris, Presses universitaires de France/Association pour l'histoire de l'électricité en France, 1987, p. 67-76.
- NADAU Thierry, « L'électrification rurale », dans *Histoire de l'électricité*, sous la direction de M. Levy-Leboyer et H. Morsel, tome II, Paris, Presses universitaires de France / Association pour l'histoire de l'électricité en France, 1994, p. 1198-1232.
- NADAU Thierry, « Le financement de l'électrification rurale dans l'entre-deux-guerres » in Monique Trédé (éd.), *Le Financement de l'industrie électrique*, Paris, AHEF-PUF, 1994, p. 103-114.
- POUPEAU François-Mathieu, « Les entreprises locales d'énergie. Un levier d'action pour certaines villes françaises ? », *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 103, 2007, p. 153-158.
- POUPEAU François-Mathieu, « Des passeurs vers la modernité : les conseils généraux et l'électrification de la France pendant l'entre-deux-guerres », *Pour mémoire*, Comité d'histoire du MEDDE n° hors-série, hiver 2015-2016, p. 159-165.
- POUPEAU François-Mathieu, « De l'électrification à la transition énergétique : des syndicats d'énergie en quête de consolidation institutionnelle », *Revue française d'administration publique*, 2019/4, n° 172, p. 969- 983.

LIVRES SUR LES DEUX-SÈVRES ET LA VIENNE

- Agents de la Caisse d'activités sociales EDF-GDF de Poitiers et de la Régie de la Vienne, *Gazomètre et transformateur : énergies nouvelles et société ; histoire technique et sociale du gaz et de l'électricité dans la Vienne et les Deux-Sèvres : 1809-1985*, (catalogue de l'exposition, Musée Sainte-Croix, 12 novembre 1985-2 février 1986), Poitiers : Musée Sainte-Croix, 1985, 158 p.
- BOUFFANGE Serge et MOISDON Pascale, sous la direction de, « Regards sur le patrimoine industriel de Poitou-Charentes », *Collection Cahiers du patrimoine, n° 91*, Geste éditions (diffuseur), 2008, 374 p.
- COURANT Daniel, sous la direction de, *Histoire de Niort*, La Crèche, Geste éditions, 2014, tome 1, 332 p. et tome 2, 562 p.
- LANDREAU Philippe, *Les Deux-Sèvres à Paris*, Archives départementales des Deux-Sèvres, Niort, 2015, 318 p.
- MOISDON Pascale, sous la direction de, *Patrimoine industriel des Deux-Sèvres*, La Crèche, Geste éditions, 2005, 288 p.
- PONTIER Marie-Claire, *Le XX^e siècle en Deux-Sèvres*, La Crèche, Geste éditions, 2000, 320 p.
- *Sorégies, 80 ans de défis (1925-2005)*, Sorégies, 2005, 96 p.

SOURCES

Groupe SIEDS

- Comités syndicaux du SIEDS (1923-2023).
- Rapports d'activités du SIEDS (2006-2022), de SÉOLIS (2011-2022), de GÉRÉDIS (2014-2022) et de 3D ENERGIES (2015-2022).
- Rapport du préfet et procès-verbaux des délibérations du conseil général des Deux-Sèvres (1920-1939).

Archives départementales des Deux-Sèvres

- Syndicat intercommunal d'électricité des Deux-Sèvres (SIEDS).
 - . Documentation générale. Date : 1941-1958 – Cote : W 49 à 54 puis 55 à 104.
 - . Adhésion de communes. Date : 1926-1930 – Cote : 2 O 34.
 - . Élections des délégués des communes (1939-1937), procès-verbaux- des assemblées des délégués. Date : 1924-1939 - Cote : 2 O 35.
 - . Présentation du contenu : Personnel. Date : 1925-1940 - Cote : 2 O 36.
 - . Affaires diverses : correspondance. Date : 1927-1938 - Cote : 2 O 37.
 - . Assurances. Date : 1923-1938 - Cote : 2 O 3.
 - . Biens (immeubles, terrains). Date : 1926-1939 - Cote : 2 O 39.
 - . Construction de lignes et travaux. Date : 1924-1929 - Cote : 2 O 40 à 42.
 - . Construction de lignes et travaux. Date : 1924-1929 - Cote : 2 O 40 à 42.
 - . Iconographie des archives départementales des Deux-Sèvres – Cote : 30 FI 181 et 36 FI 2932.
- Régie du syndicat intercommunal d'électricité des Deux-Sèvres (SIEDS). Date : 1924-1940 - Cote : 1 O 425.

ENTRETIENS

Jean-Pierre Carré, le 5 mai 2023.

Akhobi Sitou, les 6 mai et 25 septembre 2023.

Philippe Dutruc, le 6 mai 2023.

Philippe Batot, le 22 mai 2023.

Claude Lavault, le 13 juin 2023.

Michel André, le 14 juin 2023.

Claude Boisson, le 4 juillet 2023.

Nadine Bertin, le 11 juillet 2023.

Jacques Brossard, le 12 juillet 2023.

Rémy Viaud, le 12 septembre 2023.

Sébastien Guindet, le 12 septembre 2023.

Roland Motard, le 13 septembre 2023.

Mehdi Gheribi, le 13 septembre 2023.

Philippe Mouiller, le 26 septembre 2023.

Charles-Antoine Chavier, le 4 octobre 2023.

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos de Roland Motard, président du SIEDS - p. 5

Préface de Philippe Mouiller, sénateur des Deux-Sèvres - p. 7

PARTIE 1 - ÉLECTRIFIER LES CAMPAGNES : UNE MISSION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (1923-1945) - p. 8

Les prémices de l'électrification en Deux-Sèvres - p. 10

- La « fée électricité » se fait attendre en Deux-Sèvres - Des lois favorables au pouvoir communal - Niort s'électrifie à partir de 1899
- Des concessionnaires privés dans les villes et des campagnes oubliées - Un département rural en mutation qui compte sur l'électricité - L'impact de la guerre

Le SIEDS est créé en 1923, sa Régie en 1927 - p. 16

- Au lendemain de la guerre, un retard pénalisant - La double volonté des maires ruraux et du conseil général - L'avènement du SIEDS
- Émile Marot, personnalité des Deux-Sèvres, premier président du SIEDS - Premiers contrats passés avec des fournisseurs d'énergie
- L'insuffisance du privé et la crise économique conduisent le SIEDS à revoir son modèle - Discussions âpres et démission du président
- La régie d'exploitation du SIEDS est enfin fondée - Installation et ambitions

Des belles années d'essor (1928-1932) aux années de crise (1933-1939) - p. 22

- Louis Frère et Francis Rumilly, deux présidents, deux périodes contrastées - Premier essor territorial : l'exemple du bourg d'Amailloux
- 1928-1932 : lancement de six programmes de travaux - Embauches et développement territorial - Un retournement économique brutal
- L'effervescence de 1936 et ses conséquences - Changement de statut pour la Régie (1938) - Le SIEDS crée son service commercial (1939)

La guerre stoppe les investissements, l'Occupation relance les consommations - p. 28

- S'adapter aux pénuries et restrictions - Politique sociale et entraides - L'électricité à la rescousse des moissons
- Répondre aux demandes individuelles et industrielles - Modernisation de la comptabilité et mise en place d'une délégation spéciale
- Un bilan général positif malgré la pénurie - À la Libération, prendre un nouveau départ

Cartographie - Le réseau électrique des Deux-Sèvres en 1930 avec les zones d'alimentation dévolues aux sociétés concessionnaires - p. 20

PARTIE 2 - PARACHEVER L'ÉLECTRIFICATION RURALE ET MODERNISER LES RÉSEAUX (1946-1974) - p. 34

Gestion des pénuries et lente reprise (1946-1950) - p. 36

- Un redémarrage long et lent - Yvon Coudé de Foresto, un président d'envergure nationale - La question de la nationalisation de l'électricité
- La Régie du SIEDS conserve son statut - De nouvelles compétences étendues au gaz et à l'eau - Le financement de l'électrification rurale

Essor des consommations et renforcement des réseaux (1951-1965) - p. 42

- Achever l'électrification des campagnes n'est pas de tout repos - Le SIEDS se structure et informe la population - Les grandes années de la publicité pédagogique - Des hameaux et des écarts qui consomment moins - 99 % du territoire syndical électrifié en 1961 - Les Deux-Sèvres en pleine révolution industrielle - Péréquation tarifaire et relations avec EDF - Le SIEDS et sa Régie participent à la création de l'ANROC

S'adapter à la forte hausse des consommations (1966-1974) - p. 48

- Émile Naslin (1870-1975), vice-président du SIEDS pendant 48 ans - Un nouveau président à la tête du Syndicat et de sa Régie
- Un programme spécial d'équipement et de renforcement des réseaux à financer - Comment équilibrer la gestion ? - Toujours plus de dessertes et de demandes de chauffage électrique - Triplement des consommations et question démographique - 1974, année de transition

Cartographie - L'électrification des campagnes par département en 1946 - p. 38

PARTIE 3 - INVESTIR TOUJOURS ET ADAPTER LES STRUCTURES (1975-1995) - p. 56

Mise à l'épreuve et actions nouvelles (1975-1985) - p. 58

- Les marges en baisse n'affectent pas les investissements - Le bras de fer avec EDF - Une réponse énergétique à la crise énergétique
- Les premiers pas de la communication - L'essor du chauffage électrique domestique se poursuit - Une demande industrielle en hausse constante - Plus de puissance pour l'agriculture - La modernisation par l'informatique - La qualité de service, nouvel enjeu
- Évolution administrative et technique - De nouveaux tarifs plus adaptés

Poursuite des investissements et renforcement des réseaux (1986-1995) - p. 66

- Investir pour moderniser et effacer les réseaux - La personnalité morale est attribuée à la Régie - Jean Dumont, nouveau président du SIEDS
- Coup de frein économique et TVA à la hausse - Communication et radiocommunication - L'ambition de l'eau - Une SEML en mal de partenaires
- La stratégie de l'autoproduction - Le rapport Mandil alerte - Un autre rapport qui tombe à point nommé

PARTIE 4 - LE GROUPE SIEDS SE STRUCTURE POUR PORTER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE (1996-2023) - p. 74

Adaptation et crise de croissance (1996-2005) - p. 76

- Un nouveau président pour un tournant historique - Évolution des structures et des compétences - Toujours investir malgré un contexte de stagnation démographique - Le SIGil, un service public de proximité pionnier, devenu modèle - Face aux tempêtes de décembre 1999, une Régie exemplaire
- Effacement des réseaux, charte paysagère et qualité électrique - Le marché libre de l'électricité est entériné par la loi en 2000
- Le SIEDS se tient prêt à toute éventualité - Ouest-Énergie : préparer l'ouverture des marchés de l'énergie - Turbulences et grève dure
- Retour à la normale - Premières réflexions sur les énergies renouvelables - Photo instantanée à fin 2005

Stratégie et structuration (2006-2011) - p. 90

- L'union fait la force ! - La fusion avorte - Création de SÉOLIS et GÉRÉDIS - Changement de nom et essor de la fonction communication
- L'offre « éclairage public » séduit les communes - Coup d'envoi pour l'éolien - Création de la Régie 3D ENERGIES - 2010, une année énergétique

Montée en puissance du Groupe SIEDS dans les énergies renouvelables (2012-2020) - p. 100

- Un nouveau DGS pour une politique d'envergure - Une nouvelle identité visuelle pour les 90 ans du SIEDS - SÉLIA démontre rapidement son efficacité
- Réseaux de gaz naturel pour les entreprises - Communication pédagogique - Les énergies renouvelables expliquées aux enfants
- 3D ENERGIES, pour un développement durable diversifié - Promouvoir les énergies renouvelables en Deux-Sèvres - L'éolien a le vent en poupe
- Le photovoltaïque, en pleine lumière - Accompagner la mobilité électrique - Investissement dans l'hydroélectricité en partenariat
- Méthanisation et biogaz, un enjeu des années à venir - 2019 et 2020, années charnières - Covid-19, télétravail et nouveau président

Le Groupe SIEDS dynamise la transition énergétique en Deux-Sèvres (2021-2023) - p. 112

- La rénovation énergétique, une nouvelle priorité pour les communes - La crise énergétique change la donne - SÉOLIS sur tous les fronts
- 3D ENERGIES et Séolis PROD poursuivent leurs investissements - SÉOLIS Mobilités, une filiale pour développer la mobilité durable
- GÉRÉDIS, un acteur incontournable du territoire - Le compteur « Linky » prépare la transition énergétique
- Un nouveau centenaire pour une politique énergétique responsable

Annexes - p. 122

Bibliographie générale, sources et entretiens - p. 124

Remerciements - p. 128

REMERCIEMENTS

Arnaud Berthonnet remercie Roland Motard, président du SIEDS, et Mehdi Gheribi, directeur général des services du SIEDS, ainsi que les membres du comité de relecture du livre : Magdalena Arnaud, Nadine Bertin, Patricia Caramigeas, Isabelle Donyo, Caroline Lagarde, Carole Laverré, Claude Boisson, Charles-Antoine Chavier et Stephen Donyo.

Merci à tous ceux et toutes celles qui ont été interviewés et qui ont bien voulu fournir de la documentation et de l'iconographie pour la réalisation de ce livre : anciens présidents et directeurs généraux, grands témoins et acteurs notamment.

Remerciements à Laurent Delenne des archives départementales des Deux-Sèvres et à Julien Landelle, archiviste itinérant. Remerciements particuliers à Magdalena Arnaud et Isabelle Donyo pour leur collaboration efficace.

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

Les documents iconographiques illustrant cet ouvrage proviennent des fonds du Groupe SIEDS, des archives départementales des Deux-Sèvres, des archives historiques du Crédit Agricole SA et d'InSiglo.

AUTEUR

Arnaud Berthonnet est docteur en histoire économique et sociale de l'université Paris Sorbonne. Historien d'entreprises (1994) et fondateur-gérant d'InSiglo (2004), il a enseigné à l'université Paris Dauphine-PSL et au CNAM.

Direction artistique, maquette et illustrations : Nathalie Sanchez

Secrétariat de rédaction et suivi de l'édition : Sylvie Gousset

Relecture et correction : Isabelle Peyron

Impression : Imprimerie Decombat (France)



Arnaud Berthonnet et Sylvie Gousset ont créé en 2004 la société InSiglo, à la fois agence de communication historique et éditeur, qui conjugue recherches historiques et techniques de communication pour concevoir et réaliser des outils ciblant de multiples publics.

Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation réservés pour tous pays. En application de la loi du 11 mars 1957, il est interdit de reproduire intégralement ou partiellement la présente publication, sur quelque support que ce soit, sans autorisation de l'auteur, de l'éditeur, du SIEDS ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).

© 2023 InSiglo Éditeur, Rueil-Malmaison
Dépôt légal : décembre 2023
ISBN : 979-10-92796-26-1
Imprimé en France



5, rue Crevel Duval,
92500 Rueil-Malmaison
www.insiglo-histoiredentreprise.com
insiglo@wanadoo.fr

Le SIEDS, créé en 1923, est issu de la volonté du conseil général des Deux-Sèvres de promouvoir le développement de l'électricité en milieu rural. À cette époque, l'industrie électrique relevait des seules entreprises privées : soucieuses de rentabilité, celles-ci limitaient leurs investissements aux villes. C'est le SIEDS et, à partir de 1927, sa Régie qui vont conduire seuls l'immense chantier de l'électrification rurale du département, achevé dans les années 1960. Ce livre retrace cent ans d'action au service de l'intérêt général, où modernisation et investissements vont de pair avec adaptation et ambition énergétique.

Aujourd'hui, le SIEDS est toujours l'autorité organisatrice du service public de l'électricité des Deux-Sèvres. C'est un véritable groupe intégré, avec un gestionnaire de réseau de distribution (GÉRÉDIS) et un fournisseur d'énergies au tarif réglementé (SÉOLIS), ce qui le distingue de la plupart des syndicats départementaux d'énergies. Il dessert près de 160 000 points de livraison sur 256 communes et 8 intercommunalités. Depuis vingt ans, le Groupe SIEDS s'est engagé résolument dans le développement des énergies renouvelables, pour accompagner, soutenir et accélérer une transition énergétique locale, équilibrée et respectueuse du territoire.

SIÉDS | 100^{ANS}
Fédérateur d'énergies **depuis 1923**



28 € TTC
ISBN : 979-10-92796-26-1

